This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Chaumont

1608 H.-J.-J.-B. CHOUINARD 1908

Fêtes du Troisième Centenaire de la Fondation *de* Québec *par* Champlain

PROJETS — DELIBERATIONS — DOCUMENTS

Typ. Laflamme & Proulx — Québec

1 - Quebec (city) - Hist.
2 - Pageants - Canada - Quebec

Troisième Centenaire
de la Fondation
de Québec

Troisième Centenaire
de la Fondation
de Québec

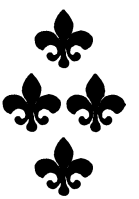

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

MONUMENT DE CHAMPLAIN

H.-J.-J.-B. CHOUINARD

Troisième Centenaire

DE LA

Fondation de Québec

BERCEAU DU CANADA

PAR CHAMPLAIN

1608-1908

TRAVAUX PRÉLIMINAIRES — DÉLIBÉRATIONS
DOCUMENTS

QUEBEC
TYP. LAFLAMME & PROULX
1908

M Sin

PUBLIC LIBRARY

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
197138A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1926 L

Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada, en l'année mil neuf cent huit, par Honoré-Julien-Jean-Baptiste Chouinard, de la cité de Québec, avocat, greffier de la dite cité, au bureau du Ministre de l'agriculture.

Trois-centième Anniversaire de la Fondation de Québec

I

PRÉLIMINAIRES

Le 24 décembre 1904, le *Daily Telegraph* de Québec publiait un numéro-souvenir de Noël illustré, qui contenait un article signé par Monsieur H.-J.-J.-B. Chouinard, préconisant l'idée de célébrer le troisième centenaire de la fondation de Québec, par Champlain, le 3 juillet 1608.

***

Le premier mars 1906, le comité de régie de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec inscrivait dans son procès-verbal la déclaration suivante de son président, M. le docteur Morin :

« M. le président annonce qu'il a convoqué cette réunion dans le but de suggérer au comité de prendre l'initiative des fêtes à être célébrées en 1908, troisième centenaire de la fondation de Québec. Il parle en faveur de ce projet et dit qu'il appartient à la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec d'être la première à agiter cette question. »

Aimon 17 [illegible] 1905

Cette suggestion rencontre l'approbation unanime des membres.

Et sur proposition de M. Delâge, M. P. P., appuyé par M. Béland, il est à l'unanimité résolu :

Qu'un sous-comité, composé des officiers généraux, des vice-présidents de sections et de M. Ernest Gagnon, soit chargé de voir aux initiatives à prendre en vue des fêtes de 1908, avec mission de faire rapport au comité général.

***

A la séance du comité général de régie, tenue le 13 mars 1905, le sous-comité ci-dessus nommé fait rapport, accusant réception d'une lettre de M. H.-J.-J.-B. Chouinard, qui suggère les grandes lignes d'un projet de fêtes pouvant servir de base à un programme pour la célébration du centenaire.

Nous croyons utile de reproduire ici quelques extraits de cette lettre, qui feront mieux comprendre les raisons de haute convenance dont s'est inspirée notre belle Société nationale pour prendre l'initiative de ce mouvement patriotique :

« J'apprends avec un extrême plaisir que notre belle Société a bien voulu donner suite à la suggestion que j'ai déjà eu l'honneur de vous faire, et que le comité général de régie, à sa dernière réunion, a nommé un comité spécial chargé d'étudier les démarches préliminaires à faire pour préparer la

célébration du troisième centenaire de la fondation de Québec, en juillet 1908.

« Il y a déjà longtemps que cette question me préoccupe. Voilà déjà quinze mois que j'ai publié dans le numéro-souvenir de Noël du *Daily Telegraph*, du 24 décembre 1904, un article dans lequel j'esquissais à grands traits un projet pouvant servir de base à un programme définitif...

« Je pose d'abord en principe que l'initiative de ces fêtes appartient à notre Société Saint-Jean Baptiste qui représente les fondateurs de la nationalité canadienne. Nos ancêtres venus de France ont été les pionniers de la civilisation dans cette moitié du continent nord-américain. C'est en leur honneur que doivent être préparées les fêtes de 1908 et c'est à notre société nationale qu'il appartient d'organiser ces démonstrations qui entrent si bien dans le cadre que lui ont tracé ses fondateurs. Notre Société doit donc prendre l'initiative de ces fêtes, comme elle l'a prise pour l'érection du monument des braves de 1760, des monuments de Champlain et de Laval.

« Mais comme pour ces deux dernières œuvres, et à plus forte raison pour le centenaire de 1908, il faut imprimer à ces fêtes un cachet vraiment national. Il faut qu'en 1908 la population entière du Canada s'unisse pour célébrer avec le plus grand éclat possible le trois-centième anniversaire de la fondation de Québec, berceau de la nation canadienne.

« Il convient donc que notre Société nationale, après avoir donné le signal du mouvement, s'efface généreusement en faveur d'une organisation plus large, dans laquelle puissent entrer tous les citoyens de Québec et du Canada tout entier ; qu'après avoir lancé le projet dans ses réunions de comité et dans la presse, elle en appelle à une assemblée publique, et que là elle remette aux mains de S. H. le Maire et aux citoyens de Québec le soin de commencer une organisation puissante, générale et surtout active, à laquelle elle continuera de donner son concours. »

***

Voici maintenant les conclusions du rapport unanimement adopté par le sous-comité et transmis au comité général de régie de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Après discussion, la proposition suivante de M. A. Lachance, M. P., appuyé par le Dr Lessard, a été unanimement adoptée :

« Attendu que l'année 1908 sera le trois-centième anniversaire de la fondation de Québec, et partant du pays tout entier, et qu'il est de toute convenance que cet événement soit célébré par de grandes fêtes ;

« Attendu qu'il convient que la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, qui représente la grande

majorité des citoyens de cette ville, prenne l'initiative de telles fêtes ;

« Attendu que ces fêtes devront revêtir un caractère non seulement canadien-français, mais canadien dans la plus large acception de ce mot, et que tout le Canada devra être appelé à participer dans la célébration de l'anniversaire de sa fondation ;

« Le sous-comité recommande au comité général de régie de prier S. H. le Maire de Québec de convoquer une assemblée générale des citoyens pour remettre entre leurs mains l'organisation des dites fêtes dont elle a pris l'initiative ;

« Le sous-comité recommande de plus, comme base des propositions à faire à l'assemblée des citoyens, les suggestions contenues dans la lettre de M. H.-J.-J.-B. Chouinard, adressée au président de la Société Saint-Jean-Baptiste, en date du 6 mars 1906, et renfermant une foule de projets qui méritent d'être étudiés. »

Le comité général de régie, après avoir entendu la lecture des documents ci-dessus, a unanimement résolu d'adopter toutes les recommandations contenues dans le rapport ci-dessus du sous-comité.

COMPTE-RENDU

D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE CONVOQUÉE PAR S. H. LE MAIRE GARNEAU, SUR LA REQUÊTE SIGNÉE PAR UN GRAND NOMBRE DE CITOYENS

Le 14 mai 1906, une assemblée publique des citoyens de Québec a été tenue à l'Hôtel-de-Ville, à laquelle étaient présents :

M. J.-Geo. Garneau, maire de Québec, président. Mgr Marois, Mgr Têtu, Mgr Gagnon, Dr Ed Morin, Sénateur Choquette, Rév. M. Balfour, Rév. F. G. Scott, échevin O.-W. Bédard, M. Wm Power, M. P., Dr Jobin, M. P. P., M. W. H. Wiggs, M. Cyr. Delâge, M. P. P., Col. Wilson, Lt.-Col. W. J. Ray, Major T. S. Hethrington, M. E. E. B. Rattray, échevins Messervey, Campbell, St-Pierre, M. Mont. Joseph, échevins Barry, Huard, Galipeault, M. W. Dobell, Major T. H. Davidson, hon. T. Chapais, C.L., échevin Lavigueur, M. P.-B. Casgrain, hon. juge Chauveau, M. B. de la Bruère, M. Veasey Boswell, General Henry, M. P.-B. Dumoulin, M. Frank S. Stocking, Major W. Wood, M. F. G. Hinds, M. Frank Carrel, M. N. LeVasseur, M. F.-X. Berlinguet, échevin Duquet, M. J. Savard, Dr Brochu, Dr Jolicœur, M. S. E. Gregory, M. A. Joseph, M. T. Medley, M. J. K. Leonard, M. Théo. Hamel, M. E. Lapointe, M. A.

Tardivel, échevin Shink, M. T. Béland, M. J. Turcotte, M. G. Bellerive, M. E. Gagnon, échevin Verret, M. S. Paradis, Dr Dussault, M. C. Chauveau, M. F. Würtele, M. T. J. Molony, M. R. H. Gale, Dr P.-H. Bédard, M. Octave Lacroix, M. E. Jackson, M. D.-J. Montambault, M. C.-J. Magnan, S. H. le Recorder Déry, M. E. T. D. Chambers, M. J.-B. Morisset, Dr Langlois, Dr Bolduc, M. C. Jacques, M. B. Rinfret, Col. Roy, M. de St-Victor, M. Clément Bourget.

S. H. le Maire ouvre l'assemblée, fait lire les requêtes, l'ordre de convocation et la lettre de MM. Morin et Lessard :

CITÉ DE QUÉBEC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE À L'HOTEL-DE-VILLE

REQUÊTE À S. H. LE MAIRE.

Nous, soussignés, citoyens de Québec, vous prions respectueusement de vouloir bien convoquer, sous le plus court délai possible, une assemblée publique pour aviser aux moyens à prendre pour préparer la célébration du troisième centenaire de la fondation de Québec, par Samuel de Champlain, qui sera révolu le 3 juillet 1908.

Québec, 10 mai 1906.

DR ED. MORIN,
Président de la Société
Saint-Jean-Baptiste de Québec.

DR ALP. LESSARD,
Secrétaire de la Société
Saint-Jean-Baptiste de Québec.

MM. M. Foley.
Phil.-J. Bazin.
G.-A. Vandry.
O.-W. Bédard.
Nap. Drouin.
Wm. Shaw.
John Laird.
Frank Carrel.
P.-A. Choquette.
Victor Lemieux
G.-E. Amyot.
T. S. Hethrington.

Mgr O.-E. Mathieu.
MM. Wm. Power, M. P.
Wm. Price.
W. H. Wiggs.
Dr A. Jobin, M. P. P.
T. Levasseur.
E. E. B. Rattray.
A. J. Messervey.
Cyr. Delâge, M. P. P
F. H. Andrews.
Thos. J. Moore.

Pour me rendre au désir exprimé dans la requête de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, et les requêtes signées par un certain nombre de personnes, je convoque les citoyens de Québec en assemblée publique, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 14 du courant, à quatre heures de l'après-midi, pour les fins mentionnées dans la dite requête.

J.-GEO. GARNEAU,
Maire.

Par ordre,

H.-J.-J.-B. CHOUINARD,
Greffier de la Cité.

Lettre du Dr Morin, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec

Québec, 20 mars 1906.

A Son Honneur
M. J.-Geo. GARNEAU,
Maire de Québec,
Hôtel-de-Ville, Québec.

Monsieur le Maire,

L'année 1908, trois-centième anniversaire de la fondation de Québec, par Samuel de Champlain, est appelée à faire époque dans les annales de notre ville. Il est raisonnable de supposer que cette année jubilaire devra être l'occasion de grandes fêtes rappelant de la manière la plus grandiose le souvenir de la naissance du pays, et auxquelles devront être conviées toutes les sections du Canada.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, association nationale de la grande majorité des citoyens de cette ville, et représentant les descendants de ceux qui, en 1608, posaient les fondations de notre patrie, considérait comme un devoir de prendre l'initiative d'un mouvement tendant à organiser une série de fêtes à être célébrées dans deux ans. Mais, comprenant parfaitement que ces fêtes ne peuvent être celles d'une seule nationalité, mais qu'elles doivent être celles de tout le pays et des

différentes races qui l'habitent, le comité de régie de notre Société a résolu, à sa dernière réunion, le 13 mars 1906, de vous prier de convoquer en assemblée générale les citoyens de Québec, sans distinction d'origine et de croyance, afin d'aviser aux préparatifs et à l'organisation de cette célébration, et de la rendre aussi digne du héros qui en sera l'objet que de ceux qui y prendront part.

Pour nous rendre au vœu exprimé par le comité de régie de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, nous vous prions donc de convoquer cette assemblée de citoyens, et notre Société, où aura germé la pensée des fêtes de 1908, sera heureuse de remettre à un comité où prendront place les représentants de toutes les nationalités, l'élaboration du programme de ce grand jubilé.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression des sentiments de considération la plus distinguée avec lesquels nous avons l'honneur de nous souscrire

Vos très humbles serviteurs,

(Signé) DR ED. MORIN,
Président de la Société
Saint-Jean-Baptiste de Québec.

DR ALP. LESSARD,
Secrétaire de la Société
Saint-Jean-Baptiste de Québec.

Il a été proposé par M. Wm. Power, M. P., appuyé par l'hon. M. Choquette ; et résolu :

Que Son Honneur le Maire Garneau soit choisi comme président de cette assemblée.

Il a été proposé par M. W. H. Wiggs, appuyé par le Dr Ed. Morin et résolu :

Que MM. H.-J.-J.-B. Chouinard et E. T. D. Chambers soient choisis comme secrétaires de cette assemblée.

M. le président donne lecture des documents par lesquels il appert que la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec a réellement pris l'initiative de la célébration du troisième centenaire de la fondation de Québec par Samuel de Champlain (1).

Monsieur le président donne ensuite lecture d'une longue lettre de M. H.-J.-J.-B. Chouinard contenant des suggestions pouvant servir de programme aux fêtes du centenaire (2).

Et la dite lettre étant prise en considération comme ordre du jour ;

Attendu que le 3 juillet 1908 sera le trois-centième anniversaire de la fondation de Québec par Samuel de Champlain ;

Attendu que cet événement marque une époque des plus importantes dans l'histoire du Nouveau-Monde ;

---

(1) Ces documents sont publiés ci-haut.

(2) Cette lettre est reproduite à la suite du présent procès-verbal.

Attendu que cette date mémorable rappelle le premier établissement permanent de colonisation dans la vallée du Saint-Laurent, et que Québec est à bon droit universellement considérée comme le berceau de la nation canadienne ;

Il est proposé par le Dr Morin, appuyé par M. P.-B. Casgrain, et résolu :

Que les citoyens de Québec, réunis en assemblée générale, dûment convoquée par avis public, sont unanimes à déclarer qu'il convient de célébrer cet important anniversaire, et de commencer dès aujourd'hui, la préparation des fêtes du troisième centenaire de la fondation de cette ville.

Il est proposé par l'honorable M. Choquette, appuyé par M. Wm. Power, et resolu :

Que cette assemblée se constitue en comité général permanent des fêtes du troisième centenaire de Québec, avec pouvoir de s'adjoindre d'autres personnes, et mission de se réunir autant de fois qu'il le jugera à propos, et que S. H. le Maire soit choisi comme président du dit comité général permanent.

Il a été proposé par M. Cyr. Delâge, M. P. P., appuyé par M. Frank Carrel, et résolu :

Que cette assemblée institue maintenant un comité exécutif chargé de l'organisation des fêtes de 1908, et que ce comité ait pouvoir de s'adjoindre toutes autres personnes qu'il jugera à propos d'appeler à en faire partie, et que ce comité soit, pour le moment, composé comme suit :

S. H. le Maire Garneau.
Mgr Mathieu.
L'hon. juge Chauveau.
L'hon. A. Robitaille,
Dr Jobin, M. P. P.
George Tanguay, M.P.P.
M. H.-J.-J.-B. Chouinard
Dr Dorion.
Cyr. Duquet.
M. George Bélanger.
Dr P.-H. Bédard.
M. J. Hone.
Col. Turnbull.
M. John Hamilton.
M. Mont. Joseph.
M. Walter Ray.
M. T.-H. Hethrington.
M. W. Shaw.
M. Jos. Ahern.
M. E. T. D. Chambers.
Mgr Marois.
L'hon. A. Turgeon.
L'hon. P.-A. Choquette.
M. A. Lachance, M. P.
M. C.-F. Delâge, M. P. P.
Hon. E.-B. Garneau.
Dr Ed. Morin.
M. L.-P. Sirois, N. P.
M. G.-A. Vandry.
M. Ernest Gagnon.
M. G.-E. Amyot.
Dr Dussault.
M. W. Power, M. P.
M. Joly de Lotbinière
Major Wood.
M. G. M. Fairchild.
M. E. B. Rattray.
M. D. Watson.
M. Frank Glass.
M. A.-J. Painchaud.
Mgr Gagnon.
L'hon. juge Langelier.
L'hon. R. Roy.
L'hon. T. Chapais, C. L.
Aug. Carrier, M. P.
Col. A. Evanturel.
L'échevin Bédard.
Dr Coté. M. P. P.
L'échevin Galipeault.
Dr A. Lessard.
M. P.-B. Dumoulin.
L'échevin Fiset.
Hon. J. C. Kaine
Col. Turner.
M. W. H. Wiggs.
M. F. Carrel.
M. Thos. Beattie.
M. T. J. Murphy
Rev. F. G. Scott.
Dr N.-E. Dionne.

Il est suggéré que les comités permanents soient formés comme suit :

1. Finances, etc.
2. Publicité. Réclame, annonces, presse, etc.
3. Voies et moyens de transport, logements hôtelleries.
4. Histoire et archéologie.
5. Travaux et embellissements, décorations, etc.
6. Musique, théâtre, amusements, etc.
7. Tournois et jeux athlétiques, courses sur terre et sur eau.
8. Exposition nationale, historique, des beaux arts, etc.
9. Parades, démonstrations navales et militaires, processions, services religieux, etc [1].

Il est proposé par M. T. S. Hethrington, appuyé par M. W. Davidson, et résolu :

Que le comité exécutif qui vient d'être nommé ait mission de se réunir au plus tôt, pour esquisser un programme et faire rapport au comité général aussitôt que possible.

Il est proposé par l'échevin Bédard, appuyé par l'échevin Messervey, et résolu :

Que le comité général s'ajourne maintenant à

---

(1) On trouvera plus loin la liste des officiers et membres de ces comités tels que composés au 29 février 1908.

une date qui sera fixée par M. le Président, en temps opportun, pour recevoir le rapport du comité exécutif.

Il est proposé par l'échevin Bédard, appuyé par l'échevin Messervey, et résolu :

Que ce comité s'ajourne maintenant. — Ajourné.

II

PROJET

D'UNE CÉLÉBRATION SOLENNELLE DU TROISIÈME CENTENAIRE DE LA FONDATION DE QUÉBEC PAR SAMUEL DE CHAMPLAIN

QUÉBEC, 14 mai 1906.

A Monsieur le Président,
à MM. les membres du Comité du Centenaire.

Monsieur le Président,
Messieurs,

A l'assemblée générale des citoyens, tenue le 14 mai courant, vous avez été élus membres d'un comité exécutif, chargé de commencer le plus tôt possible les préparatifs de la célébration du troisième centenaire de la fondation de la cité de Québec.

Comme il convient d'unir tous les efforts et toutes les bonnes volontés vers un but si digne de l'attention de tous nos concitoyens, je prends la liberté de mettre sous vos yeux, en le modifiant un peu, un travail que j'ai publié dans le numéro souvenir de Noël de décembre 1904, du *Daily Telegraph* de Québec.

Je vous le soumets, comme je l'ai déjà fait à la Société Saint-Jean-Baptiste, dans le but de poser les bases d'une discussion des différentes suggestions qui pourraient être faites pour fixer un programme des fêtes de 1908.

***

Quel est l'homme qui ne s'émeut et ne s'attendrit aux souvenirs touchants qu'évoque cette vision toujours claire et vivante dans laquelle il revoit, entourée comme d'une auréole, l'image du foyer paternel, les figures d'êtres aimés et bénis penchées sur son berceau? Il en est des peuples comme des individus, et si loin qu'il leur faille remonter dans l'histoire, c'est toujours avec une légitime fierté qu'ils montrent au frontispice de leurs annales le Romulus ou le Washington qui les a fait monter au rang des nations.

Or, ce n'est pas dans l'obscurité d'un mythe, ni dans les brouillards de la fable, comme ceux qui entourent le berceau de Rome, ni dans la foudre et les éclairs d'une tourmente révolutionnaire, comme celle d'où est sortie l'indépendance des colonies américaines, que nous allons chercher les commencements de notre histoire. Notre naissance comme nation, elle date d'un jour en tous points digne de mémoire, et inscrit en lettres d'or dans les fastes du genre humain. Nous en sommes redevables à l'œuvre réfléchie, courageuse et persévérante d'un

marin illustre, d'un grand chrétien qui, imbu de l'idée sublime « que la conversion d'un infidèle vaut mieux que la conquête d'un royaume », est venu fonder ici un établissement sérieux, ayant pour mission de porter les lumières de l'Evangile aux nations barbares encore assises dans les ombres de la mort, et d'acquérir à la France un riche domaine ouvert aux bienfaits de la civilisation.

C'est cette date célèbre dans l'histoire que nous voulons commémorer.

***

Québec est, par excellence, en Amérique, la ville des souvenirs et comme telle elle a gardé un cachet unique parmi les cités du Nouveau-Monde.

C'est la ville forteresse, célèbre par les assauts et les sièges brillamment soutenus, dont la citadelle, rêvée par Vauban lui-même, couronne des ramparts aujourd'hui démodés, des portes de guerre des anciens jours, des canons muets devant les perfectionnements de l'artillerie moderne. Mais ces pierres ont bu le sang de Montcalm, des héros et des soldats obscurs, abandonnés dans ce coin perdu, et dont la bravoure n'eut d'autre récompense que les sarcasmes de Voltaire et l'oubli criminel des muscadins élégants et des femmes légères de la Cour de Versailles. Ces ramparts, ils ont été défendus par des forts comme Champlain, de Montmagny et

Frontenac. Ces canons, ils ont été pointés par des invincibles comme LeMoine de Sainte-Hélène, LeMoine de Bienville, LeMoine d'Iberville, toute une famille de héros. A part de l'occupation éphémère des Kertk — de 1629 à 1633 — les défenseurs de ces murs ont toujours repoussé l'envahisseur ; leur dernière bataille fut encore une victoire, et ils n'ont été définitivement vaincus que sur le tapis vert d'une salle de congrès où, avec une légèreté inconcevable, la plume des diplomates statua sur leur sort, faisant perdre à la France un immense et précieux héritage, la moitié de ce continent.

Puis, au cœur même de la cité guerrière, se greffe, ou plutôt s'enchâsse, comme dans un reliquaire, la cité religieuse peuplée d'églises, de monastères et de couvents qu'ont habités les apôtres, les saints et les martyrs de la Nouvelle-France, remplie des tombes modestes, mais glorieuses de ceux qui ont scellé de leurs sueurs et arrosé de leur sang la pierre angulaire du catholicisme dans cette partie du Nouveau-Monde.

Enfin, Québec est le berceau de la civilisation française transplantée sur ce continent. C'est le temple gardien du feu sacré où se sont perpétuées la tradition, la langue, la science et la littérature françaises. C'est, en un mot, la ville la plus française qui existe dans le monde, en dehors de la France elle-même, puisque sur une population de 75,000 âmes, elle compte 60,000 franco-canadiens,

fiers de leur sang, gardant avec orgueil la langue et le patrimoine de gloire transmis par les aïeux, et fermement décidés à résister à toutes les tentatives d'assimilation ou d'asservissement.

Voilà certes un milieu exotique, un champ d'action privilégié où l'âme française s'est manifestée par une floraison de gestes héroïques qui sont une source féconde d'inspiration pour les artistes, les penseurs et les poètes.

Mais si les Canadiens d'origine française tressaillent de joie à l'approche du troisième centenaire, nos concitoyens d'origine anglo-saxonne peuvent aussi, à bon droit, se réjouir à la pensée des fêtes qui se préparent.

Car pour eux, Québec c'est le prix du grand tournoi engagé pendant plus d'un siècle entre deux puissantes rivales, et qui a enrichi la Couronne d'Angleterre d'un de ses plus riches joyaux. C'est la forteresse dont la prise de possession a coûté des efforts de géants, des sommes immenses, et le prix plus inestimable encore du sang de légions de soldats. C'est le trophée glorieux trempé du sang de Wolfe, conservé par la bravoure des Murray, des Carleton, des Prévost et par les fils de France devenus les loyaux sujets de la Couronne d'Angleterre. C'est encore le rampart inexpugnable, dont la résistance, en 1775 et en 1812, conserva à l'Angleterre un domaine vraiment royal dans le Nouveau-Monde. C'est le Gibraltar, dont l'érection

signifia plus tard aux Etats-Unis l'intention formelle des hommes d'Etat de la métropole de garder envers et contre tous, ce qu'elle détient ici : *What we have we hold ;* et de nos jours, Québec, c'est encore la forteresse qui garde la route la plus directe et la plus courte entre la métropole et l'Empire des Indes.

Et tout Anglais qui touche pour la première fois ce rivage, après avoir contemplé la majesté du grand fleuve, se déroulant à travers les espaces immenses, encadré dans nos merveilleux paysages, sent son cœur se gonfler d'un légitime orgueil lorsqu'au sommet du fier promotoire de Québec, il voit flotter sur le Cap Diamant le glorieux drapeau, symbole pour tous, il est vrai, de domination et de puissance, mais aussi respecté de tous, parce qu'il est un symbole de liberté.

Et voilà pourquoi, tous les Canadiens, quelle que soit leur origine, ou quelle qu'ait été la patrie de leurs ancêtres, saluent avec bonheur l'approche du troisième centenaire de la fondation de Québec.

***

Comme on ne peut jamais trop s'appuyer sur d'illustres exemples, disons ici que, le 3 mars 1905, il a été passé à Washington un acte du Congrès (1) décrétant la célébration de l'anniversaire de la naissance du peuple américain : c'est-à-dire, du troisiè-

me centenaire de ce que l'on appelle là-bas le premier établissement permanent de la race anglo-saxonne dans l'hémisphère occidental, le treize de mai 1607, à Jamestown, dans l'état de la Virginie. Ces fêtes consisteront en une grande exposition internationale, en une démonstration navale et militaire dans les eaux de Hampton Roads, dans le voisinage desquelles s'élève la célèbre forteresse de Monroe.

Le 19 mars 1905, le président Roosevelt a lancé une proclamation invitant les nations étrangères à prendre part à cette démonstration en s'y faisant représenter par des escadres de leurs marines de guerre et des détachements de leurs troupes d'élite qui seront commandées par des célébrités militaires. Les préparatifs sont confiés aux ministres de la marine, de la guerre et du trésor des Etats-Unis, ainsi qu'à une grande compagnie d'exposition qui se tiendra dans le voisinage de Jamestown, car, à Jamestown même, il ne reste que les ruines d'une petite église pour marquer l'endroit de ce que nos voisins appellent le premier établissement permanent des Anglais sur le territoire des Etats-Unis. Le gouvernement de Washington a voté d'abord $275,000, pour ces fêtes, et y a ajouté depuis une deuxième allocation de $1,400,000.00. En outre de cela, plusieurs des Etats ont individuellement voté des sommes variant de $50,000 à $200,000

pour s'assurer une représentation spéciale convenable.

***

Or, en regard de cette date du 13 mai 1607, si chère au cœur de nos voisins, il nous est bien permis, à nous, Canadiens, d'inscrire comme pendant avec une non moins légitime fierté, celle du 3 juillet 1608. Deux années à peine nous séparent du 3 juillet 1908, et ce jour-là, il y aura trois siècles révolus que Samuel de Champlain, un marin illustre, doublé d'un homme d'Etat, ayant toutes les vertus et toutes les qualités voulues pour le sacrer chef d'un peuple et fondateur d'un empire, jetait les bases d'un établissement nouveau, permanent, dont la croissance n'a jamais été interrompue, et qui subsiste encore, agrandi, développé et consolidé par l'œuvre du temps et par les promesses d'un brillant avenir. C'était Québec, berceau de la Nouvelle-France, berceau du Canada d'aujourd'hui.

Donc, pendant que la puissante république des Etats-Unis se prépare à célébrer en 1907 le troisième centenaire de la naissance du peuple américain, nous aussi, Canadiens, nous voulons nous mettre en mesure de célébrer le plus dignement possible, en 1908, le troisième centenaire de la naissance du peuple canadien. Et quand je dis canadien, je le dis dans l'acception la plus large du mot; je dis la nation grandissante qui s'épanouit, non plus seule-

ment dans la vallée du Saint-Laurent, mais dans les espaces immenses de la moitié du continent nord américain, n'ayant pour limites que le pôle nord, les deux océans et la frontière des Etats-Unis, et pour éléments de population les représentants de races diverses, unies ensemble par les liens solides de communes aspirations, d'entente cordiale et d'intérêts identiques, et qui, quelle que soit la différence de leur origine, de leur langue et de leurs croyances religieuses, travaillent dans un but commun : le développement et la grandeur de notre cher Canada.

***

Comme prélude à cet acte de glorification et de reconnaissance nationales que nous voulons préparer pour 1908, et destiné à honorer la mémoire de nos ancêtres, des pères de la patrie canadienne, nos concitoyens, avec le concours d'un grand nombre d'admirateurs de Samuel de Champlain, ont érigé sur la plus grande et la plus belle de leurs places publiques, un superbe monument au fondateur de Québec. C'était l'apothéose de l'homme ; il nous faut maintenant dans une solennité plus magnifique encore, glorifier son œuvre, et faisant un retour sur le passé, la montrer suivant sa voie hérissée d'obstacles, marquée à chaque pas par de nouvelles immolations et de nouveaux sacrifices, souvent douloureuse, même ensanglantée, puis, la faire voir

dans son épanouissement, telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui.

Il faut mettre en regard l'humble semence jetée dans ce sol avec un courage, une confiance dans l'avenir qui tiennent du génie, et la luxuriante moisson qui s'étend aussi loin que peuvent porter nos regards et le vol de notre imagination.

Habitants de Québec, nous avons tous à cœur de célébrer dignement le troisième centenaire de la fondation de notre cité: reste à savoir comment nous devons le commémorer.

Disons d'abord qu'il faut que nous nous mettions à l'œuvre le plus tôt possible, car les fêtes de 1908 devront dépasser en éclat tout ce que nous avons fait jusqu'à présent. Elles devront revêtir un cachet historique très prononcé et être marquée au coin de la plus grande distinction, si nous ne voulons pas décheoir de la réputation que nous ont value nos démonstrations précédentes.

Jusqu'ici, les fêtes célébrées à Québec ont été le plus souvent organisées au point de vue catholique et français, et c'est à des initiatives particulières qu'en est revenu tout l'honneur. Celles de 1908 devront revêtir un caractère plus général, national, dans la plus large acception du mot, car tout le monde devra y contribuer et y prendre part, puisqu'elles convieront tous les éléments de la nationalité canadienne à se réunir à l'endroit qui fut son berceau.

C'est là, je crois, l'idée maîtresse qui devra nous inspirer dans la préparation des fêtes de 1908, et l'on ne peut trop insister dès le début sur le caractère vraiment national que devra revêtir la célébration du troisième centenaire de la fondation de Québec.

Ainsi envisagées, ces fêtes devront rallier, non seulement les habitants de la cité et de la province de Québec, mais les sympathies et le concours de toutes les provinces du Dominion. Et l'un de nos premiers soins devrait être de prier notre parlement canadien, de décréter que le 3 juillet 1908 sera vraiment la fête de la naissance de la nation canadienne. Le gouvernement central, en prenant sous ses auspices les démonstrations projetées, obtiendrait facilement le concours de tout le pays et même des nations étrangères et en assurerait ainsi la splendeur et le succès. Cette faveur accordée — et je ne vois pas pourquoi elle nous serait refusée — nous devrions nous efforcer d'obtenir le patronage le plus influent et le plus élevé possible.

Nous pouvons compter sûrement sur l'appui sympathique de Son Excellence notre gouverneur général, Lord Grey ; le vif intérêt qu'il a manifesté pour notre ville, dès son arrivée, en est une sûre garantie. Et si Leurs Majestés, notre roi et notre reine veulent bien se rendre au désir de leurs sujets canadiens, quel auguste patronage et quel

éclat pour les fêtes de 1908, s'il leur plaisait de fixer à cette époque leur voyage d'Amérique.

Votre comité sera nécessairement appelé à choisir les noms des patrons et vice-patrons, des présidents et vice-présidents d'honneur qu'il faudra mettre en tête de cette importante organisation, et ce choix devra être fait de manière à intéresser tous les éléments de notre population et toutes les provinces du Canada. Vous avez aussi à compléter la formation du bureau de l'exécutif et à établir des comités permanents qui se partageront le travail.

***

Parmi les préparatifs d'une pareille démonstration, il y en a qui devraient être commencés immédiatement, d'autres pourraient être discutés et mûris à l'avance, et leur exécution pourrait être remise à une date plus rapprochée de 1908.

Le nombre de ces comités pourrait être augmenté au besoin, mais pour le moment, nous pourrions nous limiter aux cinq premiers, leurs noms mêmes désignant suffisamment leurs fonctions :

1—Comité d'histoire et d'archéologie.
2— " des finances.
3— " des expositions (industrielle, historique et des beaux-arts, etc).
4— " des travaux et embellissements.

5—Comité de réclame et publicité.
6— " des voies et moyens de transport, logements, hôtelleries.
7— " des parades, démonstrations nationales, navales et militaires, conventions.
8— " des tournois, jeux athlétiques et amusements.
9— " de musique et de théâtre.

***

Québec est non seulement une ville illustre dans l'histoire par les événements nombreux, variés, dramatiques qui s'y sont déroulés, mais aussi renommée pour son site incomparable, ses alentours pittoresques et les paysages admirables qui lui composent un superbe décor.

Il faut donc pour la circonstance ne rien négliger pour faire ressortir avec éclat les souvenirs historiques nombreux qui surgissent à l'esprit de ses visiteurs, et en même temps la revêtir d'une toilette neuve qui fasse valoir davantage ses édifices, ses monuments, et les endroits célèbres qui attirent les étrangers.

Ce sera l'œuvre des comités d'histoire et d'archéologie, des travaux et embellissements.

Le comité des finances sera chargé de trouver les voies et moyens et les ressources d'argent nécessaires à une aussi grande entreprise, tout en agissant

avec prudence, et de manière à ne pas nous exposer aux mécomptes et aux ennuis qui, trop souvent, sont la partie désagréable de ces grandes démonstrations.

Ceux de la publicité et des moyens de transport, logements, hôtelleries, s'occuperont de faire la réclame indispensable pour attirer les étrangers et de pourvoir à leur logement et à l'hospitalité qu'il nous faudra leur assurer.

Le comité de l'exposition étudiera les possibilités de succès d'une grande exposition que nous nous contenterons d'appeler nationale, et qui sera surtout ouverte à l'industrie et aux beaux-arts, en donnant une large part à l'histoire et à l'archéologie, à tout ce qui pourrait démontrer les transformations et les progrès accomplis.

Tout en restant dans des proportions modestes, nous pourrions demander à chacune de nos provinces, à chacune de nos villes de quelqu'importance, de contribuer des exhibits particuliers, qui auraient pour effet de provoquer une émulation susceptible de beaux résultats.

Notre gouvernement central obtiendrait certainement le concours de quelques gouvernements étrangers, la présence d'escadres de marine de guerre, peut-être de quelques régiments d'élite, et nous pourrions arriver à faire une démonstration plus considérable que celles qui ont eu lieu jusqu'ici dans notre pays.

Mais l'exposition devrait être entreprise par un groupe de citoyens qui en feraient leur affaire, tout en travaillant en harmonie avec le comité exécutif des fêtes du centenaire.

Un autre comité s'occuperait des démonstrations publiques, parades, revues, processions, etc.

Ce comité pourrait aussi s'efforcer de provoquer la tenue de conventions et de congrès, dont les membres grossiraient la foule des visiteurs, et accentueraient le mouvement qui se fait depuis quelques années vers Québec.

Notre Société Saint-Jean-Baptiste qui représente au point de vue de la race, les pionniers de 1608, devrait prendre les devants et ouvrir la série des fêtes par une procession dans nos rues, une messe solennelle en plein air, une démonstration plus belle que toutes celles qui ont précédé. Le 3 juillet même, il devrait y avoir des actions de grâces dans toutes les églises, protestantes comme catholiques, et une immense procession dans laquelle figureraient les sociétés, les bannières de toutes les nationalités. L'inauguration du monument Laval ajouterait une grande démonstration ecclésiastique et civile, sous les auspices de l'épiscopat et du clergé catholique. Pour cela, toutes les sociétés devraient être priées de faire parure neuve de bannières, drapeaux, insignes, etc.

D'autres comités, enfin, seraient chargés d'organiser des amusements publics, joutes, tournois, con-

cours athlétiques, courses de chevaux, courses nautiques, etc.

A nos artistes musiciens, nous confierions le soin de nous donner de la bonne musique, des concerts ; nos théâtres pourraient organiser des représentations du meilleur aloi, jouer des pièces anglaises et françaises de premier choix.

***

Une des questions les plus importantes à résoudre, c'est celle de fixer la date et la durée de ces démonstrations.

S'il y a une exposition, pour qu'elle soit sérieuse et de valeur réelle, elle devra durer plusieurs semaines, voire même plusieurs mois.

Maintenant, quant à l'époque, quelle serait la date la plus propice ?

J'incline à croire que ces fêtes devraient commencer dans la seconde semaine de juin, et se prolonger jusque dans le mois de juillet, peut-être jusqu'en septembre. C'est le temps des vacances, des voyages, des déplacements. De juin à septembre, c'est la belle saison par excellence, le temps des longues soirées, des plus beaux jours.

Il faudrait être sûr de pouvoir intéresser nos visiteurs et les garder le plus longtemps possible.

Voyons maintenant ce qu'il faudrait faire pour mettre toutes choses dans le meilleur état possible,

et parer de notre mieux notre cher Québec, en vue du troisième centenaire. Ce sera l'œuvre des comités d'histoire et d'archéologie et des travaux et embellissements.

***

Il nous faut à tout prix les faveurs et les bonnes grâces : 1°—Du gouvernement fédéral ; 2°—du gouvernement provincial de Québec ; 3°—de notre conseil municipal ; 4°—de tous les citoyens de Québec.

Au gouvernement du Canada, nous devrons demander :

1°—De prendre, comme je l'ai dit plus haut, le centenaire de Québec sous ses auspices, comme fête nationale, intéressant toute la Confédération.

2°—D'organiser, comme œuvre d'importance nationale, une grande exposition historique et des beaux-arts à être tenue à Québec.

3°—De terminer les travaux de réparation à la citadelle, aux murs de notre forteresse, de faire les travaux de consolidation du rocher de Québec, en conservant la terrasse Dufferin dans toute son étendue.

4°—De céder à la cité les Buttes à Nepveu (*Covefields*) au sud de la Grande-Allée, depuis le pied de la citadelle et les murs des fortifications jusqu'aux Plaines d'Abraham, dont ils sont le complément obligé.

Il est vrai que nous avons bien à l'heure qu'il est le parc des Plaines d'Abraham, que nous devons à la munificence du gouvernement du Canada. En le donnant à la cité, on a voulu conserver dans son état actuel le terrain illustré par la bataille de 1759, et le soustraire aux convoitises de la spéculation, du commerce, de l'industrie et des accapareurs, dont le mercantilisme vulgaire fait litière des plus chers souvenirs. Mais le champ de bataille de 1759 n'est pas tout entier enfermé dans les limites du parc actuel, et c'est autour de la prison, et plus près des remparts que se sont déroulés les incidents les plus dramatiques de cette sanglante journée. Tout le monde est d'avis que ce parc devrait s'étendre en arrière des résidences de la Grande-Allée jusqu'au pied de la citadelle, et que le terrain accidenté qui s'étend de la porte Saint-Louis vers l'ouest est bien plus propre que l'autre, par ses différences de niveau, à l'établissement d'un parc d'agrément orné de pièces d'eau, de chutes artificielles, de grottes pittoresques, de bosquets et de parterres en terrasses.

Enfin, entre le pied de la citadelle et la prison se trouvent les restes encore visibles des fortifications les plus anciennes de Québec. Des fouilles pratiquées avec intelligence permettraient de retracer les retranchements et les travaux de défense et de reconstituer ainsi les actes du grand drame qui s'est joué là. On pourrait, au moyen de lignes bien

visibles, et d'inscriptions convenables, indiquer les positions relatives des combattants, des différents régiments d'élite qui se distinguèrent ce jour-là, et faire pour la bataille des Plaines d'Abraham ce que l'initiative éclairée du gouvernement de la Belgique a fait pour le champ de bataille de Waterloo.

Du reste, disons pour consoler les utilitaires et ceux qui veulent tirer parti de tout, qu'au sud de la Grande-Allée, il y a place pour un quartier nouveau de résidences qui borneraient le parc ainsi étendu et les grandes avenues déjà tracées ou en projet, et dont quelques-unes sont même verbalisées par règlement.

5°—Nous demanderions au gouvernement fédéral de mettre en ordre ses immenses propriétés à Québec, ses édifices, les rues, les trottoirs, les plantations et les gazons qui en dépendent; d'y conserver et remettre en bon état les canons, obusiers, mortiers, piles de boulets, qui leur donnent un cachet militaire.

6°—De compléter, autant que possible, d'ici à 1908, les grands travaux en voie de construction ou projetés qui doivent opérer une transformation de Québec, et de presser l'achèvement du grand pont sur le Saint-Laurent, de manière à en faire l'inauguration en 1908, comme l'un des monuments-souvenirs du troisième centenaire de Québec, et de convoquer pour cette cérémonie une convention

internationale des ingénieurs et des sociétés d'ingénieurs les plus célèbres de tous les pays.

7°—De compléter les embellissements projetés par l'illustre gouverneur Dufferin, et dont le gouverneur général actuel patronne l'achèvement.

Et puisque le nom de Dufferin vient en ce moment sous ma plume, je ne puis laisser passer cette occasion sans rendre un hommage tout spécial à celui que l'on pourrait nommer, avec raison, l'un des plus illustres amis de la cité de Champlain.

En ce moment où nous évoquons tout un passé, où tout le monde parle de fêtes du centenaire, ne dirait-on pas que de la tombe, où il vient pour ainsi dire de descendre, sa voix éloquente et sympathique s'élève pour nous engager à profiter de cette circonstance pour achever l'œuvre par lui commencée, de la conservation, de l'embellissement de tout ce que notre ville renferme d'ouvrages militaires, de monuments historiques, de lieux consacrés par de glorieux souvenirs. Lui, dont la parole indignée sauva d'une destruction injustifiable les remparts de notre forteresse, avec quelle joie il nous verrait entreprendre la réalisation du rêve que son imagination de penseur et son goût achevé d'artiste, lui avaient fait entrevoir quand, du haut du bastion du Roi, il contemplait les merveilleux décors dans lesquels s'est déroulée la trame brillante de notre héroïque histoire.

Que dis-je? Ce n'était pas seulement un rêve, puisque lui-même il avait fait tracer le plan de ces constructions artistiques qui devaient remplacer nos portes de guerre démantelées, nos remparts défigurés par la bande noire des démolisseurs, et jusqu'à ce château monumental qui devait couronner notre fière citadelle, et dans lequel il eut voulu faire les honneurs du pays dans un faste, une splendeur vice-royale, digne du marquis de Tracy et du comte de Frontenac, dont il s'intitulait modestement le continuateur et le remplaçant.

Ces embellissements, les voici tracés en quelques lignes: promenade continue sur toute la circonférence des fortifications; construction de ponts et d'arches au-dessus des portes de guerre, de tourelles sur la ligne des remparts et surtout du château Saint-Louis sur la citadelle pour servir de résidence à nos gouverneurs généraux.

*
* *

Comme il s'agit de projets qui remontent à plus de trente ans, il me semble à propos de faire ici une revue plus détaillée de ce que comportaient ces plans, dont une partie seulement a été jusqu'à présent exécutée.

Disons d'abord que ce fut avec une répugnance très prononcée que lord Dufferin accueillit le projet de démolir les portes Saint-Jean, du Palais, Hope

et Prescott, motivé par l'urgence de rendre plus faciles les communications entre la cité murée et les faubourgs ; qu'il s'opposa nettement à ce qu'on touchât aux murs de fortifications, et que c'est à lui, enfin, que nous devons la conservation, dans son ensemble, de notre forteresse.

Mais il alla plus loin. Il fit préparer par un de ses amis personnels, un architecte distingué, M. Lynn, de Belfast, Irlande, les plans de toute une série d'embellissements qui, tout en conservant à notre cité sa physionomie militaire et antique, devait faire de ces murs restaurés une promenade unique qui permettrait d'apprécier toute la grandeur et toute la beauté des paysages environnants.

Dans ces plans, la terrasse (appelée alors Durham, maintenant Dufferin), devait être prolongée (comme elle l'a été depuis) jusque vis-à-vis le bastion du cap Diamant, le point culminant de la citadelle.

Prenant pour point de départ l'extrémité de la rue Saint-Louis (aujourd'hui l'avenue qui conduit au monument Champlain) et accessible aux voitures comme aux piétons, elle devait se dérouler sur la terrasse Dufferin vers l'est, monter par un plan incliné jusqu'au pied du bastion du Roi qu'elle aurait contourné, en passant sur le sommet de la falaise, au pied des murs, tourner à angle droit sur les terrains vagues ou les Glacis, suivre les murs, traverser la rue Saint-Louis, aujourd'hui Grande-Allée, le quadrilatère formé par les murs, les rues

Saint-Louis, Saint-Eustache et Saint-Patrice. Ce carré de verdure devait être transformé en un parc d'agrément, relié à l'Esplanade par une poterne (*sally port*) ou par une brèche pratiquée à travers les remparts. Puis, débouchant sur l'Esplanade et la traversant, la promenade descendait la rue et la côte d'Auteuil, coupait la rue Saint-Jean pour se rendre au parc d'Artillerie, gagner la porte du Palais, suivre la rue des Remparts, contourner les murs du jardin Montmorency, traverser la côte de la Montagne sur un élégant pont de fer flanqué de tourelles, aboutir à la ruelle en arrière du bureau de poste, puis remonter au point de départ sur la terrasse Dufferin, — formant ainsi une avenue immense et continue enserrant toutes les murailles de guerre et offrant à l'œil un panorama entier des environs si beaux et si pittoresques de Québec. Des ponts de fer ou des arcs en pierre, aussi flanqués de tourelles, étaient jetés sur les brèches faites aux fortifications sur l'Esplanade et la rue Richelieu par la démolition des vieilles portes Saint-Jean, du Palais, Hope et Prescott, et rétablissaient la continuité de la ligne des remparts. Pour rompre la monotonie du mur presque sans saillie, qui longe la rue des Remparts, on le flanquait, de distance en distance, de tourelles normandes, au nombre de 12.

Tous ces travaux étaient estimés à $90,000.00,

dont la cité était appelée à fournir le tiers, le gouvernement fédéral se chargeant de la balance.

Mais ce n'est pas tout. Au sommet de la citadelle et dans son enceinte, à l'endroit où se dresse la résidence actuelle de Son Excellence le gouverneur général, l'architecte construisait un nouveau château Saint-Louis, d'une architecture sévère mais grandiose, moitié normande et moitié style Elisabeth, formant, à côté du quartier actuel des officiers, un quadrilatère de deux cents pieds de façade, et d'une profondeur variable de 60 à 100 pieds.

Le château se composait d'un massif rez-de-chaussée, surmonté de deux étages, avec un toit mansard et deux tours inégales en hauteur, mais d'un dessin artistique; le coût de cette seule construction était estimé à $100,000.

M. Murphy, maire de Québec à cette époque, fut appelé par lord Dufferin à plusieurs entrevues qui eurent pour résultat la participation de la cité dans la mesure demandée à cette noble entreprise.

Plus tard, la cité consentait à payer une proportion plus considérable de ces dépenses, et le gouvernement provincial contribua aussi pour sa part, en faisant certaines améliorations sur ses propriétés.

Voici un estimé détaillé du coût des embellissements suggérés par lord Dufferin, tel qu'on le trouve dans un rapport signé Alex. Woods, président du comité spécial du Conseil-de-ville.

1°—Pont de fer au-dessus de la côte de la Montagne, 50 pieds par 10 de largeur.	$3,000.00
2°—Tourelle ouest, $500 ; tourelle est, $1,000	1,500.00
Ouverture arche sur l'ouverture de la rue Richelieu et tourelles	15,000.00
(Ce chiffre se réduirait au coût de l'arche et des tourelles.)	
3°—Portes Saint-Jean (la démolition en est faite ainsi que les murs de côté, reste à faire le pont et les tourelles..	15,000.00
4°—Rue Dauphine (porte Kent faite)..	15,000.00
5°—Rue Saint-Louis (porte faite).	15,000.00
6°—Baisser le niveau de la rue des Remparts (fait)	2,000.00
7°—12 tourelles — murs des remparts..	12,000.00
8°—Promenade aérienne, pied de la citadelle (faite)	5,000.00
9°—Terrain à l'ouest de l'Esplanade, brèche, etc	10,000.00

En lisant cet estimé, il est facile de constater que la plus grande partie de ces travaux ont été exécutés.

Toutes les anciennes portes de guerre ont été démolies. Les portes Saint-Louis et Kent ont été reconstruites. Il reste à faire la poterne ou la brèche sur l'Esplanade, les arches en pierre ou les ponts en fer, flanqués de tourelles qui doivent relier

les murs au-dessus de l'emplacement de la porte Saint-Jean et à la rue Richelieu, les tourelles de la rue du Palais, de la rue Sainte-Famille, des Remparts, et le viaduc de la côte de la Montagne, l'avenue à travers les glacis, depuis le bastion du Cap Diamant jusqu'au parc d'Artillerie et allant jusqu'à la rue du Palais. Ce qui reste à faire est donc comparativement facile et peu dispendieux. Il serait vraiment regrettable de ne pas achever cette œuvre monumentale déjà si avancée.

C'est au gouvernement fédéral qu'incombe la tâche de construire sur la citadelle le château Saint-Louis. Et il nous semble que ce n'est pas trop demander que d'insister pour que le représentant de Sa Majesté le Roi, qui est appelé si fréquemment à faire dans Québec même les honneurs de notre pays, y ait une demeure permanente et digne tout à la fois des hautes fonctions qu'il remplit parmi nous et de l'importance croissante de notre pays. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur la dépense annuelle qu'exigent la réparation, l'entretien, l'amélioration d'une vieille construction insuffisante, démodée, et qui, vu l'affluence des étrangers, des visiteurs, le nombre croissant des réceptions officielles et les prodigieux développements de notre pays, ne répond plus aux exigences de la position de Son Excellence le gouverneur général.

Pour l'honneur du nom canadien, il convient

donc que cette partie importante des projets d'embellissements suggérés par lord Dufferin reçoive à son tour son exécution.

***

Au gouvernement provincial de Québec, nous demanderons d'achever l'ornementation des abords de notre palais législatif, de mettre en ordre toutes ses propriétés dans les limites de la cité et une aide généreuse pour notre exposition et pour les fêtes du centenaire de la capitale historique de cette province.

***

Depuis quelques années, la cité de Champlain a subi une transformation matérielle qui frappe tous les regards. Des améliorations, des embellissements considérables ont été exécutés. A quelques exceptions près, tous ont été accomplis en conservant avec un soin jaloux le cachet particulier qui distingue Québec entre toutes les villes du monde. L'éclairage, l'amélioration et le soin de nos rues et de nos places publiques, ont été l'objet de l'attention de nos édiles. On a nettoyé, embelli beaucoup d'espaces négligés dont l'aspect disgracieux blessait le regard. Les abords de l'Hôtel-de-Ville sont devenus une parure et un ornement ; des plantations d'arbres ont été faites en différents endroits de la cité ; les squares, les carrefours, ont été ornés de gazon sur lequel se découpent des plates-bandes,

enrichies de fleurs. Nos édifices municipaux ont subi une transformation dont nous sommes justement fiers. En somme, notre bonne ville a fait peau neuve, et de toutes parts nous arrivent des expressions de surprise et d'admiration de la foule croissante des voyageurs, des touristes qui sont en train de faire de Québec un des centres d'attraction du continent américain.

Mais, si dans l'ordre matériel, nous avons fait merveille, il reste beaucoup à faire, et ce n'est pas trop de deux années complètes pour achever ce qui est si bien commencé. Que d'attraits nouveaux ne pourrions-nous pas ajouter à la parure de notre bien-aimée centenaire.

Nous demanderons donc à notre conseil municipal de faire soigneusement la toilette complète de notre ville, de continuer à embellir les bâtisses municipales, les rues, les places publiques, les trottoirs, les jardins, les parcs, les carrés de verdure.

La reconstruction de nos trottoirs et passerelles, le pavage de nos rues, l'ornementation de nos parcs et jardins, le service d'ordre et de salubrité, l'extension du service des tramways, sont autant de sujets dignes de l'attention de nos autorités civiques, et rien ne devrait nous arrêter dans l'œuvre de restauration qu'elles ont si bien menée jusqu'aujourd'hui.

Nous leur demanderons d'augmenter le luminaire et l'éclairage partout où il en est besoin, surtout dans les parcs, les jardins ; d'éclairer la promenade

aérienne qui entoure la citadelle, l'escalier qui y conduit et l'avenue de retour qui longe les glacis jusqu'à la Grande-Allée.

D'ouvrir les avenues et les rues projetées au sud de la Grande-Allée ; de prodiguer la peinture et le blanchissage à la chaux dans tous les endroits qui le requièrent ; d'appliquer avec énergie les règlements d'hygiène, etc.

***

Aux citoyens eux-mêmes, nous demanderons de faire la parure complète de leurs propriétés, d'en nettoyer les façades, les murs de clôtures, d'enclore les terrains vacants et d'en faire disparaître les masures et les ruines qui en déparent un certain nombre ; de blanchir à la chaux toutes les constructions, toits, clôtures en bois et autres que l'on aperçoit des endroits élevés, de manière à ce que tout annonce le soin, la propreté et le bon goût des habitants de Québec.

Voilà pour les travaux dont l'exécution ne saurait être commencée trop tôt.

Et notre Commission du Havre ne pourrait-elle pas, pour 1908, prendre les mesures nécessaires pour éclairer brillamment toute l'étendue du port de Québec, au moyen de projections lumineuses comme celles dont sont pourvus les grands vaisseaux de guerre, et ne serait-il pas possible d'entraîner dans ce mouvement les villes et les bourgs voisins de

Québec, pendant la durée des fêtes et la visite des escadres ?

***

Dans un grand nombre de villes, ayant comme la nôtre, une histoire, on a établi des commissions formées de représentants de l'autorité municipale et d'hommes compétents en histoire, en archéologie, en architecture, et on leur a confié la mission de veiller à la conservation, à l'entretien des monuments, des édifices ayant une valeur historique ou artistique ; de signaler tous les lieux, tous les objets dignes de mémoire, de les marquer par des inscriptions ou des monuments convenables, afin d'en perpétuer le souvenir. Que de choses il y aurait à faire dans Québec et ses environs pour une commission de ce genre, et comme le moment est bien choisi d'en constituer une et de la mettre immédiatement à l'œuvre, afin d'en recueillir les fruits, toujours en vue des fêtes du centenaire.

Que de fois les visiteurs les plus distingués, et même les simples touristes se sont trouvés à la merci des passants et des automédons à qui ils demandaient des renseignements qui auraient dû leur être fournis par des guides compétents ou par des inscriptions convenables, placées à tous les endroits de notre cité qui sont célèbres dans nos annales.

Cette commission pourrait être formée d'un comité spécial d'échevins élu par le conseil de ville, ayant

à leur tête Son Honneur le maire, et à laquelle serait adjoint un groupe d'hommes versés dans l'histoire de notre pays, connaissant bien notre vieux Québec, et qui ferait rapport sur les édifices et les antiquités ayant une valeur historique, sur toutes les questions intéressant l'histoire et l'archéologie

Notre Société littéraire et historique a donné l'exemple en posant dans la basse-ville des plaques commémoratives de l'assaut de Québec par les Américains, en 1775, et la cité, guidée par le comité d'histoire et d'archéologie, devrait continuer et mener à bonne fin cette patriotique entreprise, de manière à embrasser toutes les époques de notre histoire.

Cette commission nous rendrait de précieux services en organisant une exposition de costumes, d'armes, de portraits, d'antiquités, de souvenirs historiques, d'objets d'art, etc., en suggérant, par exemple, de reconstituer l'*abitation de Québec*, de Champlain, gardée pour la circonstance par des hommes portant les costumes et les armes de cette époque ; reproduire les fac-similés de quelques-uns de nos forts célèbres, Long Sault, Carillon, William-Henry, les postes de 1775, rues Champlain et Sault-au-Matelot, en ressuscitant dans nos processions des groupes représentant les premiers colons du pays, des coureurs des bois et des voyageurs ; des détachements des gardes du marquis de Tracy, des régiments de France et d'Angleterre de 1759-1760 ;

des miliciens canadiens de 1812 ; les équipages de Cartier et de Champlain, et qui sait s'il ne serait pas possible de faire figurer dans notre port des modèles de leurs vaisseaux, ainsi qu'on l'a fait pour les vaisseaux de Colomb, lors de l'exposition de Chicago ; peut-être pourrions-nous couronner nos fêtes par un bal costumé, au Frontenac, dans lequel on ferait revivre les grandes figures de notre histoire, comme on l'a fait au centenaire de Détroit, où le figurant qui représentait Lamothe-Cadillac conduisait comme reine du bal une vraie descendante du fondateur de Détroit ?

***

Je crois en avoir dit assez, et pourtant, il me semble qu'il serait regrettable de laisser passer et s'évanouir toutes ces fêtes comme des brillants météores, sans que rien ne subsiste pour en éterniser la mémoire. Il y aura bien l'inauguration du grand pont de Québec, dont nous espérons célébrer l'ouverture en 1908. Peut-être aussi pourrons-nous donner à certaines constructions qui seront érigées à cette occasion un caractère de permanence et de durée. D'autres villes ont profité de pareilles circonstances pour unir ensemble et perpétuer en caractères ineffaçables la mémoire de l'ancêtre et le souvenir du berceau, en se dotant elles-mêmes, par exemple, d'une bibliothèque publique, d'un musée

historique, d'un temple des beaux-arts, peut-être des trois à la fois.

Or, nous avons sous la main, à Québec, tous les éléments d'une bonne bibliothèque publique, dont un musée d'histoire, voire même une galerie de peintures, seraient le nécessaire et riche complément.

Et puisque le vent est aux suggestions, et que l'on veut bien me permettre d'exprimer ici toute ma pensée, voici le rêve que je caresse depuis longtemps :

Je voudrais voir s'ouvrir, dans une annexe de notre bel hôtel-de-ville, des logis spacieux, dans lesquels nous agrandirions — si je puis m'exprimer ainsi — l'hospitalité généreuse que reçoivent déjà, dans une certaine mesure, l'Institut canadien, dont la bibliothèque se chiffre déjà dans les 20,000 volumes et la Société géographique de Québec, qui possède aussi une belle collection de cartes, de livres et d'ouvrages précieux. Ces sociétés réunies sous un même toit, dans des appartements suffisants, mais séparés, recevraient gratuitement de la cité le logement, le chauffage, l'éclairage, l'entretien des édifices, le salaire des conservateurs et des employés et une allocation proportionnée à leurs besoins, pour le maintien et le développement de la bibliothèque et des salles de lecture, ainsi que du musée et des collections d'art.

Ces sociétés garderaient leur organisation parti-

culière, leur autonomie, leur bureau exécutif, le contrôle et la direction de leurs membres, tout comme l'Institut canadien qui, depuis plusieurs années, vit et prospère, en vertu d'un arrangement de cette nature.

Une partie notable de ce nouveau local pourrait être affectée à l'établissement d'un musée historique et des beaux-arts. De ce voisinage rapproché, mais parfaitement réglé par des conventions acceptées par les intéressés, résulteraient des avantages précieux pour les membres de ces sociétés, surtout pour ceux qui voudraient devenir membres participants de chacune d'elles, et ce qui vaut mieux encore, l'existence de ces sociétés serait assurée pour l'avenir et garantie par la cité elle-même. Ce sanctuaire élevé aux lettres, ce palais de l'histoire et des beaux-arts, modeste si l'on veut, mais convenable et en rapport avec nos ressources, pourrait être inauguré en 1908 et, solidement bâti avec le granit résistant de nos montagnes, ne serait-il pas vraiment *le monument plus durable que l'airain*, bien digne de rappeler aux générations à venir la célébration du troisième centenaire de Québec.

*
* *

Si toutefois ce plan ne peut réussir, au moins faudrait-il qu'une œuvre intellectuelle, artistique, magistrale, digne de la réputation de bon goût et

de savoir de la cité de Champlain, reste comme souvenir des fêtes de 1908.

Pour les *dilettanti*, pour les savants, les lettrés, pour les archéologues, les antiquaires, pour les amateurs des choses de l'art, il faudrait un « volume-souvenir » publié en français et en anglais : quelque chose comme le *Siège de Québec* de M. Doughty, un album de Québec complet, un recueil de plans de la cité à toutes les époques, des reproductions des monuments, des édifices, et de leurs transformations successives, des portraits, des fac-similés de documents et de pièces rarissimes ; tout cela bien agencé en un tout harmonieux, avec une bonne histoire de Québec documentée, et des références à tous les ouvrages qui s'y rapportent. Ce *volume-souvenir* devrait être une œuvre d'art, dans sa composition et dans son exécution, publié à plusieurs tirages, afin de le rendre accessible aux bourses les plus modestes. Et pour tout dire, ce livre devrait être essentiellement canadien, et si c'est possible, entièrement québecquois, car nous avons ici des maîtres-imprimeurs et des ouvriers capables de faire ce travail au point de vue typographique.

*
* *

Telles sont, M. le Président et Messieurs, les observations que j'avais à vous communiquer. En vous les remettant, je tiens à vous dire que je ne

veux pas imposer mes vues, encore moins dicter un programme, avant que vous n'ayez arrêté au moins les grandes lignes que vous croirez devoir adopter. Car, dans une entreprise de cette importance, il convient de ne rien tenter qu'il soit impossible de réaliser, soit à cause des difficultés insurmontables, ou des trop grandes dépenses qu'il faudrait encourir.

En terminant, je répète encore que je n'ai eu qu'une chose en vue : fournir les éléments d'une discussion d'où sortira un programme qui soit à la hauteur de l'événement que nous allons commémorer

H.-J.-J.-B. CHOUINARD.

II

SOMMAIRE

DES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

PREMIÈRE SÉANCE, 4 JUIN 1906

Le comité exécutif nommé le 14 mai 1906, s'est réuni pour la première fois et a procédé à l'élection de ses officiers avec le résultat suivant :

Président : Monsieur J.-Geo. Garneau, maire de Québec.

Vice-Présidents : Hon. A. Turgeon, ministre des terres et forêts, etc. ; M. Wm. Power, député de Québec-Centre ; Lieut.-Col. W. Wood, M. S. R. C.

Trésorier : M. Ths. McDougall (1), gérant général de la Banque de Québec.

Secrétaire général : M. H.-J.-J.-B. Chouinard, greffier de la cité.

Secrétaires conjoints : MM. E.-T. D. Chambers, Dr Lessard.

---

(1) Elu le 25 septembre 1906.

Le comité a procédé à la formation des sous-comités permanents, dont voici la liste :

1. Finances.
2. Histoire et archéologie.
3. Travaux et embellissements.
4. Expositions.
5. Réclame et publicité.
6. Jeux athlétiques, etc.

Les résolutions suivantes ont été adoptées :

Le président, les vice-présidents, le trésorier et les secrétaires du comité exécutif seront d'office membres de chacun de ces comités.

Les présidents de chacun des sous-comités seront de droit membres du comité exécutif.

Le *quorum* des séances de l'exécutif est fixé à dix membres.

Un comité spécial, composé de Mgr Gagnon, du révérend F. G. Scott et de l'hon. Thomas Chapais est nommé pour préparer un mémoire ou requête au Gouvernement du Canada, le priant de prendre sous ses auspices la célébration du troisième centenaire de la fondation de Québec comme fête nationale intéressant toutes les provinces du Canada et demander l'appui et l'aide nécessaires pour en assurer le succès.

Une délégation de plusieurs membres de l'exécutif se rendra à Ottawa pour présenter ce mémoire

au très honorable sir Wilfrid Laurier, premier ministre, et à ses collègues et faire valoir les raisons à l'appui de la requête.

III

DEUXIÈME SÉANCE, 19 JUIN 1906

A la deuxième séance du comité exécutif, tenue le 19 juin 1906, le comité spécial chargé de préparer un mémoire au Gouvernement du Canada a soumis un projet qui a été unaniment adopté.

La délégation du comité exécutif s'est rendue à Ottawa et a été reçue par le Très Honorable sir Wilfrid Laurier, le 26 juin 1906. Cette délégation était composée de M. J.-Geo. Garneau, président, l'abbé Lortie, de l'Université Laval, le rév. F. G. Scott, recteur de l'église Saint-Mathieu, le Lt.-colonel W. Wood et M. H.-J.-J.-B. Chouinard, secrétaire général. Plusieurs sénateurs et députés du district de Québec accompagnaient la délégation.

M. Garneau, président, a communiqué le mémoire du comité exécutif à sir Wilfrid Laurier, qui en a écouté la lecture avec beaucoup d'attention et a exprimé le désir de connaître le plus tôt possible les plans et les projets du comité.

Sir Wilfrid a cité comme précédent à l'appui de la requête des citoyens de Québec l'exemple donné par les Etats-Unis qui se préparent à célébrer, en 1907, le troisième centenaire de la naissance du peuple américain.

Les délégués ont rapporté de cette entrevue l'impression que leur démarche a été favorablement accueillie.

Voici le texte du mémoire présenté à Sir Wilfrid Laurier :

Au Très Honorable

SIR WILFRID LAURIER, K. C. M. G., C. P.,

Premier ministre du Canada.

Le trois juillet 1908, la vieille cité de Québec célèbrera le trois centième anniversaire de sa fondation. La place unique qu'elle occupe dans l'histoire du Nouveau-Monde donne à cette événement une spéciale importance pour la nation tout entière.

Formant comme le péristyle du Canada, située à l'endroit même où les flots de l'océan viennent recevoir le tribut de nos vastes mers intérieures, elle a été le berceau de la civilisation nationale. Lorsque la plupart des grandes villes du sud n'avaient pas encore d'existence, elle inculquait à ses enfants les principes qui font les citoyens, et étendait au loin son influence jusqu'à ces régions barbares et inexplorées qui sont maintenant le patrimoine aimé de notre peuple.

Aucune ville n'a une origine aussi noble que la sienne. Elle est née de la chevalerie et de la foi du Vieux Monde. Ses annales sont pleines de hauts faits dignes des plus beaux âges où s'illustraient les paladins, et l'héroïsme de ses missionnaires et de ses martyrs est vénéré comme une source d'inspiration et d'idéalisme par tous ceux qui aiment Jésus-Christ et s'efforcent de le suivre dans la voie qu'il nous a tracée.

Le changement d'allégeance qui accompagna l'occupation britannique — changement dont la date, par une rencontre singulière, partage son histoire en deux parties égales,— a semé autour de ses remparts et de ses murs une nouvelle moisson de souvenirs, qui lui ont fait une place d'honneur parmi les plus décisifs champs de bataille de l'univers, et qui unissent à jamais la gloire de l'Angleterre à celle de la France.

Issu d'une telle lignée, et illustré par tant d'exploits fameux, Québec symbolisera toujours dans la vie de notre Dominion, les éléments constitutifs de l'honneur et de la virilité. Voila pourquoi il nous semble que le 300eme anniversaire de sa fondation est un événement qui devrait parler aux cœurs de tous les Canadiens, de l'Atlantique au Pacifique. Si, aux époques anciennes, des conflits violents où l'avenir ne lui ouvrait que d'étroits horizons, il a cultivé dans cette terre vierge les jeunes semences du courage, de la religion et du patriotisme, il peut, en nos temps nouveaux d'éblouissants progrès matériels et de perspectives nationales presque sans limites, être le berceau d'un esprit de fraternité canadienne entre les races qui forment notre peuple, dont les fruits seront un plus profond patriotisme, une plus large tolérance et un accroissement de vigueur pour ces organes du corps social qui doivent constamment tendre dans l'ordre moral à faire triompher le droit.

C'est animé de cet esprit, et avec cette haute ambition, que le peuple de Québec voit s'approcher la célébration du 3eme centenaire de sa ville tant aimée. Mais il lui sera impossible d'atteindre son objet, si tous les Canadiens ne s'unissent à lui

pour donner à cet événement sa véritable signification nationale.

Le comité exécutif de la célébration du troisième centenaire de la fondation de Québec croit donc devoir vous faire appel, Sir Wilfrid, ainsi qu'aux autres ministres de Sa Majesté pour la Puissance du Canada, et par votre intermédiaire, aux membres du Sénat et des Communes, et il vient vous prier, non seulement d'accorder à cette célébration votre patronage, mais aussi de prendre les mesures nécessaires pour qu'un événement si remarquable soit commémoré sous les auspices du Canada tout entier.

Québec, 26 juin 1906.

IV

TROISIÈME SÉANCE, 25 SEPTEMBRE 1906

La troisième séance du comité exécutif a été tenue le 25 septembre 1906.

L'une des propositions les plus importantes qui lui aient été faites est sans contredit celle ayant trait à une exposition nationale du Canada, à être tenue à Québec en 1908.

Le sous-comité chargé d'étudier cette question avait fait un rapport favorable, mais après discussion, pendant laquelle le projet d'une exposition d'histoire et d'archéologie parut être le désir presque unanime des membres du comité, on adopta la résolution suivante : « Après délibération sur le rapport du sous-comité recommandant une exposition nationale du Dominion, en 1908, le comité exécutif ne croit pas devoir comprendre dans son programme l'organisation d'une exposition autre qu'une exposition d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts [1]. »

---

(1) On trouvera à la suite de ce procès-verbal un extrait d'un mémoire du secrétaire-général donnant quelques-unes des raisons qui ont motivé cette décision du comité.

Une communication intéressante est faite par M. Valin, de Bélair, comté de Portneuf, suggérant de réunir à Québec, pour les fêtes du centenaire, les chefs de toutes les familles propriétaires d'immeubles, soit dans les villes, soit dans les campagnes, dont les auteurs remontent à la période écoulée entre 1608 et 1700, la condition requise, étant que les dits immeubles n'aient pas changé de mains dans la même ligne de descendance.

M. Chouinard, secrétaire général, a soumis au comité exécutif plusieurs mémoires sur les sujets suivants :

1°—Législation et subsides (1).

2°—Estimé du coût des fêtes.

3°—Projet de programme — durée des fêtes.

4°—Projet de cortège historique.

5°—Exposition d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts.

6°—Projet de publication d'un bulletin périodique en vue des fêtes jubilaires.

Un comité spécial (2) est formé pour préparer un projet de loi relatif aux fêtes du centenaire à être soumis à la prochaine session du Parlement du Canada.

---

(1) Ce mémoire a servi de base au rapport que l'on trouvera plus loin sur la législation nécessaire.

(2) On trouvera plus loin les noms des membres de tous les comités.

Un autre comité spécial est formé pour préparer un projet de programme des fêtes du centenaire et choisir les dates convenables.

Un sous-comité est aussi nommé pour la publication d'un bulletin périodique pour faire connaître et annoncer le programme, les projets et les détails des fêtes du troisième centenaire, et un autre comité est chargé d'étudier la question des logements et hôtelleries, et les mesures à prendre pour pouvoir loger et nourrir les nombreux visiteurs attendus.

***

Au début même du monvement qui s'est produit parmi nous pour la célébration du troisième centenaire, il a été question, chez quelques-uns, d'une exposition universelle, et chez d'autres, d'une exposition industrielle, agricole, etc., du Canada, comme celles qui se tiennent depuis quelques années à Toronto.

Le projet d'une exposition universelle a été de suite abandonné, comme impossible à exécuter. Ce projet d'une grande exposition ayant été prôné et appuyé par un grand nombre de personnes à la chambre de commerce et dans la presse, il est peut-être à propos de donner quelques-unes des raisons qui ont motivé la décision contraire du comité.

Quant à une exposition nationale du Canada, beaucoup de personnes graves étaient d'opinion, d'abord, qu'il était trop tard pour songer à en faire une avec des chances de succès, et que notre population n'est pas assez considérable pour fournir pen-

dant plusieurs mois le contingent de visiteurs nécessaire pour assurer le succès d'une grande exposition. On a cité l'exemple de l'exposition en préparation à Jamestown, pour le centenaire américain de 1907, mais on ignore sans doute le chiffre de la population dans laquelle on peut recruter à un moment donné un contingent de visiteurs et le diriger vers l'exposition de Jamestown. Si l'on trace, en prenant comme point central, Jamestown, une demi-circonférence atteignant la ville de New York, enserrant tout le territoire dont chaque point extrême est éloigné de Jamestown de 12 heures de chemin de fer, on y trouve une population de 21,000,000 d'habitants. Si l'on étend cette circonférence jusqu'à Montréal, le chiffre de la population susceptible d'atteindre Jamestown en 24 heures de chemin de fer, est de 39,000,000 d'habitants. Il suffit d'énoncer ces chiffres pour faire comprendre la facilité avec laquelle Jamestown peut rallier chaque semaine, pendant 6 ou 7 mois, comme visiteurs des centaines de mille personnes, et il est inutile de mettre en regard le chiffre de la population susceptible d'alimenter le courant des visiteurs que pourrait attirer une grande exposition à Québec.

Il faut aussi compter sur le chiffre extraordinairement élevé des dépenses d'une grande exposition, même seulement nationale, et se rappeler le résultat financier désastreux de plusieurs des grandes expositions internationales. Mais il est plus facile et plus praticable d'organiser à Québec une exposition d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts, et de lui donner une importance et une valeur considérables.

Nous avons lieu de croire qu'une exposition de ce genre attirerait à Québec, sinon le nombre attendu

à Jamestown, du moins une élite très nombreuse et très distinguée.

Nous pourrions arriver à tenir une exposition d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts qui dépasserait tout ce que nous avons vu dans le pays, et rivaliserait en plus d'un point avec les splendeurs coûteuses de Jamestown. Cette exposition pourrait réunir tous les documents ayant une valeur historique déposés dans les archives du gouvernement fédéral et dans les archives des provinces et des villes de la Confédération. On pourrait obtenir des gouvernements étrangers le prêt, soit d'originaux, soit de copies ou reproductions de documents et de pièces historiques. On pourrait y ajouter le prêt de collections de documents ou de souvenirs historiques appartenant à des institutions publiques ou à des particuliers. On pourrait ajouter à cela des collections de plans, de gravures, de portraits, de reliques indiennes ou sauvages, de vieux meubles, etc.

Mais la première condition à remplir serait d'offrir comme local un édifice convenablement aménagé, entièrement à l'abri du feu et dont la garde serait confiée à des personnes responsables et vigilantes.

V

QUATRIÈME SÉANCE, 24 OCTOBRE 1906

A la quatrième séance du comité exécutif, tenue le 24 octobre 1906, sur réception d'un rapport du comité du programme, il a été résolu :

Que le rapport et le programme soumis soient adoptés comme étant la base du programme des fêtes officielles du troisième centenaire, et que l'exécutif en autorise la publication dans les journaux ; et qu'une copie de ce programme soit transmise au greffier de la cité pour être communiquée au conseil-de-ville à sa prochaine séance (1).

Le comité exécutif est prié de s'entendre avec les officiers généraux des sociétés nationales Saint-Jean-Baptiste, Saint-George, Saint-Patrice et Saint-André et autres qu'il serait jugé utile d'ajouter à cette liste, pour déterminer la part qu'elles devront prendre aux fêtes du centenaire.

Un sous-comité est aussi nommé, chargé de préparer la partie musicale des fêtes du centenaire.

Il est ensuite résolu :

---

(1) Cette communication a été faite à la séance du conseil-de-ville, tenue le 28 octobre 1906 et déposée sur la table du conseil.

Que le comité d'histoire et d'archéologie est prié de commencer ses travaux le plus tôt possible, et en particulier :

1° L'étude des projets soumis, relatifs à un cortège historique, avec chars allégoriques, groupes de personnages, etc.

2° La préparation d'une liste motivée de tous les endroits historiques de Québec, édifices et monuments, afin d'établir à quels endroits il conviendrait de placer des inscriptions et des plaques commémoratives, expliquant les souvenirs qui s'y rattachent.

3° Les mesures à prendre pour assurer la tenue d'une exposition d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts.

Le comité exécutif a procédé à la nomination d'un comité chargé d'étudier toutes les questions ayant trait à des travaux et à des embellissements à être exécutés dans la cité, en vue des fêtes du centenaire, avec mission de partager entre ses membres la tâche de faire une revue complète de la ville, en prenant note de tous les travaux nécessaires ; de dresser une liste des propriétaires, locataires et occupants d'édifices ou de terrains sur lesquels il convient de demander certaines réparations, améliorations et embellissements.

Ce comité des travaux et embellissements devra aussi mettre à l'étude les différentes suggestions qui ont déjà été faites, et dont les suivantes sont les principales :

Travaux dont l'exécution doit être demandée au gouvernement du Canada ;

Travaux dont l'exécution doit être demandée au gouvernement de la province de Québec ;

Travaux et améliorations dont l'exécution doit être demandée à la cité de Québec.

***

Le comité exécutif décide qu'il sera publié à l'occasion des fêtes du troisième centenaire de Québec, une ouvrage de luxe, contenant une histoire complète de la cité, avec des plans topographiques de différentes époques, des reproductions de monuments, d'édifices publics, d'églises, de maisons particulières historiques, avec leurs transformations ; des collections de portraits et d'autographes de personnages ayant joué un rôle dans l'histoire de Québec ou du pays en général, des reproductions de documents et pièces rarissimes et ayant une valeur historique ou artistique, etc.

Il est ensuite résolu :

Que le comité exécutif prie S. H. le Maire et le conseil-de-ville de Québec d'exprimer à S. E. le Gouverneur géneral et à l'hon. Premier Ministre, sir Wilfrid Laurier, le vœu des citoyens de Québec qu'en vue des fêtes du troisième centenaire, il soit procédé à l'achèvement des travaux et embellissements connus sous le nom de projets Dufferin et des

autres améliorations suggérées depuis, entr'autres la construction d'une porte monumentale au-dessus de l'endroit où s'élevait autrefois la porte Saint-Jean (1).

---

(1) Le conseil-de-ville de Québec, a, dans sa séance du 26 octobre 1906, adopté une résolution en ce sens et elle a été transmise au Très Honorable Sir Wilfrid Laurier, qui en a accusé réception.

VI

CINQUIÈME SÉANCE, LE 15 NOVEMBRE 1906

Le Dr Arthur Simard annonce son élection comme président du congrès des médecins de langue française de l'Amérique du nord, qui se tiendra à Québec dans l'été de 1908.

Quatre mémoires sont soumis par M. Chouinard, secrétaire, le premier ayant trait au site et au terrain à choisir pour l'exposition d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts; le second, soumettant un projet de décoration générale de la ville; et le troisième intitulé « Le centenaire et la jeunesse des écoles » suggèrent la tenue d'une exposition scolaire de toutes les provinces du Canada et le quatrième suggérant de commencer ces fêtes en faisant le dimanche 21 juin la procession de la Fête-Dieu en plein air, en réunissant toutes les paroisses de la ville dans un seul cortège.

Sur rapport du comité des finances, il est résolu de fixer à $500,000, le montant des subsides qui sera demandé au gouvernement du Canada pour les frais du troisième centenaire.

Après discussion, le comité adopte:

1° Le projet de programme des fêtes tel que corrigé, et 2° le projet de législation et la demande

de subsides qui seront soumis au Très Honorable Sir Wilfrid Laurier et à ses collègues.

Nous publions ici les deux projets.

RAPPORT

DU COMITÉ SPÉCIAL DE LÉGISLATION

—

Votre comité spécial à l'honneur de faire rapport à l'exécutif :

Qu'il a siégé deux fois, le 12 et le 19 d'octobre courant 1906.

Qu'il croit devoir devoir soumettre à vos délibérations les considérations suivantes :

Dans le mémoire présenté au Très Honorable Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, à Ottawa, le 26 juin dernier, les délégués du comité exécutif ont demandé au gouvernement fédéral de prendre sous son patronage, au nom du pays tout entier, le projet de célébrer le troisième centenaire de la fondation de Québec, berceau du peuple canadien (1).

Sir Wilfrid Laurier a prié les délégués de lui soumettre un projet de législation, ainsi qu'un pro-

---

(1) Dans un grand banquet, à Londres, à l'occasion de l'anniversaire de la Confédération du Canada, en juillet 1897, Sir Wilfrid Laurier à lui-même employé le mot plus hardi de « la nation canadienne ».

gramme des fêtes et un état des subsides nécessaires qu'ils ont l'intention de demander au parlement.

A l'approche de la session d'automne du parlement canadien, le temps semble venu de formuler d'une manière précise les vœux du comité exécutif du centenaire, et d'exprimer en termes catégoriques ce que nous désirons obtenir du gouvernement du Canada.

Le point le plus important paraît être d'obtenir du parlement, dès sa prochaine session, une législation spéciale et des subsides.

Il est d'une importance majeure, pour obtenir le plus grand succès possible, de placer les fêtes du centenaire officiellement sous les auspices de la nation.

Il nous faut inscrire dans les statuts fédéraux un acte public décrétant que le 3 juillet 1908 sera observé et célébré dans toute l'étendue du Canada comme une fête nationale pour commémorer le trois centième anniversaire de la naissance du peuple canadien, les fêtes officielles devant être célébrées en la cité de Québec, fondée par Samuel de Champlain, et berceau du Canada.

Cette législation aura nécessairement pour conséquence de mettre ces fêtes, non seulement sous le patronage mais sous la haute responsabilité du gouvernement canadien qui deviendra tenu en honneur de prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'elles soient dignes du pays, — dignes du grand événement qu'elles doivent commémorer.

Une des raisons pour lesquelles il nous faut absolument avoir un acte public du parlement du Canada, c'est que nous avons absolument besoin, non seulement de ses subsides, mais aussi

de son concours effectif, pour obtenir, si possible, la patronage de Sa Majesté notre Roi, le concours du gouvernement impérial anglais, celui des différentes provinces de la Confédération, et aussi, parce que notre gouvernement seul à le prestige nécessaire pour obtenir la participation d'autres gouvernements, comme ceux de la France, des Etats-Unis, et d'autres grandes puissances que nous pourrions peut-être intéresser et attirer au centenaire de Québec, à la suite des fêtes de Jamestown auxquelles elles vont prendre part : la fondation de Québec occupant dans l'histoire une place, pour le moins aussi importante et aussi honorable que celle de Jamestown.

Ce statut a été calqué sur le projet de loi soumis en 1896 à la législatnre d'Ontario, relativement à la commémoration du quatrième centenaire de Cabot, et notre projet comporte aussi la formation d'une commission d'honneur, chargée de représenter le gouvernement du Canada dans la préparation et la célébration du troisième centenaire de 1908, et travaillant de concert avee l'organisation déjà faite à Québec sous le nom de comité exécutif des fêtes du troisième centenaire de Québec.

Nous avons aussi puisé d'heureuses inspirations dans l'acte du Congrès des Etats-Unis du 3 mars 1905, et dans la proclamation du président Roosevelt conviant toutes les nations de l'univers à la célébration des fêtes de Jamestown le 13 mai 1907, qu'il qualifie de troisième centenaire de la naissance de la nation américaine.

Enfin, comme dernier argument, nous pouvons exposer au gouvernement et au parlement du Canada dans notre requête que la célébration du troisième

centenaire de Québec est une excellente occasion d'affirmer nos aspirations canadiennes et notre fierté nationale, et d'organiser sur un pied modeste mais convenable les fêtes de Québec comme pendant des fêtes de Jamestown.

En remettant aux mains de l'exécutif le projet de loi que nous avons préparé, votre comité suggère qu'une résolution de l'exécutif soit proposée à l'effet qu'il est adopté :

Qu'une autre résolution soit passée priant le président de l'exécutif d'en transmettre des copies, en anglais et en français, au Très Honorable Premier Ministre du Canada, le priant de le soumettre à la bienveillante considération du conseil des ministres ;

Que copies du dit projet de loi soient remises aux honorables membres du sénat du Canada et aux membres de la Chambre des Communes du Canada qui représentent plus particulièrement dans notre parlement la région de Québec, en les priant de vouloir bien prendre charge du dit projet et de l'appuyer auprès des honorables membres du gouvernement et des honorables sénateurs et députés, leurs collègues, de manière à assurer son adoption pendant la prochaine session du parlement du Canada.

Québec, octobre 1906.

PROJET DE LOI

CONCERNANT LA CÉLÉBRATION DU TROISIÈME CENTENAIRE DE LA FONDATION DE LA CITÉ DE QUÉBEC, BERCEAU DU PEUPLE CANADIEN, PAR SAMUEL DE CHAMPLAIN, 1608-1908

Considérant que le trois juillet 1908 sera le trois centième anniversaire de la fondation de la cité de Québec par Champlain ;

Considérant de plus que cette date du 3 juillet 1908 peut, à bon droit, être marquée dans les annales du Canada comme le troisième centenaire de la naissance du peuple canadien, et qu'il importe que tout le Canada en fasse une commémoration solennelle ;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète :

1°— Cet acte sera cité sous le nom de « Acte du troisième centenaire de la fondation de Québec. »

2°— Le 3 juillet 1908, troisième centenaire de la fondation de la cité de Québec, par Samuel de Champlain, sera observé dans toute l'étendue du Canada comme un jour de fêtes et de réjouissances publiques. Les fêtes officielles destinées à commémorer cet événement, d'une importance nationale, seront célébrées en la cité de Québec, et il sera tenu, à cette occasion, en la cité de Québec, sous les auspices du gouvernement du Canada, une grande exposition nationale d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts.

3°—Le gouverneur-en-conseil est, par le présent acte, autorisé à constituer par lettres patentes, sous le grand sceau du Canada, une commission sous le nom de « Les commissaires du troisième centenaire de Québec ». Ces commissaires formeront un corps politique et incorporé, ayant tous les pouvoirs d'une corporation créée par acte du parlement du Canada.

4°—Ces commissaires seront au nombre de trois, savoir :

(*a*) L'un, représentant le gouvernement du Canada, sera nommé par le gouverneur-en-conseil, sur sa propre initiative ;

(*b*) Le second, représentant le gouvernement de la province de Québec, sera nommé par le gouverneur-en-conseil, sur la recommandation du lieutenant-gouverneur-en-conseil de la province de Québec;

(*c*) Le troisième, représentant la cité de Québec, sera le maire en exercice de la cité de Québec.

5°—Les commissaires resteront en fonction pendant trois années, à compter de la date de leur nomination. Toute vacance dans la charge de commissaire sera remplie par le gouverneur-en-conseil, de sa propre initiative, s'il s'agit de remplacer le représentant du gouvernement du Canada, et, sur la recommandation du lieutenant-gouverneur-en-conseil de la province de Québec, s'il s'agit de remplacer le représentant du gouvernement de la province de Québec.

6°—Les commissaires éliront un président et un vice-président, nommeront et emploieront un secrétaire général et des secrétaires assistants et tous autres officiers et employés qu'ils estimeront nécessaires et utiles, fixeront les salaires de ces officiers

et employés et pourront payer ces salaires à même les fonds qui leur seront confiés.

7°—Le comité exécutif des citoyens de Québec ayant pris l'initiative de la célébration du troisième centenaire, et ayant déjà complété une partie de l'organisation des fêtes, il sera du devoir des commissaires, dès leur entrée en fonctions, de se mettre en relation avec ce comité exécutif, de manière à assurer une action commune, et à promouvoir ainsi d'une manière plus efficace le succès de cette célébration.

8°—Les commissaires auront tous les pouvoirs nécessaires pour représenter le gouvernement du Canada dans la célébration du dit troisième centenaire et la tenue de la dite exposition nationale d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts.

9°—Les commissaires pourront:

(*a*) Employer les fonds qui leur seront confiés par le gouvernement du Canada ou par toute autre autorité constituée pour les fins de la dite exposition nationale d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts.

(*b*) Payer à même ces fonds toutes les dépenses qu'ils jugeront nécessaires pour la réception des invités officiels;

(*c*) Mettre à la disposition du dit comité exécutif toute somme qu'ils croiront nécessaire de prendre sur ces fonds pour aider à la tenue de conventions ou congrès, célébration de fêtes musicales et artistiques, amusements publics, démonstrations, parades historiques, revues militaires, jeux athlétiques, campements militaires ou autres, offrir des prix en compétition, payer et encourager des publications littéraires, musicales et artistiques pour les fins de

la dite exposition et du dit centenaire, la publication d'un volume-souvenir illustré de l'histoire de la cité de Québec et des fêtes du troisième centenaire, la décoration, l'embellissement, l'entretien, le soin et la garde des édifices, terrains et parcs mis à leur disposition pour les mêmes fins :

(*d*) Acquérir ou louer des terrains, édifices déjà construits ; construire tout édifice, temporaire ou permanent, et à l'épreuve du feu, avec les fonds qu'ils auront entre les mains, pour réunir et mettre à l'abri tous les documents, antiquités, objets d'art, souvenirs historiques qui leur seront confiés pour former partie de la dite exposition ou qui leur seront donnés ou déposés entre les mains pour composer un musée national ;

(*e*) Faire des règlements pour la protection et la garde de ces édifices et de leur contenu pendant la durée de leur charge ;

(*f*) Traiter aux conditions qu'ils croiront devoir accepter avec tout gouvernement, corps public ou privé, propriétaire et gardien de tout document, archives, objets d'art, souvenirs historiques susceptibles d'être exhibés dans le but de faire la dite exposition aussi complète que possible ;

(*g*) Etablir des droits d'entrée ou de circulation dans toutes les parties, édifices et terrains de la dite exposition, et des taux de concession en faveur de toute corporation ou personne qui solliciterait des privilèges d'exposants ;

(*h*) Accorder, sujets aux lois existantes, des privilèges à toutes personnes ou corporations, leur permettant de fournir aux visiteurs, moyennant finances, des rafraîchissements ou repas dans les limites des terrains de la dite exposition et recevoir de

toute municipalité ou société autorisée à cette fin, ou de toute personne, tout don de biens mobiliers et immobiliers, fait pour les fins de la dite exposition et des fêtes du centenaire.

10°—En vertu des dispositions du présent acte, il sera permis à toute autorité constituée, officier en charge, gardien de documents publics de toute nature, d'objets d'art, ayant une valeur historique, de se départir et de prêter aux commissaires tout document officiel quelconque ayant une valeur ou un intérêt historique, et il sera loisible aux commissaires de faire prendre des copies ou des reproductions de ces documents et objets.

11°—Les commissaires n'encourront aucune responsabilité personnelle à raison de leurs actes en leur qualité de commissaires, dans l'exécution des devoirs de leur charge, et ils ne seront responsables que jusqu'à concurrence du montant des sommes qui leur seront confiées et qu'ils recevront à titre de recettes, soit de l'exposition, soit de quelqu'une des fêtes du dit centenaire.

12°—Cette loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

VII

SIXIÈME SÉANCE, 17 JANVIER 1907

M. le président fait un récit succinct du voyage des délégués à Ottawa.

Dans plusieurs réunions préliminaires tenues à Québec, avant leur départ, les délégués ont étudié longuement et en détail, un projet de budget s'élevant à $630,000.

Les délégués ont été reçus à Ottawa par le Très Honorable Sir Wilfrid Laurier et les honorables MM. Fisher, Brodeur, Lemieux, à qui ils ont exposé le projet de célébration, la législation demandée et le projet de budget. Il a été bien clairement expliqué que l'intention des promoteurs est de donner aux fêtes de Québec un caractère fédéral, national, dans toute l'acception du mot.

Sir Wilfrid Laurier n'a pas fait d'objection aux items du projet du budget, excepté en ce qui concerne le montant de $250,000. demandé pour la construction d'un édifice devant servir de musée d'histoire et d'archéologie, vu qu'un tel musée devrait de préférence être établi dans la capitale du pays, Ottawa, et que d'après l'expérience acquise par le gouvernement dans la construction de l'hôtel de la monnaie, et d'autres édifices publics, il serait

impossible de construire rien de convenable à moins de dépenser au moins un million de piastres.

Sir Wilfrid Laurier a engagé les délégués, à leur retour à Québec, à faire prévaloir l'idée de l'établissement d'un parc national, commençant au pied de la citadelle et des fortifications et renfermant dans ses limites, les buttes à Nepveu, et les Plaines d'Abraham. Sir Wilfrid Laurier a engagé les délégués à revenir à Ottawa avant le 20 de février prochain, avec une délégation nombreuse et influente des citoyens de Québec. Les membres du gouvernement recevraient officiellement cette délégation, entendraient l'exposé de leurs projets et de leurs demandes, et seraient en mesure de leur répondre ce que le gouvernement du Canada a l'intention de faire pour les aider dans l'exécution de leurs projets.

Sir Wilfrid Laurier a émis l'opinion que le parc projeté serait un parc véritablement national, qui aurait pour but de conserver au public tous les terrains historiques enfermés dans ses limites, et dans lequel les endroits célèbres dans l'histoire seraient marqués par des inscriptions et des monuments, de manière à en faire comme un livre ouvert, facile à lire et à comprendre pour tous ceux qui visiteraient ces terrains.

Monsieur le président a ensuite informé le comité exécutif que les trois commissaires qu'il s'était adjoints comme aviseurs, lui ont fait un rapport qui

est imprimé et qu'il dépose sur la table, contenant une recommandation motivée en faveur de l'établissement du parc national ci-dessus mentionné.

Afin de donner suite à la recommandation du Très Honorable Sir Wilfrid Laurier, l'honorable Chs Langelier, propose, appuyé par le Dr Simard, et il est résolu :

« Qu'une délégation aussi nombreuse que possible, de citoyens influents se rende à Ottawa pour rencontrer le Très Honorable Sir Wilfrid Laurier et ses collègues, pour exposer officiellement les demandes des promoteurs des fêtes du centenaire. Que la date de ce voyage est fixée aux jours les plus convenables dans la semaine du 11 au 16 février prochain. Qu'une demande soit faite aux compagnies de chemins de fer de taux réduits en faveur des membres de cette délégation, et qu'un avis soit publié dans les journaux, invitant le plus grand nombre possible de nos concitoyens à s'inscrire comme membres de la délégation.»

L'honorable M. Chapais, président du comité d'histoire et d'archéologie informe le comité exécutif que le comité dont il est le président s'est réuni et a adopté plusieurs projets; qu'il recommande de faire les démarches nécessaires pour obtenir la frappe d'une médaille commémorative du troisième centenaire et l'émission d'une série de timbres-poste spéciaux des fêtes du centenaire ;— qu'il a mis à l'étude la liste des endroits, des

édifices, etc., qu'il serait convenable de marquer par des inscriptions ou des plaques commémoratives, et qu'un rapport du comité sera soumis à l'exécutif à sa prochaine réunion.

VIII

SEPTIÈME SÉANCE, 9 FÉVRIER 1907

Lu une lettre du Très Honorable Sir Wilfrid Laurier, annonçant qu'il recevra la délégation de Québec, mardi, le 12 février, à onze heures du matin.

Monsieur le Président donne lecture du mémoire préparé par le secrétaire général qui doit être présenté au Très Honorable Premier Ministre et a ses collègues.

Lecture est faite d'un rapport du comité d'histoire et d'archéologie, recommandant d'insister pour la création d'un musée national d'histoire et d'archéologie.

Monsieur le Président informe le comité que la raison pour laquelle il n'est pas fait mention dans le mémoire de la création d'un tel musée, c'est que le gouvernement fédéral ne croit pas le temps opportun de faire une dépense aussi considérable. Une discussion s'engage, à laquelle prennent part M. le Président, l'honorable A. Turgeon, MM. Power, Vaudry, Wiggs, Harper, Evanturel.

Finalement, le mémoire est adopté et sera présenté par les délégués aux membres du gouvernement du Canada.

Monsieur le président invite tous les membres présents à se rendre à Ottawa et à recruter d'autres membres pour faire le voyage. M. Hone donne

quelques détails sur les conditions avantageuses que le C. P. R. accorde aux délégués.

PROJET

D'UNE CÉLÉBRATION DU TROISIÈME CENTENAIRE DE LA FONDATION DE QUÉBEC — 3 JUILLET — 1608-1908

MEMOIRE du comité exécutif de Québec présenté au Très Honorable sir Wilfrid Laurier, Premier Ministre, et à ses collègues, à Ottawa, le 13 février 1907.

« Le 3 juillet 1908, la vieille cité de Québec célébrera le trois-centième anniversaire de sa fondation.

« La place unique qu'elle occupe dans l'histoire du Nouveau-Monde donne à cet événement une spéciale importance pour la notion tout entière.»

C'est dans ces termes que commence le mémoire qui, le 26 juin dernier, vous était présenté, Monsieur le Premier Ministre, par les délégués de la cité de Québec chargée de faire part au gouvernement du projet d'une célébration vraiment nationale du troisième centenaire de la fondation de la cité de Québec. Et au moment où cette importante question est soumise à votre gouvernement, nous ne pouvons mieux faire que de rappeler d'abord, dans

les mêmes termes, les raisons d'ordre supérieur qui nous ont fait entreprendre ce vaste projet.

« Formant comme le péristyle du Canada, située à l'endroit même où les flots de l'océan viennent recevoir le tribut de nos vastes mers intérieures, elle a été le berceau de la civilisation nationale. Lorsque la plupart des grandes villes du sud n'avaient pas encore d'existence, elle inculquait à ses enfants les principes qui font les citoyens, et étendait au loin son influence jusqu'à ces régions barbares et inexplorées qui sont maintenant le patrimoine aimé de notre peuple.

« Aucune ville n'a une origine anssi noble que la sienne. Elle est née de la chevalerie et de la foi du Vieux-Monde. Ses annales sont pleines de hauts faits dignes des plus beaux âges où s'illustraient les paladins, et l'héroïsme de ses missionnaires et de ses martyrs est vénéré comme une source d'inspiration et d'idéalisme par tous ceux qui aiment Jésus-Christ et s'efforcent de le suivre dans la voie qu'il nous a tracée.

« Le changement d'allégeance qui accompagna l'occupation britannique — changement dont la date, par une rencontre singulière, partage son histoire en deux parties égales — a semé autour de ses remparts et de ses murs une nouvelle moisson de souvenirs, qui lui ont fait une place d'honneur parmi les plus décisifs champs de bataille de l'univers, et qui unissent à jamais la gloire de l'Angleterre à celle de la France.

« Issu d'une telle lignée, et illustré par tant d'exploits fameux, Québec symbolisera toujours dans la vie de notre Dominion, les éléments constitutifs de l'honneur et de la virilité. Voilà pourquoi il nous

semble que le 300eme anniversaire de sa fondation est un événement qui devrait parler aux cœurs de tous les Canadiens, de l'Atlantique au Pacifique. Si, aux époques anciennes, des conflits violents où l'avenir ne lui ouvrait que d'étroits horizons, il a cultivé dans cette terre vierge les jeunes semences du courage, de la religion et du patriotisme, il peut, en nos temps nouveaux d'éblouissants progrès matériels et de perspectives nationales presque sans limites, être le berceau d'un esprit de fraternité canadienne entre les races qui forment notre peuple, dont les fruits seront un plus profond patriotisme, une plus large tolérance et un accroissement de vigueur pour ces organes du corps social qui doivent constamment tendre dans l'ordre moral à faire triompher le droit.

« C'est animé de cet esprit et avec cette haute ambition, que le peuple de Québec voit s'approcher la célébration du 300eme centenaire de sa ville tant aimée. Mais il lui sera impossible d'atteindre son objet, si tous les Canadiens ne s'unissent à lui pour donner à cet événement sa véritable signification nationale.

« Le comité exécutif de la célébration du troisième centenaire de la fondation de Québec croit donc devoir vous faire appel, Sir Wilfrid, ainsi qu'aux autres ministres de Sa Majesté pour la Puissance du Canada, et par votre intermédiaire, aux membres du Sénat et des Communes, et il vient vous prier, non seulement d'accorder à cette célébration votre patronage, mais aussi de prendre les mesures nécessaires pour qu'un événement si remarquable soit commémoré sous les auspices du Canada tout entier.»

***

Tels sont les sentiments qui ont fait naître dans l'esprit des promoteurs des fêtes proposées le projet de la célébration du troisième centenaire de la fondation de Québec.

Il convient peut-être d'ajouter ici qu'ils y ont été encouragés et stimulés par l'exemple qui nous est donné par nos puissants voisins, les Etats-Unis.

En effet, tout le monde sait qu'ils se préparent à célébrer, le 13 mai 1907, à Jamestown, dans la Virginie, le trois centième anniversaire du premier établissement permanent de la race anglo-saxonne sur le territoire des Etats-Unis, et que, dans la proclamation du président Roosevelt, en exécution d'un acte du congrès de Washington (mars 1905), cet important événement est qualifié de «troisième centenaire de la naissance de la nation américaine.»

C'est pour obéir à une inspiration dont on ne pourra suspecter l'ardeur patriotique, que les promoteurs des fêtes de Québec se sont mis à l'œuvre, et ils se flattent de l'espoir que l'on accueillera favorablement l'idée de célébrer la fondation de Québec, *berceau du peuple canadien*, comme un événement qui doit rallier les communes sympathies de tous ceux qui composent aujourd'hui cette nation canadienne qui prit naissance le 3 juillet 1608.

L'accueil bienveillant que, au mois de juin dernier, vous avez fait aux délégués de Québec, Monsieur le Premier Ministre, les a engagés à continuer l'œuvre patriotique déjà commencée.

Maintenant que le moment est venu de solliciter la coopération effective de notre parlement, il convient de déposer entre vos mains un sommaire des projets élaborés, un aperçu de ce qui pourrait être

tenté pour donner à cette célébration tout l'éclat que mérite l'importance de l'événement qu'il s'agit de commémorer.

C'est de Québec que devait partir ce mouvement, et c'est pourquoi, le 14 mai dernier, il y a été tenu une assemblée publique convoquée par le maire, et à laquelle assistaient un grand nombre de citoyens.

L'assemblée s'est constituée en comité général permanent, a décidé en principe la célébration du troisième centenaire et a institué un comité exécutif, qui a été chargé de l'organisation.

Cette assemblée a été très enthousiaste, et l'on peut juger, par le témoignage unanime de la presse, qu'elle représentait vraiment l'opinion de tous les citoyens de Québec.

Le comité exécutif s'est réuni le 4 juin, et après avoir choisi ses officiers, il a immédiatement constitué différentes commissions qui se sont mises à l'œuvre sans retard.

Dès le début, un vaste programme a été soumis à l'exécutif, et à servi de base à ces délibérations.

Avant de donner les grandes lignes de ce programme des fêtes de 1908, il convient de dire qu'il a été suggéré de prier le Parlement canadien de voter un projet de loi et d'accorder un subside suffisant pour assurer le succès de cette démonstration nationale.

Le gouvernement de la province de Québec, ainsi que la cité de Québec ont été aussi priés de contribuer aux dépenses des fêtes du centenaire, et nous avons tout lieu de croire qu'ils le feront dans une mesure correspondante à l'importance des fêtes projetées et à l'éclat qu'il convient de leur donner.

Dans le projet de loi qui pourrait vous être

soumis, nous prierions le Parlement du Canada de décréter que le jour fixé pour célébrer le troisième centenaire de la fondation de la cité de Québec, par Samuel de Champlain, soit observé dans toute l'étendue du Canada comme un jour de fêtes et de réjouissances publiques; que les fêtes officielles destinées à commémorer cet événement d'une importance nationale soient célébrées à Québec, et comme le Parlement du Canada, s'il adhère au principe de faire de cette célébration un événement d'intérêt national, intéressant tout le pays, devra nécessairement affecter des sommes importantes aux dépenses de ces fêtes, nous suggérons la création d'une commission qui aurait l'administration de ces fonds et qui en serait comptable et responsable au Parlement.

Mais en venant faire appel à la libéralité du gouvernement du Canada, les promoteurs des fêtes du centenaire ont pensé qu'il était à propos de vous soumettre en même temps une esquisse de ce qui pourrait être tenté pour célébrer cet important et glorieux anniversaire. Aussi, avec ce mémoire, ils déposent entre vos mains une copie du projet des fêtes officielles proposées, dont nous nous bornerons à indiquer ici les grandes lignes.

Les fêtes officielles seraient fixées pour la semaine du 3 juillet, et l'ouverture solennelle en serait faite le lundi, par une grande assemblée à ciel ouvert, au cœur même de la cité de Champlain, présidée par Son Excellence le gouverneur général, entouré des membres du gouvernement canadien, des invités officiels et des sommités de notre pays.

Notre premier acte serait un hommage de loyauté et d'attachement à Sa Majesté le roi, suivi d'un

souvenir reconnaissant à la patrie de Champlain, le père de la nation canadienne.

Mardi serait consacré à l'inauguration du monument érigé à François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec et l'une des plus grandes figures de notre histoire.

Mercredi, le premier juillet, nous célébrerions l'anniversaire du grand acte de la Confédération, la fête vraiment nationale du Canada tout entier.

Jeudi serait un jour d'actions de grâces consacré à des services religieux dans les églises.

Vendredi, le jour anniversaire du débarquement de Champlain et de ses compagnons, serait célébré par une procession nationale, dans laquelle prendraient rang tous les éléments dont se compose la nation canadienne, et où figurerait un cortège historique dans lequel on ressusciterait les personnages les plus illustres et l'on rappellerait les événements les plus importants de notre histoire.

Le samedi serait consacré à des amusements publics, à des tournois, des fêtes sportiques, sur terre et sur eau.

La semaine des fêtes officielles serait en outre remplie par des parades et revues militaires et navales, des illuminations, des feux d'artifice, des réceptions officielles, des banquets, des bals, des fêtes musicales et littéraires, des concerts en plein air, des fêtes champêtres dans les paroisses environnantes, etc., etc.

L'intention des promoteurs étant de donner à cette célébration un caractère absolument national, c'est leur plus ardent désir, Monsieur le Premier Ministre, d'obtenir par votre entremise et avec le concours de vos honorables collègues, la participa-

tion cordiale et effective de toutes les provinces du Canada, afin de rallier en ce grand jour tous les éléments de la nation, de les rapprocher, de leur fournir l'occasion de se rencontrer, de se connaître, de développer chez tous l'estime et le respect mutuels ; enfin, de faire servir ce ralliement à exalter le sentiment patriotique de la solidarité qui nous unit, à faire battre à l'unisson par tout le Canada, dans une même pensée, et le même jour, des cœurs libres et fiers, gardant chacun leurs préférences de foi religieuse et de langue, le souvenir de l'ancêtre et l'amour de l'ancienne mère-patrie, mais, mettant en commun le génie propre et les meilleurs instincts particuliers à chaque race, pour travailler tous ensemble à consolider le grand œuvre de notre unité nationale, à fonder sur une terre immense, généreuse, féconde, sur des assises puissantes, larges et durables, tout un empire nouveau.

Pour rehausser la splendeur de ces fêtes, il faudrait une concentration, à Québec, de la fleur de nos régiments. On sait tout l'éclat qu'ajoute aux grandes démonstrations un déploiement de forces militaires ; et quand il s'agit de rappeler toute une série de grands événements, dans lesquels prédomine la note guerrière, il n'est que juste d'y convier et d'y mettre au premier rang ceux que la patrie appelle à continuer et à soutenir dans l'avenir comme dans le présent, les héroïques traditions transmises par ceux qui, dans le passé, ont été nos illustres défenseurs.

Il faut songer aussi aux descendants des fiers aborigènes, de ceux qui représentent aujourd'hui parmi nous la race presqu'éteinte

« Des maîtres du sol d'autrefois ».

Impossible de les oublier dans les fêtes de 1908. Car ils sont les témoins vivants, qui rappellent avec autant d'éloquence que les pages de l'histoire, le courage de ces pionniers de race blanche qui n'hésitèrent point à affronter leur férocité native pour conquérir leurs âmes et les courber sous le joug bienfaisant de l'évangile et de la civilisation. Nous pourrions choisir parmi leurs races diverses, des groupes d'élite et les associer à nos réjouissances, comme une évocation d'un monde disparu, mais aussi comme une démonstration de la sagesse politique de nos gouvernants, dont la sollicitude éclairée et prévoyante leur a fait aimer notre glorieux drapeau.

Nous manquerions au plus grand et au plus agréable de nos devoirs si nous ne profitions pas des fêtes de 1908 pour proclamer hautement notre attachement aux institutions britanniques et à la Couronne d'Angleterre et notre satisfaction du régime constitutionnel que nous devons aux liens étroits et à la communauté d'intérêts qui nous unissent à l'un des plus puissants empires. Jamais plus belle occasion ne peut se présenter pour nous d'affirmer solennellement notre conviction assurée que, si d'un côté, la France a présidé à notre naissance comme peuple, c'est à l'Angleterre que nous sommes redevables de l'ère présente de paix continue dont nous jouissons et de notre presque souveraine liberté. Aussi, combien nous serions heureux si la puissante métropole qui nous couvre de son égide venait ajouter son prestige à l'éclat de nos fêtes, si, en un mot, nous pouvions obtenir une participation active du gouvernement impérial.

D'un autre côté, la reconnaissance nous dicte le

devoir d'y associer la France qui, au prix des plus héroïques sacrifices, a ouvert à la civilisation, non seulement la vallée du Saint-Laurent, mais plus de la moitié du continent nord-américain. Et, comme acte de bon voisinage, ne devrions-nous pas aussi inviter les Etats-Unis, dont l'histoire a été si souvent mêlée à la nôtre? Nous savons tous combien la présence d'escadres amies ajouterait à l'éclat de notre centenaire, et ce serait un grand spectacle que de voir les trois grandes puissances rivales, antagonistes séculaires, unies ensemble pour célébrer avec nous dans un concert amical et fraternel, sur le théâtre même de leurs anciens conflits, et au milieu des bienfaits et des grandeurs de la paix, nos gloires nationales, jeunes encore, relativement, mais déjà consacrées par le temps et le jugement de l'histoire.

C'est à votre gouvernement, Monsieur le Premier Ministre, qu'appartient l'initiative d'un pareil mouvement, et, connaissant les bonnes dispositions envers nous de Son Excellence le Gouverneur général, confiants dans la sollicitude éclairée, dans l'esprit large et entreprenant avec lequel vous envisagez tout ce qui peut intéresser l'honneur de notre pays, nous sommes certains d'avance que vous donnerez à nos suggestions toute l'attention qu'elles méritent.

En fixant à la semaine du 3 juillet les fêtes officielles de 1908, les promoteurs n'ont pas en vue de les restreindre dans ces limites. Au contraire, c'est leur intention de les faire durer plus longtemps, afin de permettre à un plus grand nombre de nos concitoyens, à ceux surtout qui habitent les endroits les plus reculés du pays, de faire ce que nous sommes tentés d'appeler un pèlerinage au centre

197128

historique, à la ville qui fut le berceau et plusieurs fois le rempart du Canada tout entier. Pour cela, nous avons commencé une propagande active pour faire converger sur Québec, dans l'été de 1908, le plus grand nombre possible d'associations de tous genres qui viendraient y tenir leurs conventions ou congrès. Et nous prenons les mesures nécessaires pour leur assurer une hospitalité cordiale, des spectacles brillants, des tableaux émouvants tirés de notre histoire, des amusements et des récréations dont elles pourront garder un agréable souvenir.

En élaborant ces projets de fêtes, nous avons souvent pensé combien il serait regrettable que toutes ces splendeurs s'évanouissent comme des météores avec la fumée des feux d'artifices et l'éclat passager des illuminations féériques, et dans l'impossibilité où nous sommes d'aspirer à une de ces grandes expositions mondiales comme celle de Jamestown, qui laissent toujours, dans les villes où elles sont tenues, des fondations et des embellissements durables, nous avions songé à l'établissement d'un musée national à Québec, ce qui aurait nécessité la construction d'un édifice spécial, dans lequel nous aurions organisé et tenu une exposition d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts, qui serait devenu le noyau et la base d'un musée permanent.

Les difficultés que présente un tel projet sont sérieuses, mais il est assez beau pour mériter votre considération.

Toutefois, nous ne désespérons pas de réunir, pendant la saison d'été de 1908, dans quelques-uns de nos édifices publics de Québec convenable pour cette fin, des collections précieuses de documents, d'objets ayant une valeur historique et artistique, d'échan-

tillons de nos richesses et de nos ressources nationales, qui donneront comme un avant-goût de ce que pourrait être un musée, comme on peut en créer un à Québec.

Mais il est d'autres œuvres projetées et d'un caractère durable qui, après avoir donné plus d'éclat à nos fêtes, pourraient rester comme des monuments dignes d'en perpétuer le souvenir.

Nous voulons parler de ce qui existe encore à l'état primitif, comme partie du domaine de la Couronne, des champs de bataille fameux qui se déroulent au pied de notre citadelle et de nos remparts ou dans le voisinage immédiat de Québec.

Le moment nous semble bien choisi pour demander au gouvernement du Canada de prendre des mesures pour que ces terrains consacrés par tant d'héroïques souvenirs, soient réservés par l'Etat comme un patrimoine national, intangible, inaliénable, comme un *campo santo*, dans lequel les générations futures pourront venir étudier et relire sur place les pages glorieuses de notre histoire. Aux habitants de Québec, aux visiteurs venus de loin, ces champs devraient devenir comme un livre ouvert dans lequel on suivrait les péripéties des grands drames qui se sont déroulés là, la position relative des combattants, les lignes occupées successivement par les régiments d'élite luttant corps à corps, les endroits mêmes illustrés par la bravoure héroïque ou le trépas des chefs ; tout ce qui peut faire revivre ces scènes émouvantes, grandes et sublimes leçons de patriotisme, de fidélité vaillante, de devoir courageusement accompli.

Nous croyons qu'il serait relativement facile au gouvernement canadien de faire ce travail.

Il est une autre œuvre particulièrement chère à tous les cœurs québecquois : c'est l'achèvement de ce que l'on est convenu d'appeler : « les projets d'embellissement Dufferin ». La tâche est déjà en grande partie exécutée. Il reste à compléter la grande promenade circulaire des fortifications, à rétablir en quelques endroits la continuité du rempart ouvert par des brèches devenues nécessaires et à construire un ou deux viaducs et la porte Saint-Jean que l'on pourrait faire monumentale en mémoire du troisième centenaire.

Nous avons fait valoir en commençant les raisons de haute convenance et d'ordre supérieur qui nous engagent à solliciter l'attention bienveillante du gouvernement du Canada sur nos projets.

Il est d'autres considérations, importantes elles aussi, qui s'ajoutent aux motifs déjà invoqués.

Depuis trente ans, le Canada a dépensé bien à propos des sommes considérables pour faire connaître à l'étranger nos ressources, nos richesses nationales et attirer sur notre pays l'attention du monde des affaires. La part que nous avons prise aux grandes expositions universelles ou particulières a rehaussé le prestige du Canada, et les honneurs, les riches récompenses décernés à nos exposants, ont répandu au loin la bonne renommée de notre pays.

Pour cette fois, nous demandons à notre gouvernement de faire à la patrie canadienne encore une immense réclame, mais sous une autre forme, en attirant chez nous une représentation officielle des plus puissantes nations modernes, un flot de visiteurs influents, voire même de voyageurs en quête d'une patrie nouvelle. Nous espérons beaucoup de

l'effet que ne peut manquer de produire sur nombre d'esprits une reconnaissance faite sur les lieux mêmes, par des gens qui ne nous ont connus qu'à travers les mirages, parfois trompeurs, d'une étude faite à distance, d'un jugement porté de loin et dans des milieux tout différents de ceux dans lesquels nous vivons et nous prospérons.

Et pour finir cet exposé déjà long, que pourrions-nous ajouter qui ne soit déjà présent à votre esprit, en ce moment où nous plaidons devant vous la cause de la vieille capitale? Québec est bien en effet la cité mère du peuple canadien, le centre vers lequel convergea, pendant plus de deux siècles, toute l'intensité de notre vie nationale. C'est le boulevard qui tint en respect les féroces habitants du monde sauvage, et soutint plus tard le choc des puissantes rivales qui vinrent se disputer sous ses murs la suprématie du Nouveau-Monde. C'est la forteresse dont la population vaillante a soutenu cinq sièges et subi toutes les privations qu'engendre la guerre. C'est la sentinelle vigilante qui montait fidèlement la garde au moment où Carleton inquiet se demandait ce qu'allait devenir, en Amérique, la puissance coloniale de l'Angleterre, dans cette nuit fatidique où, dans un suprême, mais inutile effort, Montgomery vint tomber sous les balles des défenseurs de la barricade de Près-de-Ville.

Québec, n'est-ce pas encore la métropole d'autrefois, longtemps florissante, puis, par la force des choses, perdant l'un après l'autre, les plus beaux fleurons de sa couronne commerciale; tour à tour visitée par l'épreuve de la contagion et de désastreux incendies; cherchant sa consolation dans le culte

du passé, dans la jouissance des plaisirs intellectuels et savourant les choses de l'art, mais gardant son courage, ne renonçant jamais à ses nobles ambitions, à ses légitimes espérances, jusqu'à ces jours où commence à poindre pour elle l'aurore de temps nouveaux, lui apportant la promesse — oserons-nous dire la certitude ? — d'un brillant avenir.

Enfin, c'est la sœur aînée qui, après avoir vu naître et grandir ses sœurs cadettes, et s'être vue devancée par plusieurs d'entre elles dans la carrière, leur demande aujourd'hui de se rappeler les anciens jours, de lui venir en aide et de se joindre à elle pour qu'elle puisse célébrer dignement le glorieux anniversaire de sa naissance. Cet anniversaire doit être également cher à toutes, et c'est pourquoi elle les convie toutes à l'endroit que notre immortel fondateur avait lui-même choisi pour en faire le berceau du Canada.

H.-J.-J.-B. CHOUINARD.

IX

HUITIÈME SÉANCE, 10 AVRIL 1907

Lu une lettre de M. Philéas Huot, transmettant un projet de char allégorique pour le cortège historique.

Référée au comité d'histoire et d'archéologie.

Lu une lettre de M. Suzor Côté, peintre canadien, résidant à Paris, qui a obtenu des récompenses et des distinctions au Salon de Paris et à l'exposition universelle de 1900, offrant ses services pour exécuter une œuvre d'art commémorative du centenaire de Québec, et annonçant son arrivée à Québec en juin prochain.

Le secrétaire général informe le comité qu'en réponse à une demande de renseignements par lui adressée au consul des Etats-Unis à Québec, en rapport avec le projet d'organiser une société des descendants des pionniers agriculteurs de la Nouvelle-France, il a reçu du consul général Henry deux brochures, contenant les constitutions de la société des guerres coloniales des Etats-Unis et des Fils de la Révolution américaine. Ces documents sont référés pour étude au comité d'histoire et d'archéologie.

M. le Président déclare que la réunion de ce soir a été convoquée afin de lui permettre de communiquer à l'exécutif le résultat de sa correspondance et de ses entrevues avec le Très Honorable Premier Ministre et ses collègues du gouvernement du Canada, depuis notre dernière réunion.

Pendant cet intervalle, les officiers exécutifs n'ont pas interrompu leur travail et leurs démarches. La délégation nombreuse et importante qui est allée, le 12 février dernier, à Ottawa pour présenter au gouvernement le mémoire du comité exécutif, a été particulièrement bien accueillie et paraît avoir créé une profonde impression sur les membres du Cabinet. Mais comme au 13 mars, votre président n'avait pas encore reçu la réponse attendue, il a écrit au Très Honorable Sir Wilfrid Laurier, qui a répondu que le gouvernement du Canada était disposé favorablement à donner une aide substantielle pour assurer le succès des fêtes jubilaires si le gouvernement de la province de Québec était disposé à y contribuer libéralement. Sir Wilfrid Laurier invitait votre président à se rendre à Ottawa pour considérer à loisir tous nos projets.

Votre président a eu une entrevue avec le gouvernement de cette province, siégeant au conseil, et l'honorable Premier Ministre Gouin lui a donné l'assurance que si le gouvernement du Canada voulait bien faire de la célébration des fêtes jubilaires un événement d'une importance nationale et intéressant tout le pays, le gouvernement de cette

province aiderait libéralement pour en assurer le succès.

Quant à la contribution de la cité de Québec, votre comité sait que la cité a obtenu, à la dernière session de la législature provinciale, l'autorisation d'emprunter un montant d'argent pour aider aux fêtes du centenaire.

Votre président s'est de nouveau rendu à Ottawa, où il a eu une entrevue avec le Très Honorable Sir Wilfrid Laurier, qui lui a dit que le gouvernement du Canada acceptait le projet des fêtes jubilaires, à la condition que ces fêtes revêtent un caractère vraiment national, dans la plus large acception du mot ; qu'une somme suffisante et d'au moins $300,000 serait votée à cette fin, et que s'il lui était démontré que la chose fut nécessaire, il serait voté une somme même plus considérable.

De cette entrevue, votre président a aussi rapporté l'impression qu'il était possible que d'autres provinces souscriraient individuellement des sommes d'argent pour les mêmes fins, et la conclusion certaine, c'est que le côté financier des fêtes jubilaires paraît être une question réglée.

Sir Wilfrid a aussi déclaré que le gouvernement nommerait une commission pour donner effet à la participation du gouvernement et du parlement du Canada.

Mais vu le départ prochain de l'hon. Premier Ministre pour l'Europe et l'encombrement des affaires maintenant devant la chambre, il serait impossible de voter une législation et des subsides pendant cette session ; qu'il tenait à présenter lui-même ces mesures au parlement fédéral, et qu'en conséquence, elles seraient mises devant la chambre au

commencement de la prochaine session d'automne, vers le mois de novembre prochain.

Cette commission ne pourra donc être nommée que dans le mois de décembre ou janvier prochain, et Sir Wilfrid Laurier a déclaré que les fêtes jubilaires devraient nécessairement être remises à 1909, et monsieur le Président ajoute : je suis de la même opinion.

Quant à la question d'un musée national, Sir Wilfrid nous a engagé fortement à renoncer à ce projet et à concentrer tous nos efforts sur la création du parc national, opinion qui est aussi partagée par les collègues de Sir Wilfrid dans le cabinet.

Sir Wilfrid s'est aussi déclaré fortement opposé à une exposition industrielle en 1909.

Comme confirmation de ces déclarations verbales, Sir Wilfrid Laurier, qui était en route pour Halifax, pour y prendre passage pour l'Europe, a écrit à votre Président une lettre pour l'informer : « qu'à la prochaine session, la législation et les subsides seraient votés par les chambres pratiquement sur les bases qui avaient été arrêtées dans leurs entrevues, et que le subside dont le montant ne peut être fixé maintenant, serait suffisant pour rencontrer les vues des promoteurs.

En conclusion, M. le Président déclare que le retard dans le vote de la législation et du subside, ainsi que dans la nomination de la commission, est un grave inconvénient, mais que d'un autre côté, la somme de travail à faire comme préparation est tellement considérable, que le comité exécutif et les sous-comités pourront à peine suffire à la tâche d'ici à la création de la commission et au vote du Parlement, sans pour cela, encourir des dépenses

trop fortes pour le paiement desquelles il existe plusieurs moyens d'y pourvoir qui sont relativement faciles.

***

M. G. M. Fairchild demande si l'ajournement des fêtes jubilaires est suggéré afin de permettre de célébrer en même temps qu'elles l'inauguration du grand pont de Québec sur le Saint-Laurent.

M. le Président répond que l'inauguration du grand pont ne forme pas partie intégrale des fêtes du troisième centenaire, et que le rôle du comité exécutif se borne à l'organisation des fêtes du troisième centenaire ; mais que si toutefois, l'inauguration du pont se fait en 1909, il n'y aura qu'une voix dans Québec pour accueillir avec plaisir le projet de cette inauguration.

Le colonel Evanturel propose, appuyé par M. Fairchild, et il est à l'unanimité résolu :

Qu'après avoir entendu les déclarations de M. le Président du comité exécutif, annonçant le résultat de sa correspondance et de ses entrevues avec le Très Honoroble Premier Ministre et ses collègues du gouvernement du Canada, et vu l'insuffisance du temps laissé à sa disposition pour l'exécution des grands travaux qui lui incombent, le comité exécutif des fêtes du troisième centenaire de Québec décide de remettre à l'été de 1909 la célébration des fêtes jubilaires, dont l'organisation lui a été confiée.

Le colonel Evanturel demande à M. le Président si, lors des entrevues, Sir Wilfrid Laurier est entré dans aucun détail au sujet de la création d'un parc national qui préoccupe vivement la curiosité du public.

M. le Président répond qu'il n'est pas en mesure de donner une réponse complète et définitive, vu que la question du parc vient à peine d'être mise à l'étude. Cependant, il peut dire que le projet du parc semble très populaire, non seulement dans cette province, mais dans les autres provinces de la Confédération.

Selon toutes les probabilités, le parc comprendra les terrains qui s'étendent au sud de la Grande-Allée, depuis les murs de la citadelle et des fortifications, le bord de la falaise jusqu'à Marchmont, de façon à y relier la côte Gilmour en passant en arrière de Marchmont, vers Wolfe's cove. Le parc comprendrait aussi une partie du terrain avoisinant le monument des Braves et sur lequel s'est déroulée la bataille de Sainte-Foy (28 avril 1760). Quant à ce qui regarde l'armurerie Ross, M. le Président déclare, et il désire être bien compris, qu'il n'est jamais entré dans l'esprit de personne, et même des plus fervents adeptes du projet d'un parc national, de priver la cité des ressources précieuses que lui apporte cette importante industrie.

Que c'est le désir de tous, sans exception, que quels que soient les projets en vue, l'armurerie Ross continue d'exister dans la cité de Québec; qu'il (le président) est d'opinion que, dans le cas où elle serait transportée ailleurs, elle ne devra l'être

que dans un endroit assez rapproché et dans le voisinage des quartiers qui bénéficient actuellement de la présence et des opérations de cette grande manufacture ;—que dans tous les cas, toutes les mesures seront prises pour que les intérêts de tous, propriétaires de l'armurerie, ouvriers y gagnant leurs salaires ou résidents des quartiers voisins, ne soient lésés en aucune manière.

Quant à l'étendue qui pourrait être donnée au parc proposé, tout dépend de la somme d'argent qui pourra être employée à cette fin.

Ainsi, par exemple, à part le déplacement de l'armurerie Ross, il y a la question de la prison, dont les bâtisses seraient désaffectées en tant que prison et avec quelques transformations pourraient être utilisées pour le musée national tant désiré.

La question de l'établissement du parc national parait donc être une chose décidée, et l'étendue plus ou moins complète de son exécution dépend des intentions du gouvernement du Canada, du montant qu'il pourra y consacrer et de l'aide qui pourra nous venir d'autres sources.

Il est ensuite proposé par l'honorable M. Turgeon, appuyé par le Dr Jobin, et résolu à l'unanimité :

Que le comité exécutif des fêtes du troisième centenaire prie Son Honneur le Maire de vouloir bien émettre une proclamation, annonçant aux citoyens de Québec que les fêtes du troisième centenaire de la fondation de notre ville seront célébrées dans l'été de 1909, et leur demandant d'unir leurs efforts de concert avec le gouvernement du

Canada et celui de la province de Québec, pour donner aux fêtes jubilaires toute la pompe et tout l'éclat qu'il convient de déployer dans une occasion aussi mémorable.

M. Fairchild soulève la question des moyens et des ressources financières sur lesquels nous pouvons compter dès maintenant pour rencontrer les dépenses préliminaires du travail d'organisation. Après quelques explications de M. le Président, l'honorable M. Turgeon propose, appuyé par M. Fairchild, et il est résolu :

Que le comité exécutif s'adresse au conseil-de-ville de Québec et le prie de mettre à la disposition de ce comité une somme de $5,000.00, à compte de la souscription de la cité autorisée par la législature pour les fêtes jubilaires.

Il est ensuite proposé par M. Wm. Power, M. P., appuyé par le Dr Ed. Morin, et résolu :

Que le comité exécutif des fêtes du troisième centenaire de Québec prie M. le Président de transmettre au comité du Monument Laval copie de la résolution adoptée ce jour (remettant à 1909 la célébration du centenaire), et de lui exprimer le désir que l'inauguration du monument Laval soit retardée à l'été de 1909, pour la faire coïncider avec les fêtes du centenaire.

M. le Président invite les présidents et les mem-

bres des différents comités à se réunir le plus tôt possible, afin de commencer le travail, et particulièrement, les comités d'histoire et d'archéologie, des logements, des travaux et embellissements et de publicité, à qui ont été référées un grand nombre de questions, dont l'étude préliminaire demande du temps et des recherches et qui pourraient être toutes prêtes lorsque la commission sera nommée l'automne prochain.

M. le Président mentionne les détails de son entrevue avec le Très Honorable Sir Wilfrid Laurier, qui lui a exprimé son désir que les fêtes du centenaire soient marquées par des œuvres durables, comme par exemple, l'établissement du parc national et l'achèvement des embellissements commencés par lord Dufferin. L'érection d'un monument à Notre Très Gracieux Souverain serait un digne souvenir de la célébration et l'endroit où pourrait être placé ce monument est tout trouvé : c'est le rond-point vis-à-vis la tour centrale du Palais Législatif.

Il est entendu que ce projet sera mis à l'étude dans celui de nos sous-comités qui est le plus en mesure de s'en occuper.

En réponse à M. Delâge, M. P. P., M. le Président déclare que la commission qui sera nommée l'automne prochain pour contrôler la dépense du

subside fédéral pour nos fêtes sera vraisemblablement composée de trois représentants nommés par le gouvernement d'Ottawa, un par le gouvernement de Québec, le maire de Québec ex-officio et un représentant pour chacune des provinces qui voteront des subsides pour la célébration des fêtes jubilaires et l'établissement du parc national.

X

NEUVIÈME SÉANCE, 10 MAI 1907

L'échevin Lemay, président du comité des travaux et embellissements, donne lecture du deuxième rapport de ce comité, suggérant de compléter le plan projeté du parc national, au moyen du prolongement du grand boulevard historique par le coteau Sainte-Geneviève pour se terminer à la terrasse Dufferin.

Une discussion s'engage sur ce rapport, et après délibération, il est résolu, sur proposition de l'honorable C. Langelier, appuyé par l'honorable T. Chapais :

Que le dit rapport soit référé au comité des travaux et embellissements, avec prière de faire un estimé du coût probable des travaux suggérés et de le transmettre de nouveau au comite exécutif (1).

Lu une lettre de M. L.-P. Sirois, président du comité du monument Laval, annonçant à l'exécutif

---

(1) Ce rapport est placé à la suite du présent procès-verbal. Il a été transmis à l'Association des champs de bataille qui paraît en avoir adopté les conclusions quant à l'extension du boulevard projeté jusqu'au champ de bataille de Sainte-Foy et au coteau Sainte-Geneviève inclusivement.

qu'il est impossible de se rendre au désir formulé de remettre à 1909 l'inauguration du monument Laval, exprimant les regrets du comité d'être forcé de prendre cette détermination, mais promettant le concours de tous ses officiers et membres pour assurer le succès des fêtes de 1909.

M. le president communique un extrait du rapport des débats de la Chambre des Communes, contenant le texte officiel des déclarations faites au nom du gouvernement du Canada par l'honorable M. Fielding, le 23 d'avril dernier.

M. le Président ajoute qu'il a appris de bonne source que plusieurs des provinces de la Confédération suivront probablement l'exemple de la province de Québec et contribueront aux frais des fêtes du centenaire.

Il informe aussi le comité que, pour se conformer au désir exprimé dans une séance précédente que des démarches soient faites pour obtenir le retour à Québec des deux cartouches portant l'Ecu de France, déposés à l'hôtel-de-ville de Hastings et au Royal Naval College de Portsmouth, Angleterre, ainsi que du plan en relief de Québec, fait par Duberger, et dépose à l'arsenal de Woolwich, Angleterre, il a conféré de cette proposition avec Son Excellence le Gouverneur général, et qu'à la suggestion de lord Grey, il va écrire au Dr Doughty

d'Ottawa, le priant de faire les démarches nécessaires à cet effet.

En réponse à plusieurs questions, M. le Président répond : que les comités d'histoire et d'archéologie, des logements, etc., ont promis de se réunir le plus tôt possible.

Que le conseil-de-ville sera appelé dans quelques jours à voter la somme de $5,000. qui sera mise au crédit de notre comité des finances.

Que la proclamation demandée va être publiée dans quelques jours, par le maire.

Le Dr Simard donne avis qu'à la prochaine séance de ce comité, il proposera, appuyé par le colonel Evanturel :

Que pour rendre plus facile l'exécution des décisions du comité exécutif, un comité d'action soit formé, comprenant les officiers généraux et un membre délégué par chacun des sous-comités et auquel seront délégués les pouvoirs nécessaires.

Il est proposé par M. Lemay, appuyé par M. Cyr. Tessier, et résolu :

Que le comité exécutif prie M. le Président général de faire, dès à présent, les démarches nécessaires et toute correspondance qu'il croira utile pour obtenir du gouvernement fédéral et du gouvernement de la province de Québec que des ordres

soient donnés pour faire commencer dès cet été, tous les travaux, réparations, plans, etc., qui peuvent être exécutés maintenant, de manière à assurer l'achèvement en temps opportun de tous les préparatifs des fêtes du troisième centenaire.

DEUXIÈME RAPPORT

DU COMITÉ DES TRAVAUX ET EMBELLISSEMENTS

SÉANCE DU 8 MAI 1907

I

A sa troisième séance, tenue le 6 décembre dernier, après avoir délibéré sur le projet d'établissement du parc national des Plaines d'Abraham, il a, à l'unanimité, résolu de faire à l'exécutif la recommandation suivante, sur proposition du lieutenant-colonel Wood, appuyé par l'honorable J. C. Kaine :

Qu'une lisière de terrain soit obtenue, afin de relier les Plaines d'Abraham avec la côte et la route Wolfe, au moyen d'une avenue carrossable suivant la crête de la falaise en arrière et sur toute la largeur de l'immeuble Marchmont.

II

A la quatrième séance de ce comité, tenue le 8 mai courant, après délibération, il a été résolu de faire à l'exécutif les recommandations suivantes :

Relativement au parc national projeté :

La commission nommée par Son Honneur le Maire, avec mission d'étudier les embellissements et tout ce qui touche à la conservation et à la démarcation précise des endroits historiques dignes de mémoire dans notre bonne ville, a, dans le premier rapport publié par elle, clairement démontré l'importance, et même la nécessité d'un parc national, enserrant dans ses limites le plus grand nombre possible des endroits rendus fameux par les grandes luttes qui se sont déroulées sous les murs de Québec.

Elle a fait appel en haut lieu pour obtenir que l'on marque par des embellissements, des inscriptions appropriées et par quelques monuments artistiques tous les champs de bataille et tous les points attaqués et défendus dans les sièges et les assauts mémorables qu'a soutenus Québec en 1690, en 1759, en 1760 et en 1775.

Les déclarations faites par notre président général, monsieur le maire Garneau, nous ont fait entrevoir les grandes lignes du plan tel que connu jusqu'à ce jour.

Suivant les probabilités, le parc comprendra les terrains qui s'étendent au sud de la Grande-Allée, depuis les murs de la citadelle et des fortifications, le bord de la falaise jusqu'à Marchmont, de façon à y relier la côte Gilmour en passant en arrière de Marchmont vers l'Anse-de-Wolfe (Wolfe's cove). Le parc comprendrait aussi une partie du terrain avoisinant le monument des Braves et sur lequel s'est déroulée la bataille de Sainte-Foy (28 avril 1760).

Nous sera-t-il permis de dire qu'il serait relativement aisé d'agrandir et de compléter ce superbe

projet, sans sortir des grandes lignes tracées par le rapport de la commission et les déclarations officielles auxquelles nous référons.

Puisque nous parlons histoire, il est évident que l'on veut commémorer tous les grands épisodes qui ont eu pour théâtre Québec et ses environs, et que nous sommes tous d'accord et unis dans une même pensée : rendre respect et hommage aux antagonistes valeureux qui se sont mesurés dans ces grands jours ; aux glorieux vainqueurs, mais aussi aux illustres vaincus.

Ce point étant admis sans conteste, disons donc hautement que notre intention à tous, en célébrant la fondation de Québec est, non seulement de remonter aux sources de notre histoire, mais de dérouler en entier à tous les regards le superbe panorama de nos annales. Et pour qu'il reste quelque chose de permanent et des traces durables des grandes fêtes projetées, nous voulons l'établissement du parc national comme un des monuments qui perpétueront la mémoire du troisième centenaire de la fondation de notre ville et l'apothéose du père de la patrie canadienne, Samuel de Champlain.

Ce que nous connaissons jusqu'à présent du projet ébauché du parc national nous paraît surtout consacré à commémorer la victoire anglaise des Plaines d'Abraham. Or, pour notre peuple, la bataille de 1759 évoque nécessairement le souvenir de l'autre victoire, non moins glorieuse, mais française, de Sainte-Foy, le 28 avril 1760. Impossible de séparer ces deux dates et ces deux événements. Il y a plus : le siège de Québec, en 1775, les attaques de Montgomery sur Québec, sont des faits

historiques dignes aussi d'être commémorés. Or, pour cela, il faut agrandir le projet tel qu'il nous est connu aujourd'hui. Le moyen paraît relativement facile: c'est de relier le parc projeté sur les buttes à Nepveu avec le plateau nord ou coteau Sainte-Geneviève, en prolongeant d'abord l'une des avenues du parc à travers le bord de la falaise, en arrière de Marchmont, sur toute la largeur de cet immeuble, jusqu'à la côte des Foulons. Cette avenue ferait retour par la route de Wolfe (Wolfe's road), qui borne Marchmont à l'ouest, puis, par la Grande-Allée jusqu'au Belvédère, qu'elle descendrait jusqu'au chemin de Sainte-Foy.

A l'intersection du Belvédère et du chemin de Sainte-Foy, la grande avenue ou boulevard historique s'étendrait vers la ville jusqu'au monument des Braves; du monument des Braves, elle descendrait en droite ligne sur le terrain Tourangeau jusqu'au bord de la falaise ou coteau Sainte-Geneviève, qui domine Saint-Sauveur.

Ce champ des héritiers Tourangeau a été le théâtre de la lutte la plus acharnée pendant la bataille de Sainte-Foy. A côté du monument des Braves est l'emplacement du fameux moulin Dumont que l'on pourrait reconstruire avec assez d'exactitude.

Tout ce terrain étant déjà divisé en lots à bâtir, les rues qui y sont marquées pourraient être baptisées des noms des régiments et des officiers qui se sont le plus distingués dans cette grande journée.

Rendu au bord du côteau Sainte-Geneviève, et tournant à angle droit du côté de la ville, ce boulevard suivrait la crête de la falaise jusqu'aux limites de la cité, où il rejoindrait les rues Simard, Sainte-Cécile et Saint-Réal, dont le raccordement

est facile à faire, rentrerait en ville par la côte d'Abraham et la rue Richelieu et rejoindrait la côte du Palais, la rue des Remparts, la rue Port Dauphin, pour remonter à la terrasse Dufferin. A l'intersection de la côte Sainte-Geneviève et de la rue Saint-Réal, se trouve un endroit où s'est joué un grand drame le jour de la bataille des Plaines d'Abraham; car c'est là que les milices canadiennes, exaspérées par la défaite, et refusant d'obéir aux appels des clairons qui sonnaient la retraite, opposèrent une dernière et héroïque résistance aux troupes anglaises laucées à la poursuite des débris de l'armée de Montcalm.

C'est là que, tout noircis par la poudre, ces miliciens campagnards, défendant leurs foyers en vrais enfants du sol, perdirent plus de deux cents des leurs, mais assurèrent le salut de ce qui restait de l'armée française et lui permirent de regagner le camp de Beauport.

Pour toutes ces raisons, nous avons bien le droit de demander que cet endroit célèbre soit relié au parc national destiné à rappeler la bataille des Plaines d'Abraham.

Et ce serait vraiment accomplir un acte de justice que de le marquer d'une façon toute spéciale par une belle inscription sur une des plus belles tablettes de bronze que notre comité d'histoire et d'archéologie est chargé de faire exécuter et placer.

Nous croyons que le projet du Parc devrait être complété en y ajoutant les détails que nous venons d'énumérer. A première vue, on entrevoit certaines difficultés d'exécution; mais un examen plus attentif suffit pour en faire trouver la solution.

En résumé, il s'agit :

1° D'utiliser les chemins déjà tout faits de Wolfe, du chemin Saint-Louis jusqu'au Belvédère, du Belvédère, du chemin Sainte-Foy jusqu'au monument des Braves, et plus loin, les rues Simard, Sainte-Cécile et Saint-Réal, la côte d'Abraham, les rues Richelieu, des Remparts, Port Dauphin, pour arriver à la terrasse Dufferin.

2° D'ouvrir le prolongement de l'avenue des Plaines à travers Marchmont, sur une distance de 1,400 pieds, au bord de la falaise, jusqu'à la côte des Foulons et la route de Wolfe.

3° D'ouvrir une avenue nouvelle à côté du monument des Braves, du chemin Saint-Foy au coteau Sainte-Geneviève, distance d'environ 700 pieds.

4°—Continuer cette avenue sur le bord du coteau Sainte-Geneviève, en revenant vers la ville, sur une distance d'environ 2,600 pieds jusqu'à la rue Simard, qui est toute faite et débouche sur la rue de Salaberry.

Il y aurait à faire deux raccordements de la rue de Salaberry à la rue Sainte-Cécile, et de la rue Sainte-Cécile à la rue Saint-Réal.

Il faudrait exproprier la maison du coin de la rue Saint-Réal et de la côte Sainte-Geneviève, afin d'élargir l'entrée de la rue Saint-Réal, ce qui augmenterait la valeur de toute cette dernière rue et provoquerait la construction de belles résidences dans ce site, l'un des plus beaux de Québec.

C'est là que devrait être placé le bronze commémoratif de la dernière résistance des milices canadiennes, le jour de la bataille des Plaines d'Abraham.

Il y aurait aussi à faire, sur la rue Sainte-Cécile,

un élargissement sur une longueur d'environ deux cents pieds, en face de la tour Martello n° 4, qui devient propriété de la cité et doit être conservée comme souvenir des anciennes fortifications.

Comme conclusion de ce mémoire, nous reproduisons ici un passage du rapport de la commission d'histoire et d'archéologie sur la nécessité de l'établissement du parc des Plaines d'Abraham.

« Nous avons sous la main une promenade sans rivale dans le monde, facile à établir d'une façon permanente, véritable pèlerinage historique qui serait prêt et que pourraient accomplir facilement, et même à pied, nos visiteurs de 1908. Cette promenade embrasserait toute la circonférence de Québec, et se déroulant toute entière sur les hauteurs, elle dominerait les rives opposées du Saint-Laurent d'abord, puis de la rivière Saint-Charles. Partant de la terrasse, montant au bastion du Cap Diamant, suivant le boulevard Grey jusqu'à la côte de l'anse de Wolfe, puis, descendant par le Belvédère, et par son extension à côté du monument des Braves et de l'emplacement du fameux moulin Dumont, jusqu'à la falaise qui domine la rivière Saint-Charles, et, suivant le bord du coteau Sainte-Geneviève, pour gagner le rempart au bastion Saint-Charles, longer la rue des Remparts, contourner le jardin Montmorency, traverser sur un viaduc la côte de la Montagne et revenir à la terrasse, point de départ, ce qui ferait une course de cinq milles environ, dans laquelle le promeneur aurait de ses yeux vu l'endroit où debarqua Jacques Cartier, l'emplacement de « l'abitation de Champlain », de son monument, de son fort et de son château Saint-Louis, résidence de tant de gouverneurs généraux du pays, d'où Frontenac brava

Phipps, et Carleton Montgomerry ; les œuvres fondées par Mgr de Laval ; le site du premier parlement canadien où, plus tard fut signé le pacte de la Confédération, et où Notre Gracieux Souverain, heureusement régnant, reçut l'hospitalité du peuple canadien ; le site de la maison de Nelson ; la rue de Salaberry ,qui rappelle le héros de Châteauguay ; le sol foulé par les armées de Wolfe et de Montcalm, de Murray et de Lévis, de Montgomery et d'Arnold ».

III

Votre comité a aussi délibéré sur les travaux et embellissements qui contribueraient à rehausser les fêtes du troisième centenaire. et sans être prêt à entrer maintenant dans tous les détails, il croit cependant opportun de signaler à l'attention de l'exécutif certaines mesures qui pourraient être prises, et dont l'exécution devrait être commencée durant la présente saison d'été.

Il est urgent de prier le gouvernement fédéral :

1°—De commencer cette année les travaux nécessaires pour mettre en ordre toutes ses propriétés, les murs des fortifications, les terrains qui en dépendent, les terrassements, les chemins de pied et de voitures qui les traversent, les gazons, les arbres, etc. ; faire le nettoyage et l'enlèvement des débris de toutes sortes, faire les plantations et semences nécessaires, mettre en ordre les canons, mortiers, boulets, etc., remettre en place ceux qui sont inutiles ailleurs et peuvent être utilisés ici, etc., etc.

2°—De donner les ordres pour que les travaux de la terrasse Dufferin soient poussés avec activité, de manière à être terminés pour les fêtes.

3°—De commencer, en vue du subside fédéral promis, la préparation des plans pour le parc national, pour compléter à temps les embellissements Dufferin, la porte Saint-Jean, le passage de la rue Richelieu, le prolongement de la rue Sainte-Geneviève à travers les Glacis et la poterne, près de la porte Saint-Louis.

4°—De faire, dès cet été, le nettoyage entier des terrains du parc projeté.

Il serait aussi à propos de prier le gouvernement de la province de Québec de songer dès maintenant à compléter les embellissements projetés aux abords du palais législatif, statues et candélabres en bronze, etc., et à embellir ses propriétés, les terrains, gazons, plantations, etc.

Enfin, votre comité fait la même recommandation quant à ce qui regarde nos autorités civiques, en ajoutant que ce n'est pas trop des deux saisons d'été que nous avons devant nous pour bien faire et terminer à temps les grands travaux que nous avons tous en vue.

H.-J.-J.-B. CHOUINARD.

XI

DIXIÈME SÉANCE, 6 JUIN 1907

M. Dumoulin, président du comité des séances, présente le deuxième rapport de son comité :

Fixant le quorum du comité des finances à trois membres, le président étant inclus dans ce chiffre : et recommandant pour le bon fonctionnement de l'administration des finances, que le trésorier soit autorisé à payer tous les comptes qui auront été certifiés et signés par le président général et le président du comité des finances, rapport devant être fait à chaque assemblée de l'exécutif du montant en caisse et des montants payés depuis la dernière assemblée du comité exécutif.

Recommandant et priant le comité exécutif d'autoriser le président général, le président du comité des finances et le tresorier à rémunérer le secrétaire général pour les services qu'il a déjà rendus dans la préparation des fêtes jubilaires.

Il a été résolu à l'unanimité d'adopter toutes les conclusions de ce rapport.

M. Dumoulin, en l'absence de M. Jules Hone, présente un rapport du comité des logements et hôtelleries et pour la réception des visiteurs, accom-

pagné de lettres de MM. de Forgues, C. P. R., Buffalo, A. S. Twiett, New-York, A. J. Blaisdell, St-Louis, Mo., W. A. Smith, Chicago, R. H. Sexton, Norfolk, Virginia, répondant à des demandes de renseignements sur l'organisation faite et les méthodes suivies, afin de pourvoir au logement, nourriture, etc., des visiteurs lors des grandes expositions de Chicago, Saint-Louis, Buffalo et Jamestown.

Le rapport reste sur la table pour considération ultérieure.

La question étant soulevée du quorum à fixer pour chacun des sous-comités, il est résolu :

Que chaque sous-comité décidera du chiffre des membres requis pour former un quorum dans chacun et le secrétaire est chargé d'écrire à chaque sous-comité pour leur demander de fixer eux-mêmes le chiffre de leur quorum à leur prochaine réunion.

En réponse à une question sur l'état des finances, M. McDougall, trésorier, déclare qu'il a reçu l'année dernière, du trésorier de la cité de Québec, un premier versement de fonds de $500, et ce soir même, un second versement de $5,000, pour aider à payer les dépenses préliminaires de l'organisation des fêtes jubilaires et enfin qu'il a déjà payé un certain nombre de comptes, dont il soumettra un état détaillé.

Conformément à l'avis donné à la dernière séance, et après discussion et délibération, le docteur Art.

Simard propose, appuyé par le colonel Arthur Evanturel, et il est à l'unanimité résolu :

Que, pour assurer l'exécution plus facile des décisions du comité exécutif, un comité d'action soit nommé, comprenant : le président général, M. J.-Geo. Garneau ; les vice-présidents, honorable A. Turgeon, Wm. Power, M. P., lieut.-colonel Wood ; le trésorier, M. McDougall ; un délégué de chacun des comités suivants : finances, histoire, publicité, logements, travaux et embellissements, jeux athlétiques, et que le secrétaire général et les secrétaires conjoints soient les secrétaires de ce comité.

Le quorum de ce comité sera de cinq membres, y compris celui qui préside.

Il est ensuite résolu :

Que le secrétaire général envoie copie de la résolution ci-dessus à chaque sous-comité, afin qu'ils choisissent leurs délégués ou leurs substituts.

Il est ensuite proposé par le Dr Art. Simard, appuyé par l'honorable Turgeon, et résolu :

Qu'à partir du premier septembre prochain, le grand comité exécutif se réunira régulièrement une fois par mois, le second mardi de chaque mois, et plus souvent, si le président général juge nécessaire de le convoquer pour affaires d'urgence.

Il est ensuite suggéré qu'il serait à propos d'ouvrir, à l'hôtel-de-ville, un bureau de travail et de renseignements qui serait accessible aux membres

et officiers des dits comités et au public pour renseignements.

Il est aussi suggéré de nommer un secrétaire permanent, dont les services seront remunérés. Cette question est laissée à la décision du comité d'action qui vient d'être nommé.

XII

PREMIÈRE SÉANCE DU COMITÉ D'ACTION

6 AOUT 1907.

Présents : M. J. Geo. Garneau, l'honorable A. Turgeon, Ths. McDougal, P.-B. Dumoulin, J. Hone, Jn., et H.-J.-J.-B. Chouinard.

M. J.-Geo. Garneau est élu à l'unanimité président du comité d'action.

M. Chouinard est nommé secrétaire général, et MM. Chambers et Lessard sont nommés secrétaires conjoints.

Lecture est faite de la résolution passée à la séance du comité exécutif, tenue le 6 juin 1907, laquelle est comme suit, savoir :

Que, pour assurer l'exécution plus facile des décisions du comité exécutif, un comité d'action soit formé, comprenant le président général, les trois vice-présidents, le trésorier et un membre délégué par chacun des comités de finance, publicité, logements et hôtelleries, histoire et archéologie, travaux et embellissements, jeux athlétiques, et que le secrétaire général et que les secrétaires conjoints soient les secrétaires de ce comité. Le quorum de ce comité sera de cinq membres, y compris celui qui préside.

Lu une lettre de M. J. Hone, président du comité des logements et hôtelleries, demandant une allocation de $500 pour annonces de journaux, commission à un jeune homme pour recueillir à domicile les

renseignements sur les hôtels, pensions, chambres disponibles, etc.

Après délibérations, le comité d'action décide d'accorder au comité des logements et hôtelleries la dite somme de $500 pour les fins mentionnées dans sa demande, et d'en informer le comité des finances.

Comme question de procédure, il est résolu :

Que toutes les demandes de fonds ou les comptes qui seront adressés au comité d'action seront par lui examinés et que s'il y a lieu, recommandation sera faite sur chacune, au comité des finances qui mettra les dites sommes au crédit du comité qui en aura fait la demande.

L'honorable M. Turgeon est prié de s'aboucher avec ses collègues du cabinet provincial, au sujet des travaux à compléter autour des bâtisses du parlement, et aussi d'une exposition scolaire projetée.

Il est ensuite suggéré de prendre des mesures pour attirer en 1908, à Québec, le plus grand nombre possible de conventions et de congrès de tous genres, et de correspondre à ce sujet avec MM. Fenwick et Levasseur, du comité de publicité, réclame, etc.

On discute ensuite la question de la publication d'une brochure destinée à faire connaître aux journaux et au public, en Canada et à l'étranger, les plans et projets du comité exécutif du centenaire, ainsi que le travail déjà accompli.

Après délibération, il est résolu :

De consulter, sur ce point, le comité de publicité et réclame, et que, dans l'intervalle, M. McDougall, l'honorable A. Turgeon et M. le Président examineront en détail la collection des documents qu'il est question de mettre en brochure.

XIII

DEUXIÈME SÉANCE DU COMITÉ D'ACTION

6 DÉCEMBRE 1907

M. le Président expose les raisons pour lesquelles les travaux de l'œuvre du centenaire ont été suspendus.

Le départ de Sir Wilfrid Laurier pour l'Angleterre, en avril, a fait ajourner à la session d'automne de 1907 la législation qui doit être mise devant les chambres, à Ottawa, mais l'honorable M. Fielding, remplaçant l'honorable Premier ministre, a fait à la chambre des communes, de la part de Sir Wilfrid Laurier, le 23 avril 1907, une déclaration à l'effet que le gouvernement fédéral adopte en principe le projet de la célébration, en 1909, du troisième centenaire de la fondation de Québec comme une fête nationale intéressant tout le pays, et qu'un projet de loi et un subside seront mis devant les chambres cet automne (1).

---

(1) *Mr Fielding.*— « The Prime Minister Sir Wilfrid Laurier had desired to deal with a measure this session which he was obliged to lay aside without even introducing it; but it was his desire that I should make a statement to the House concerning it at a convenient opportunity. It is in relation to the celebration of the 300th anniversary of the founding of the City of Quebec. It is felt that that celebration is of a national and not of a local character. It is expected that the City of Quebec will contribute out of its municipal moneys and the government of Quebec will make a handsome contribution. A deputation presented the claims of the celebration upon the government of the Dominion; the representations which they made were

La catastrophe survenue au pont de Québec, à la fin du mois d'août dernier, a aussi été une des causes qui ont empêché le travail effectif du comité du centenaire.

Le 26 octobre dernier, dans une entrevue avec l'honorable Sir Wilfrid Laurier, l'honorable M. Turgeon a reçu l'assurance du Premier ministre d'Ottawa que nos projets de fête n'étaient pas abandonnés; mais quelques jours après, une lettre de Sir Wilfrid exprimait de nouveau des craintes sur la possibilité pour le gouvernement de reprendre nos projets pour le moment.

Dans un voyage subséquent à Ottawa, le président, M. Garneau et l'honorable M. Turgeon ont eu avec Sir Wilfrid Laurier des entrevues au cours desquelles les négociations ayant pour but d'assurer l'exécution de nos projets ont été reprises et, cette fois, avec succès.

Enfin, l'honorable M. Gouin, premier ministre de Québec, nous a raporté un peu plus tard d'Ottawa,

---

very strong and made a very favourable impression on the Ministers who heard them, and the government had come to conclusion that the national character of the movement should be recognized, that it was an occasion upon which the government might well contribute a substantial sum towards the management of the celebration. If the Prime Minister had been able to remain here, we should have endeavoured to prepare a measure to be passed at the present session. However, as that was not found convenient, it was desired to make a public statement that the government appreciate the value of the movement, they recognize the celebration of the founding of Quebec, by Champlain, as an occasion of a national character and at the next session, the government will not only introduce a measure to give a substantial grant in aid of the movement, but will probably propose Legislation with a view to creating a national commission for the management of the celebration.»

de la part de Sir Wilfrid Laurier, la nouvelle que nous aurions certainement le subside de $300,000. promis pour les fêtes du centenaire de Québec.

Après avoir reçu ces explications, le comité s'est déclaré satisfait et il a été unanimement résolu, sur proposition de M. Chapais :

Que le comité d'action des fêtes du troisième centenaire de Québec prie respectueusement le Très Honorable Sir Wilfrid Laurier, Premier ministre du Canada, de lui faire connaître les intentions de son gouvernement au sujet de la législation et du subside qui lui ont été promis pour le troisième centenaire de Québec, et appuie sur le désir que cette législation et ce subside soient soumis le plus tôt possible au parlement du Canada, maintenant en cession, vu la nécesité urgente de faire avancer rapidement les préparatifs considérables à faire pour que la célébration puisse avoir lieu dans l'été de 1909, date qui a été choisie à la demande du Très Honorable Premier Ministre.

XIV

ONZIÈME SÉANCE, 26 DÉCEMBRE 1907.

M. le Président donne lecture d'une lettre du Très Honorable Sir Wilfrid Laurier, l'informant que la législation promise pour les fêtes du troisième centenaire sera soumise au Parlement canadien au premier moment libre à la disposition du gouvernement.

M. le Président informe le comité qu'il est en mesure de dire que Son Excellence Lord Grey continue de s'occuper avec la plus grande activité de tous nos projets du centenaire, et qu'il y a lieu de croire que tout est en bonne voie de réussite.

M. le Président fait part au comité du désir de Son Excellence le comte Grey d'obtenir une expression d'opinion favorable à son projet de l'établissement d'un parc national destiné à consacrer ce qui reste disponible des terrains célèbres comme champs de bataille dans et autour de Québec. Le comité se déclare à l'unanimité prêt à accorder la demande de Son Excellence et il est en conséquence proposé par l'honorable A. Robitaille, appuyé par l'honorable P. B. de la Bruère, et résolu à l'unanimité :

Que le comité exécutif des fêtes du troisième centenaire de la fondation de Québec a appris avec le plus vive satisfaction la fondation, par Son Excellence le Gouverneur général Lord Grey, d'une association ayant pour but la conservation des champs de bataille depuis Champlain jusqu'à Car-

leton, qui ont fait de la cité de Québec et de ses environs un des endroits les plus célèbres dans l'histoire du Nouveau-Monde.

Que ce comité approuve entièrement la pensée généreuse et patriotique qui a inspiré à Son Excellence Lord Grey cette mesure destinée à rendre hommage à la bravoure et à l'héroïsme des glorieux combattants qui se sont illustré sous nos murs.

Le secrétaire donne lecture des lettres suivantes: Du général Henry, consul général des Etats-Unis, transmettant une collection de plans et documents relatifs au parc des champs de bataille de Gettysburg, Etats-Unis, et aux sociétés dites des Pionniers des Etats-Unis et des Fils de la Révolution. Aussi une lettre du comité du monument Montcalm, à Vauvert, France, exposant le projet ainsi que le désir des promoteurs de faire exécuter un double de la statue qui serait érigé à Québec.

Aussi une lettre de M. Barrau, sculpteur du monument Jacques Cartier, à Saint-Malo, France, offrant d'exécuter pour Québec un double de son œuvre au prix de deux mille piastres.

XV

TROISIÈME SÉANCE DU COMITÉ D'ACTION

30 DÉCEMBRE 1907

Le comité procède à l'examen détaillé du programme déjà adopté, mais qu'il faut changer en certaines parties à cause des dates des jours fixés et pour autres causes résultant du fait que la célébration sera complètement distincte de celle de l'inauguration du monument Laval.

Après l'examen de quelques articles, il est décidé que ce programme ne sera pas rendu public maintenant, et que l'on n'en fera connaître que les grandes lignes en termes les plus généraux que possible.

Il est ensuite résolu qu'une brochure sera imprimée aussitôt que possible, pour faire connaître les projets et les motifs de la célébration du troisième centenaire; que cette brochure sera tirée à 2,000 exemplaires en langue française, et 4,000 exemplaires en langue anglaise. Que cette brochure contiendra les mémoires présentés à Ottawa, un résumé des projets du parc national, les travaux préliminaires (comptes-rendus d'assemblées publiques, etc.); le discours de S. E. le Gouverneur Général à Montréal, pour mettre son projet de parc national devant le public, dans le mois de décembre courant, et quelques autres documents. Cette brochure aura en frontispice une photo-gravure représentant le monument Champlain.

Il est résolu qu'à l'avenir le comité siègera tous lundis, à 4 heures p. m., à compter du 13 janvier.

XVI

QUATRIÈME SÉANCE DU COMITÉ D'ACTION

10 JANVIER 1908

M. le président Garneau présente au comité le colonel Hanbury-Williams, chargé par Son Excellence le Gouverneur Général de faire une communication importente.

Le colonel Hanbury-Williams donne connaissance d'un mémoire préparé par lui et annexé à la suite du présent procès-verbal, dans lequel il est suggéré que la célébration du troisième centenaire de Québec ait lieu en 1908, au mois d'août prochain.

M. le Président déclare qu'en principe, lui et presque tous les membres, tant de ce comité que de l'exécutif, ont toujours été en faveur de célébrer le centenaire en 1908, qui en est la date véritable. Lui et ses collègues n'ont cédé que devant le désir formel de Sir Wilfrid Laurier, Premier Ministre, qui tenait à ce que l'inauguration du grand pont fût faite pendant la célébration du troisième centenaire.

Maintenant que le grand pont est écroulé et qu'il faudra du temps pour le reconstruire, nous sommes tous d'accord à penser que mieux vaut célébrer le centenaire en l'année 1908. Il ne manque cependant pas d'objections à avancer les fêtes de 12 mois, à nous priver du temps indispensable pour faire la toilette de la ville, et des travaux d'urgence projetés en vue même des fêtes du centenaire. Il y a

aussi le fait que dans le mois d'août nos concitoyens envoient leurs familles à la campagne, qu'il faudra les faire revenir, causer des déplacements coûteux, etc.

Quant au mois qu'il convient de choisir, plusieurs avis sont émis :

Les uns croient que les fêtes devraient faire une suite immédiate à celles de l'inauguration du monument Laval, entre le 20 de juin et le 4 juillet prochain.

D'autres se prononcent pour le choix du mois de septembre.

D'autres, enfin, sont prêts à accepter la suggestion venant de Lord Grey et préconisée par le colonel Hanbury-Williams que l'on choisisse de préférence le mois d'août.

Après échange de vues et à cause du désir clairement exprimé de Lord Grey, le comité se rallie entièrement à la date du mois d'août, c'est-à-dire, à une date suivant le premier d'août, mais aussi tard que possible dans le mois d'août, et cela, afin de favoiser le retour de nos concitoyens à la ville après avoir joui de la saison ordinaire à la campagne.

Il est unanimement résolu :

Que cette résolution du comité sera communiquée au grand comité exécutif, dont la convocation est ordonnée pour lundi soir, le 13 courant, à huit heures, afin de faire ratifier la décision du comité d'action prise ce soir.

M. le Président prend occasion de l'unanimité de cette décision pour déclarer que tous les membres du comité d'action, et ceux du comité exécutif sont heureux de se rendre au désir manifesté par Son Excellence et qu'ils feront tout en leur pouvoir

pour appuyer le travail considérable que Lord Grey veut bien s'imposer dans l'intérêt de nos fêtes du troisième centenaire et de la glorification et des embellissements de la cité de Québec.

M. le Président remercie spécialement le colonel Hanbury-Williams du magnifique exposé qu'il vient de faire et qui sera soumis au comité exécutif, ainsi que des démarches qu'il s'est imposées pour assurer le succès des préparatifs de nos fêtes.

Mais M. le Président prend occasion de déclarer que le comité d'action n'en vient à la conclusion de recommander au comité exécutif d'accéder au désir de Son Excellence le Gouverneur Général d'avancer les fêtes du troisième centenaire de façon à ce qu'elles aient lieu en 1908, au lieu de 1909, qu'avec l'entente bien formelle que la législation et le subside demandés au parlement canadien seront soumis et votés sous le plus court délai possible, et même que nous obtiendrons sans plus de retard l'assurance personnelle du Très Honorable Sir Wilfrid Laurier que nous pouvons compter d'une manière absolue sur la législation et le subside promis et que le comité exécutif des fêtes du troisième centenaire peut procéder immédiatement à faire tous les préparatifs nécessaires et à prendre tous les engagements requis pour assurer le succès de cette grande entreprise.

XVII

DOUZIÈME SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

13 JANVIER 1908

M. le Président expose le but de l'assemblée qui est de prendre connaissance du rapport du comité d'action sur une entrevue que ce comité a eue avec le colonel Hanbury-Williams, délégué par S. E. lord Grey pour faire agréer une proposition à l'effet de fixer la célébration du troisième centenaire de la fondation de Québec au mois d'août 1908 au lieu de l'été de 1909.

M. le Président fait un exposé des arguments contenus dans un mémoire du colonel Hanbury-Williams qui a été lu à la séance du comité d'action, tenue le 10 janvier courant, et dont copie française est annexée au procès-verbal de la dite séance du comité d'action.

Vous savez déjà que le but de cette réunion est de discuter les moyens de célébrer cette année même, 1908, le troisième centenaire de la fondation de Québec par Samuel de Champlain.

La proposition de célébrer cette fête en l'année même du centenaire et à la date historiquement vraie ne manquera pas de vous prendre par surprise et, peut-être même, à prime abord, de vous contrarier quelque peu ; mais, à mon avis, je crois que c'est par excellence le vrai bon parti à prendre, si la chose est tout à fait possible.

Les fêtes remises ou retardées perdent toujours un peu de leur entrain. Il faut les commencer en donnant des explications et en présentant des excuses, et les unes et les autres ne sauraient constituer un début désirable pour ce qui doit être la brillante commémoration d'une époque marquante de l'histoire du Canada et de l'empire britannique.

Nous avions une bonne raison pour justifier ce retard ; mais elle a disparu dans l'affreux désastre du pont. Il n'est pas facile d'attendre que ce travail soit repris et terminé, et si nous avons ajourné la fête à 1909, c'était pour avoir le temps de compléter d'une manière satisfaisante tous les arrangements.

Il n'y a pas de doute qu'il serait simple et plus facile d'y mettre le temps nécessaire, mais, tout bien pesé, je crois qu'il vaut mieux saisir l'occasion et faire cette grande démonstration en son temps et à son véritable anniversaire qui évoque partout et à bon droit le plus grand enthousiasme.

Quels sont les motifs qui nous animent, quelles sont les difficultés que nous avons à vaincre?

Il nous faut le concours et la générosité de tous en travail et en argent.

Nous avons besoin du concours des églises du Canada, églises dont le sort, en tant qu'il dépend de l'assistance humaine, n'est nulle part plus heureux que dans ce grand Dominion, où elles jouissent d'une liberté et d'un respect absolus ; aussi, en même temps que leurs bénédictions, nous leur demanderons aide et conseil.

Il nous faut le concours d'une presse unanime et sympathique pour mettre en train une entreprise qui ne peut manquer de bénéficier à ce pays et à

l'empire, et qui devra provoquer les applaudissements du monde entier.

Vous savez tous quel intérêt Son Excellence porte à cette œuvre ; nous avons aussi l'approbation du Premier ministre, dont tous les Canadiens, quelles que soient les nuances de leur politique, aimeront à voir le nom associé au succès de ce grand événement.

Et ce qui est encore plus important, nous espérons avoir l'approbation du peuple canadien tout entier avec les bons souhaits et l'aide pratique de tout empire britannique, et assurément aussi les sympathies de la presse.

La principale considération pratique est celle des finances. Nous avons déjà quelques assurances d'aide pécuniaire et il y a même apparence que nous en aurons davantage par l'entremise des clubs du Canada. On dit que nous passons par une époque de dépression financière. J'avouerai que mes finances personnelles n'ont jamais atteint ce degré d'importance qui leur permette d'accuser des dépressions, et d'ailleurs je ne suis pas bon juge en la matière. Mais une bonne preuve de la confiance que le Canada peut reposer en ses ressources et en sa population, ne serait-ce pas de faire voir que grâce à la générosité d'un chacun et même, si nécessaire, grâce à quelque sacrifice personnel, il peut surmonter cet embarras et prouver au monde entier que nous savons nous élever à la hauteur d'un grand événement, même dans les mauvais jours.

Je soutiens que ce serait là une belle réclame et un avoir au point de vue financier. Assurément, ce n'est pas en cela que nous devrions échouer.

Les grandes compagnies de paquebots qui auront

de si belles recettes à faire, nous aideront certainement.

Les grandes compagnies de chemins de fer, avec leurs organisations puissantes et leurs hommes entendus, je le sais, nous prêteront main-forte. Et elles retireront certainement de ces fêtes un avantage pratique.

Si elles ont à faire face à une tâche ardue et difficile, elles ne se laisseront pas rebuter néanmoins par les difficultés. Ces compagnies nous aideront donc dans l'exécution de nos plans.

Ce serait mieux, sans doute, si nous pouvions attendre les améliorations du Château Frontenac, mais le C. P. R. trouvera bien moyen tout de même de nous venir en aide.

Nous pouvons aussi considérer les vaisseaux de transport comme des hôtels flottants. Quel meilleur et quel plus beau site pour un hôtel de ce genre que le Saint-Laurent?

La femme le plus nerveuse dormirait bien sûr profondément sous la protection des vaisseaux de guerre de trois nations, à la porte de son hôtel.

On peut établir des campements sous la tente et des constructions en bois dans de bons sites autour de la citadelle et sur les hauteurs de Lévis.

Nous pourrions aussi mettre à contribution quelque chose de l'organisation déjà existante, par exemple des compagnies de chemins de fer et d'expédition, des chars dortoirs.

Amusements.— On a dit que les beautés naturelles de Québec étaient d'un attrait suffisant. Mais nous aurions le concours des vaisseaux de guerre de la Grande Bretagne, de la France et des Etats-Unis.

Qu'y a-t-il de plus hospitalier que les officiers de marine?

Probablement la plus grande scène historique avec les plus merveilleux décors—quel plus beau théâtre en plein air que les hauteurs de Québec!

Nous aurons des concerts, des fanfares navales réunies, des concerts militaires, des revues militaires, des bals, des réceptions spéciales et des *garden parties.*

L'œuvre de la commémoration des champs de bataille ne sera pas terminée, mais on pourrait faire mettre en vente et distribuer des plans du parc, ce qui susciterait à la foi de l'enthousiasme et des aides pratiques conduisant à la générosité.

La cité de Québec et la province de Québec trouveraient grand bénéfice à ces grandes foules et à ce rassemblement de troupes et de vaisseaux.

La population de tout le Canada en profiterait.

Quelles sont les difficultés?

En est-il une seule à laquelle on ne puisse obvier avec de fortes têtes, de bons bras et des bourses biens garnies?

Après tout, en cette conjoncture, quels sont les obstacles qui s'opposent à la poursuite du grand objet en vue?

Qu'en dirait Champlain lui-même, s'il lui était possible de revenir au milieu de nous?

Il dirait, je crois, messieurs, que les Canadiens ne se sont jamais laissé vaincre par les difficultés.

Ce serait une honte pour nous tous de céder devant les obstacles quand il s'agit d'une œuvre aussi grande et aussi belle que celle de perpétuer la gloire du grand fondateur de Québec.

*
* *

Le colonel Evanturel, qui avait proposé la résolution à l'effet de remettre à l'été de 1909 la célébration du troisième centenaire, se déclare satisfait des explications de M. le Président et est prêt à revenir, pour sa part, sur la décision déjà prise à cet effet que la célébration des fêtes devra se faire aussi tard que possible dans le mois d'août, afin de permettre à nos concitoyens qui seraient en villégiature de revenir en ville pour participer aux fêtes.

Le sénateur Choquette émet l'opinion qu'il n'y a qu'une seule question à résoudre : celle de savoir si nous avons suffisamment de temps pour préparer nos fêtes sur une aussi grande échelle que le comportent les projets et le programme déjà adoptés.

Mgr Mathieu expose au long les raisons pour lesquelles il est impossible de songer à faire remettre au mois d'août l'inauguration du monument Laval pour la faire coïncider avec les fêtes du troisième centenaire ; mais tout en expriment le regret de tous, il déclare que le comité exécutif, de même que les citoyens de Québec peuvent compter qu'ils auront l'appui et le concours le plus actif du clergé et des autorités ecclésiastiques.

M. le Président prie le comité exécutif de formuler une expression d'opinion sur la proposition du Gouverneur général de fixer les fêtes du centenaire au mois d'août 1908, et il déclare que nous avons tout le temps nécessaire pour préparer les fêtes telles qu'elles sont déjà projetées. Les travaux permanents de constructions et autres pourront être commencés ou inaugurés dès cet été, pour se compléter plus tard. Mais il n'a aucun doute que quant aux réjouissances, aux fêtes officielles, etc., nous avons certainement le temps de les préparer

et de les mener à bonne fin, même dans le temps limité qui nous reste.

Monsieur John Hamilton se déclare favorable à la proposition de Lord Grey de célébrer le troisième centenaire en août 1908 et croit que les citoyens de Québec sont parfaitement en état d'entreprendre et de mener à bonne fin les deux démonstrations projetées pendant la prochaine saison d'été. Il croit qu'un grand nombre d'étrangers distingués viendront aux fêtes de Laval et qu'ils visiteront ensuite le Canada et les Etats-Unis et reviendront à Québec pour les fêtes du centenaire au mois d'août.

Le révérend M. Scott est de la même opinion et se dit enchanté que la célébration ait lieu dans l'année de la date vraie du centenaire. Il comprend parfaitement que les promoteurs du monument Laval ne peuvent retarder la date qu'ils ont fixée et il en profite pour faire un éloge éloquent du vénérable premier évêque de Québec. Il croit aussi que les citoyens de Québec sont parfaitement capables de célébrer les deux fêtes pendant la même saison d'été, surtout avec l'assurance de l'aide puissante que nous promet Son Excellence Lord Grey.

M. Charles Grenier, N. P., demande à M. le Président si nous avons l'assurance que nous obtiendrons des gouvernements toute l'assistance financière dont nous avons besoin. M. le Président répond qu'évidemment Sir Wilfrid Laurier donne son entière approbation à la proposition de Lord Grey de faire cette année les fêtes du centenaire, et que la conséquence à tirer est que le gouvernement fédéral accordera sans délai la législation et les subsides demandés. Quant à l'assistance promise

par le gouvernement de la Province, M. le Président croit que nous pouvons y compter.

En réponse au colonel Evanturel, M. le Président dit que sans aucun doute le souvenir permanent des fêtes du troisième centenaire sera certainement l'établissement du parc national.

Voici, en quelques mots, en quoi consiste le projet du parc national. Québec a l'avantage de posséder presque dans ses limites plusieurs champs de bataille qui, depuis Champlain à Carleton, ont vu tour à tour se déployer la valeur des soldats français, des milices canadiennes-françaises, de leurs fidèles alliés les sauvages, des armées anglaises et des soldats colons de la Nouvelle-Angleterre, ainsi que des volontaires américains engagés dans la guerre de l'Indépendance, en 1775.

Son Excellence Lord Grey suggère que tout ce qui reste disponible des immenses terrains, théâtres de ces luttes, soit réservé, transformé et relié ensemble par l'établissement du parc national, par les soins et sous les auspices de l'Association des Champs de Bataille de Québec. Ce parc comprendrait les terrains vagues, en partant de la porte Saint-Louis, les buttes à Nepveu, les Plaines d'Abraham, la falaise de Marchmont, les chemins Saint-Louis, du Belvédère et Sainte-Foy jusqu'au monument des Braves, une avenue nouvelle s'ouvrant depuis le monument des Braves jusqu'au coteau Sainte-Geneviève qu'elle suivrait pour faire retour en ville par les rues Simard, Sainte-Cécile, Saint-Réal, côte d'Abraham, Richelieu, des Remparts, Port Dauphin, pour revenir à la terrasse Dufferin et la rue Saint-Louis.

Pour couronner cette œuvre, Lord Grey propose

l'érection d'une statue colossale de l'ange de la paix, faisant face au fleuve Saint-Laurent sur les hauteurs de la citadelle.

L'établissement de ce parc, avec les expropriations à faire, les travaux de voirie, etc., entraîneraient une dépense totale d'environ deux millions. Le colonel Wood fait remarquer ce fait presque unique dans l'histoire, que dans trois siècles, Québec a soutenu cinq sièges et vu cinq batailles rangées. Les ancêtres de nos voisins américains ont été les vainqueurs dans une bataille, ceux d'origine britannique l'ont été dans deux batailles, les troupes de France dans trois, et les milices canadiennes-françaises dans quatre. Il est en faveur, en attendant que l'on puisse fonder un grand musée historique, d'établir des musées indicateurs, contenant des plans en relief sur lesquels on pourrait étudier, sur une échelle réduite, tous les grands événements militaires qui se sont déroulés à Québec depuis Champlain jusqu'à Carleton.

Le Dr Arthur Simard, président de l'Association des Médecins de langue française d'Amérique, expose que malgré la difficulté de changer encore une fois la date de leur réunion d'abord fixée à l'été de 1908 et remise à 1909, il va cependant faire tous ses efforts avec ses collègues pour obtenir que ce congrès se réunisse à Québec, dans le cours du mois d'août prochain.

A cet instant, M. le Président reçoit un télégramme d'Ottawa, l'appelant à rencontrer l'honorable Sir Wilfrid Laurier à la capitale sous le plus court délai, et il annonce qu'il partira dès le lendemain pour s'y rendre.

Il est alors proposé par l'honorable sénateur

Choquette, appuyé par M. John Hamilton, et résolu à l'unanimité ;

Que cette assemblée approuve l'ordre du jour suivant :

Le comité exécutif des fêtes du troisième centenaire de la fondation de Québec, par Samuel de Champlain, après avoir délibéré sur la proposition de Son Excellence Lord Grey, de changer la date déjà fixée pour ces fêtes dans l'été de 1909, pour les fixer à l'été de 1908, date véritable et historique du troisième ceutenaire, accepte la proposition de Son Excellence Lord Grey d'avancer cette célébration et de la faire en 1908 à une date postérieure au 1er août, mais aussi reculée que possible dans le mois d'août 1908.

Le comité exécutif en vient à cette décision avec l'entente que la législation et le subside promis seront soumis le plus tôt possible au vote du parlement canadien, suivant la promesse qui lui en a été faite par le Très Honorable Sir Wilfrid Laurier, Premier ministre du Canada.

Le comité exécutif exprime le vœu qu'il soit mis sans retard en mesure d'organiser d'une manière complète les fêtes du troisième centenaire de la fondation de Québec pour le mois d'août 1908.

Proposé par l'hon. Chs Langelier, appuyé par le rév. F. G. Scott, et résolu :

Que le comité exécutif autorise le comité d'action à prendre immédiatement les mesures d'urgence qu'il croira nécessaires et à faires les dépenses immédiates qu'il jugera indispensables pour organiser le travail et commencer sérieusement les préparatifs des fêtes du troisième centenaire.

Proposé par M. W. H. Wiggs, appuyé par le rév. F. G. Scott. et résolu :

Que le comité exécutif des fêtes du troisième centenaire de Québec apprend avec un extrême plaisir l'établissement à Montréal d'une branche de l'Association des Champs de Bataille de Québec, composée de Madame R. Wilson Reford, Lady Drummond, Madame Dandurand, Sir Alexandre Lacoste, M. le juge Robidoux, M. F. D. Monk, M. P., et M. George W. Stephens M. P. P., et que ce comité exécutif les assure de son entière approbation et de son concours effectif, et que cette proposition soit transmise à Madame R. W. Reford.

XVIII

CINQUIÈME SÉANCE DU COMITÉ D'ACTION

16 JANVIER 1906

Plusieurs questions sont mises devant le comité.

1° Celle d'une exposition d'histoire et d'archéologie et de la possibilité de la préparer à temps et de la tenir pendant les fêtes de l'été prochain.

Il est résolu que M. Chouinard, secrétaire, écrira à M. Doughty, pour avoir son opinion sur la possibilité d'organiser et de tenir cette exposition, et sur les mesures à prendre pour réussir.

2° La question d'une médaille commémorative du troisième centenaire de la fondation de Québec, par Samuel de Champlain,—cette médaille devant être frappée soit par le gouvernement de la province de Québec, soit par le gouvernement du Canada.

M. le Président est d'avis que c'est au gouvernement du Canada qu'il convient de demander la frappe de cette médaille.

Résolu : Qu'une demande soit faite à M. Eugène E. Taché, le priant de vouloir bien faire le dessin de cette médaille et une correspondance sera ouverte à ce sujet avec le gouvernement fédéral.

L'honorable M. Turgeon se charge de faire cette demande à M. Taché.

3°—L'émission spéciale de timbres-poste commémoratifs du troisième centenaire.

L'honorable M. Lemieux, maître général des postes, ayant déjà été approché à ce sujet, et ayant

promis de faire cette émission, le comité décide qu'on lui écrira sous le plus court délai, pour lui demander d'agir le plus tôt possible.

M. Vandry, président du comité de publicité, dit que son comité doit se réunir vendredi, le 17 du courant, et qu'il fera rapport à ce sujet.

M. Chouinard, secrétaire, dit au sujet de l'exposition d'histoire, qu'il croit à la possibilité d'organiser et de tenir cette exposition durant les fêtes. On pourrait demander aux autorités ecclésiastiques de permettre au public la visite des communautés religieuses et d'ouvrir leurs cloîtres à jours fixes et d'exposer alors toutes leurs richesses historiques, archéologiques et artistiques.

On pourrait demauder au Séminaire et à l'Université Laval de faire, dans des salles spéciales, une pareille exposition. Enfin, dans les grandes salles du Palais de Justice et du Palais Législatif, on pourrait faire une exposition de collections privées, dont il existe plusieurs très précieuses à Québec, notamment celles de Sir James LeMoine, J. H. Holt, H. M. Price, G. M. Fairchild, et autres. On pourrait obtenir de M. Doughty une collection des choses des plus intéressantes pour Québec qui sont aux archives à Ottawa, ainsi que le prêt d'un certain nombre de livres très vieux de la bibliothèque du parlement d'Ottawa, ce qui permettrait de faire une exposition très complète de tous les livres ayant trait au Canada.

4°—Au sujet de l'établissement d'un bureau permanent, M. le président Garneau est prié de voir à en organiser un dans une des salles de l'hôtel-de-ville, avec meubles indispensables, casier pour la

classification des documents, fournitures de bureau, etc.

Aussi de songer à l'emploi d'une ou deux personnes compétentes qui viendraient aider le secrétaire général d'ici à ce qu'il devienne nécessaire d'avoir des employés permanents.

5°—M. Chouinard, secrétaire, annonce qu'il a cru devoir correspondre avec la maison Beullac, de Montréal, pour savoir si elle serait en mesure d'entreprendre une décoration générale de la ville, et si elle aurait le matériel nécessaire pour exécuter un plan général approuvé par le comité exécutif de Québec.

La maison Beullac répond qu'elle est en mesure de faire cette entreprise, de la mener à bonne fin et qu'elle a tout le personnel et le matériel nécessaires.

M. Chouinard signale aussi au comité la maison Pain & Sons, de Londres, qui a exécuté ici des travaux très importants pour décoration générale, lors de la visite du Duc d'York, aujourd'hui le Prince de Galles.

6°—Au sujet de l'organisation d'un grand cortège historique et de grandes scènes dramatiques prises dans les plus belles pages de notre histoire, il est fait mention de l'offre du colonel Hanbury-Williams qui est prêt, aussitôt qu'on le désirera, à se mettre en relations, par câblogramme, avec M. Parker qui vient de se faire une réputation comme organisateur des grandes scènes d'histoire qui ont eu un succès enthousiaste en Angleterre, sous le nom générique de « Pageants ».

Il est suggéré de profiter de l'offre du colonel Hanbury-Williams et de faire le plus tôt possible

les démarches pour faire venir à Québec ce M. Parker.

Le colonel Wood dit qu'il serait à propos de faire venir de France un autre organisateur pour voir surtout à la partie française de cette organisation.

M. Chouinard, secrétaire, dit que M. Kleczkowski, avant son départ du Canada, lui a conseillé de suggérer le nom de M. Gabriel Hanotaux, ancien ministre, comme étant celui qui pourrait mieux nous diriger dans les démarches qu'il y aurait à faire à Paris sur ce sujet.

M. le Président offre de communiquer, par câble, avec M. Fabre, commissaire canadien à Paris, et aussi d'écrire à M. Hanotaux qu'il connait personnellement.

7°— M. Chouinard, secrétaire, soumet la question déjà discutée de la préparation d'un grand ouvrage, histoire complète, illustrée at documentée de Québec, qui serait le souvenir intellectuel de la célébration du troisième centenaire. L'Université Laval, par sa faculté des arts, a déjà été consultée sur la publication de cette œuvre qui pourrait être faite sous le patronage de l'Université et la direction et la collaboration des professeurs des arts, au nombre desquels se trouvent MM. N.-E. Dionne, Ths Chapais, J.-E. Roy, les abbés Gosselin et Camille Roy, etc., qui pourraient requérir l'aide d'autres écrivains, tant de langue française que de langue anglaise.

M. Chouinard signale surtout l'importance de mettre dès le début dans les estimés des dépenses des fêtes, une somme suffisante pour assurer le succès de cette œuvre intellectuelle.

Le comité attire l'attention des présidents des différents sous-comité sur la nécessité de convoquer

leurs membres le plus tôt possible et de procéder sans retard au travail spécial qui leur est confié.

8°— M. Chouinard, secrétaire, communique au comité le résultat d'une conversation qu'il a eue avec M. C.-N. Hamel, secrétaire-trésorier de la commission des écoles de Québec, dans laquelle M. Hamel dit que la commission des écoles mettrait probablement à la disposition du comité des logements et hôtelleries les édifices appartenant à la commission scolaire pour y établir des logements pour l'affluence des visiteurs. M. Hone prend note de l'offre et s'en occupera au comité des logements et hôtelleries.

Les comptes suivants sont approuvés: le *Daily Telegraph*, pour impression de cartes postales pour convocation des comités, $17. M. Crawford Lindsay, pour traduction du mémoire du colonel Hanbury-Williams.

XIX

SIXIÈME SÉANCE DU COMITÉ D'ACTION

20 JANVIER 1908

M. le Président rend compte de son voyage à Ottawa. Il dit avoir vu Sir Wilfrid qui lui a déclaré devoir présenter très prochainement au parlement la législation nécessaire à la célébration du troisième centenaire et au vote des $300,000 promises. Il a de plus assisté mercredi, le 15 janvier, à une réunion des clubs canadiens convoquée par Lord Grey, qui a expliqué aux délégués présents l'idée maîtresse de son plan. Le soir, une grande assemblée eut lieu au théâtre Russell, dans laquelle le Gouverneur général a exposé le but qu'il poursuit en travaillant à la nationalisation des champs de bataille de Québec: l'éducation du peuple canadien, par l'exposition des grandes scènes de l'histoire.

Sir Wilfrid Laurier, MM. Borden, Dandurand, Sutherland et Marcil ont appuyé les paroles de Son Excellence, et l'enthousiasme le plus grand a régné pendant cette assemblée.

M. Garneau a écrit au colonel Hanbury-Williams, pour avoir au plus tôt des nouvelles de M. Parker, et aussi au sujet de la date des fêtes dans lesquelles le Roi sera représenté par un membre de la famille royale.

M. G.-A. Vandry, président du comité de publicité, présente son premier rapport sous forme de suggestions pour réclames et publicité pour la célébration du troisième centenaire.

A la suite de ce rapport, M. Vandry suggère que les boutons, cartes, et affiches adoptés soient officiellement enregistrés par le comité.

Ce rapport est adopté avec l'entente que la quantité des affiches sera augmentée de manière à ce qu'il en soit placé dans toutes les grandes villes du Canada et des Etats-Unis.

En réponse à M Dumoulin, M. Hone dit que les compagnies de chemins de fer seront probablement disposées à aider le comité dans la distribution de ces affiches, et il suggère que le comité de publicité soit autorisé à communiquer avec les compagnies de chemin de fer et de bateaux au sujet de ce qu'elles peuvent faire pour la distribution des affiches et brochures.

M. le Président propose au comité que M. le ministre des travaux publics, M. l'hon. L. A. Taschereau, soit prié de s'adjoindre au comité d'action. M. Taschereau, par la position qu'il occupe, pourra être d'une aide puissante dans la préparation des fêtes.

M. le Président annonce au comité qu'à sa demande Son Honneur le Recorder a cédé une des pièces qu'il occupe pour en faire le local du bureau permanent.

Quant au personnel, les deux secrétaires conjoints se partageront la besogne, de concert avec M. Chouinard. Il est entendu que ce personnel sera augmenté d'un sténographe-clauigraphe compétent dans les deux langues, ainsi que d'autres employés au fur et à mesure que le travail augmentera.

M. Chapais fait part de l'offre faite au comité québecquois de l'œuvre du monument Montcalm, d'un double de la statue qui doit être inaugurée

à Vauvert, dans le cours de l'année. Il est d'opinion que nous pourrions nous assurer un double de cette statue pour un prix relativement minime, et le parc proposé pourrait être inauguré par le dévoilement de ce monument. Ce serait commencer d'une manière très digne ces grands travaux par la glorification de l'un des héros qui ont illustré ce champ de bataille.

M. le Président se prononce en faveur de la remise de cette question à la commission qui doit être nommée par le gouvernement fédéral.

Le comité d'action pourrait faire, en temps et lieu, un rapport à ce sujet.

M. Dumoulin, président du comité des finances, suggère et il est entendu que les dépenses de ceux qui iront à Ottawa, dans l'intérêt de la célébration du troisième centenaire, leur seront remboursées. Il propose, et il est résolu : que le trésorier soit autorisé à payer directement telles dépenses.

XX

SEPTIÈME SÉANCE DU COMITÉ D'ACTION

LUNDI, 27 JANVIER, 1908.

Aussitôt après l'ouverture de la séance, M. Chapais annonce qu'un certain nombre de membres québecquois de la Société Royale du Canada, ayant une importante suggession à faire, demandent à être introduite auprès du comité. Le comité accepte, et MM. le juge Routhier, J.-Edmond Roy, le Dr Dionne et Mgr L.-A. Paquet sont invités à prendre des sièges.

M. le juge Routhier, au nom de la délégation, lit le mémoire suivant :

« Quoique composée de membres de la Société Royale, il ne faut pas voir dans cette délégation une démarche officielle, ni même officieuse, de cette société.

« C'est un groupe d'hommes de lettres, appartenant à Québec, qui vient offrir son concours au comité du tricentenaire de Champlain, afin d'assurer de plus en plus, le succès de la fête, en s'occupant particulièrement de la démonstration au point de vue intellectuel, c'est-à-dire, de la partie littéraire et historique. Le but est de rehausser, si possible, la célébration au moyen d'une grande séance littéraire où l'éloge de Champlain et de son œuvre serait fait par des littérateurs canadiens de renom appartenant aux deux races. Dans ces circonstances à peu près analogues, à Halifax, en 1897, lorsqu'on a célébré l'anniversaire de la prise de

possession du continent nord américain par Cabot ; à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, en 1904, lorsqu'on a célébré le trois centième anniversaire de la fondation de Port-Royal et de la découverte de la rivière Saint-Jean, l'on a invité la Société Royale du Canada à prendre part officiellement à ces fêtes. A Halifax, elle a posé une plaqne commémorative de Cabot, dans l'enceinte du Palais législatif. A Annapolis, ses orateurs ont assisté au dévoilement du monument érigé en cet endroit, en même temps que la Société tenait ses assises annuelles à Saint-Jean, sous la présidence de Sir James Grant.

« La Société Royale du Canada est composée de littérateurs et de savants canadiens, recrutés depuis Vancouver jusqu'à Saint-Jean de Terreneuve, parmi les deux races. Elle ne possède que 120 membres. Presque toutes les associations littéraires et scientifiques du pays lui sont affiliées et envoient des délégués à chacune de ses réunions. Le siège social est à Ottawa, et c'est en cette ville qu'ont lieu les réunions annuelles. La société ne se déplace que sur invitation officielle. C'est ainsi qu'elle a siégé à Montréal, en 1891, sur l'invitation de l'Université McGill, en 1897, à Halifax, sur la demande des autorités politiques et municipales ; en 1904, à Saiut-Jean, Nouveau-Brunswick, à la requête du comité officiel des fêtes ; en 1902, à Toronto, sur la proposition du conseil-de-ville. Elle siégera cette année tout probablement à Winnipeg, où elle est invitée à rencontrer l'Association des savants d'Angleterre, qui doit s'y réunir à l'automne.

« Dans les circonstances, ne croit-on pas qu'il serait à propos d'inviter la Société Royale à siéger à Québec au mois d'août prochain, soit tout entière,

soit par ses sections littéraires, et à donner dans nos murs une grande séance où seraient convoquées toutes les illustrations de notre pays, afin d'y rendre hommage à la mémoire du fondateur de Québec.

« Si l'on croit cette proposition opportune, il faudrait voir à procurer à la Société un local convenable pour y tenir ses séances, ainsi que la chose a été faite dans les villes où elle a été invitée, et à lui assurer une réception digne de la renommée d'hospitalité de la vieille cité de Québec ».

M. Routhier ajoute qu'il a tout lieu de croire qu'une invitation partant du Président du comité des fêtes serait favorablement accueillie.

M. le Président remercie les délégués d'être venus faire cette démarche qui rencontrera l'approbation de tous. Il exprime le sentiment de ses collègues en disant que le comité fera tout en son pouvoir pour que cette excellente suggestion se réalise, et avec l'approbation de l'honorable M. Turgeon, ministre du cabinet provincial, présent, il suggère que la salle du conseil législatif ou celle de l'assemblée législative soit mise à la disposition de la Société Royale, pour y tenir ses séances.

Il remercie la délégation qui se retire aussitôt.

Les secrétaires reçoivent instruction de préparer au plus tôt cette invitation, qui devra être envoyée au docteur S. E. Dawson, C. M. G., président général de la Société Royale du Canada.

M. le Président dit qu'il a écrit à l'hon. M. L.-A. Taschereau, le priant de donner au comité le concours de ses services. Il a rencontré depuis l'honorable ministre qui lui a déclaré ne pouvoir accepter,

pour le moment, et lui a demandé du temps pour y réfléchir.

Le bureau permanent, dont il a été question est ouvert et l'ameublement et les fournitures nécessaires seront bientôt à la disposition des officiers du comité.

Lu une lettre de Mlle Hélène Daly, employée actuellement au bureau du chemin de fer du Pacifique Canadien, accompagnée de recommandations, demandant la position de clavigraphe-sténographe dans les deux langues. Le comité décide de requérir les services de Mlle Daly, et il laisse au président le soin de s'entendre avec elle relativement au traitement.

Il a été résolu de plus que les deux secrétaires conjoints, MM. Chambers et Lessard, recevront chacun la somme de cent piastres par mois, à partir de l'adoption de cette résolution.

M. Chapais dit qu'une séance importante du comité d'histoire et d'archéologie a été tenue, dont le rapport sera produit à la prochaine séance. Il y a été question de l'émission de timbres-poste du centenaire, des *pageants*, des tablettes historiques, etc. Des sous-comités, pour considérer ces projets, ont été formés.

Des échantillons de papeterie officielle, venant de la maison Hart & Riddell, de Toronto, sont produits et approuvés par le comité, qui décide de commander, 3,000 feuilles anglaises et 2,000 feuilles françaises, pour lettres.

Lecture est faite d'une lettre du gérant de la compagnie Beullac, de Montréal; le chef de cette maison annonce qu'il doit se rendre à Québec dans quelques jours. Il est entendu que le comité ren-

contrera M. Beullac, à la séance de lundi prochain, et le secrétaire est chargé de lui écrire en ce sens.

Les sociétés nationales Saint-Jean-Baptiste, Saint-Georges, Saint-André, et Saint-Patrice, devront être saisies dans le plus court délai, du projet des fêtes, et le président est prié de communiquer en ce sens avec elles.

M. Hone rapporte que le comité des logements et hôtelleries s'est assemblé et qu'il s'est occupé du relevé des hôtels, logements et chambres disponibles en même temps que des locaux qui pourront être mis à la disposition des étrangers sur les paquebots, dans les wagons, baraquements, etc.

M. Wood soulève la question d'un comité spécial qui pourrait être nommé pour juger les travaux littéraires et dramatiques soumis à l'exécutif.

M. le Président croit qu'au point de vue de la compétence personnelle, les membres du comité d'histoire et d'archéologie sont qualifiés pour décider de telles questions.

Ces remarques sont faites au sujet d'une proposition qui a été émise au comité d'histoire et d'archéologie, à sa dernière séance, où un membre a proposé qu'un grand drame historique relatif à Champlain fût joué pendant les fêtes.

MM. Turgeon et Chapais sont d'opinion qu'il n'est pas opportun de donner suite à cette idée pour plusieurs raisons, dont la première et principale est le manque d'éléments pour interpréter des œuvres dramatiques.

Le comité d'action décide de ne pas prendre la responsabilité de représentations théâtrales, mais de la laisser à l'entreprise privée, et de s'en tenir aux grandes scènes d'histoires ou *pageants*.

XXI

HUITIÈME SÉANCE DU COMITÉ D'ACTION

LUNDI, 3 FÉVRIER 1908.

Monsieur le Président donne lecture d'une lettre du Dr Doughty, archiviste fédéral, disant qu'il croit possible d'organiser à temps pour les fêtes du mois d'août, une grande exposition d'histoire et d'archéologie à condition qu'on puisse lui procurer un édifice convenable, à l'épreuve du feu, et possédant toutes les garanties de protection par la police et les assurances contre le feu. Monsieur Doughty demande qu'on lui fasse connaître les édifices disponibles rencontrant ces conditions, et les dimensions des salles qu'on pourrait y trouver. Il offre même de se rendre à Québec pour étudier sur place ce projet.

Il est suggéré d'écrire à Mgr Mathieu pour savoir si le Séminaire pourrait permettre l'usage d'une ou de plusieurs salles dans la nouvelle partie de cette institution. Quant aux salles du Parlement et du Palais de justice, l'opinion génerale est que ces édifices ne sont pas complètement à l'épreuve du feu.

On suggère aussi de restreindre les proportions d'une telle exposition à la période de Champlain, chose qui serait très désirable, mais qui semble impossible, vu le peu de documents, d'objets et de souvenirs qui nous restent de la période pendant laquelle le fondateur de Québec a vécu en Canada.

Le résultat de ces délibérations sera transmis à monsieur Doughty, et il est résolu que si une exposition du genre proposé est tenue, elle devra être organisée en dehors de l'action du comité d'histoire et d'archéologie, qui est déjà surchargé de travail. Dans l'opinion du comité, M. Doughty serait la personne la plus apte à être chargée de cette exposition.

On informera aussi monsieur Doughty que la grande salle du nouveau Séminaire est la seule qui puisse rencontrer les conditions qu'il exige pour la tenue d'une telle exposition.

Monsieur le Président dit qu'il a adressé, au nom du comité des fêtes du IIIe centenaire, une lettre au Dr S. E. Dawson, invitant la Société Royale du Canada à tenir ses assises dans la ville de Québec, au mois d'août prochain.

Monsieur le Secrétaire général lit le rapport d'une entrevue qu'il a eue avec monsieur Beullac, représentant la maison de décorations Beullac, de Montréal.

Le comité, à la suggestion du Président, émet l'opinion que le moyen le plus pratique d'en venir a une solution concernant les décorations de la ville en général, serait d'avoir en la matière l'opinion de monsieur Beullac lui-même, est de lui faire préparer un devis sur lequel des soumissions pourraient être demandées.

A la demande du comité, monsieur Chouinard lit un travail très détaillé qu'il a préparé au sujet des décorations à faire dans les rues, sur les places publiques et aux endroits historiques de la ville. Le comité concourt dans le projet de M. Chouinard, tout en étant d'opinion de retrancher de la liste des

voies publiques à être décorées, le nom de la rue Saint-André, et il décide de laisser, pour le moment, la question en suspens, pour y revenir dans un avenir prochain, à la suite d'une entrevue avec M. Beullac.

RAPPORTS DES COMITÉS

Comité de musique. — Les membres de ce comité, à une séance récente, ont adopté les conclusions suivantes d'un rapport que monsieur le Président lit au comité d'action :

1°—Construction d'un édifice convenable et suivant les règles de l'acoustique.

2°—Projet d'une messe en plein air aux Buttes à Nepveu, laquelle serait rendue par toutes les maîtrises de la ville et des alentours, de concert avec les enfants des écoles et les musiques militaires.

3°—L'exécution de l'Ode Symphonique de Félicien David, « Christophe Colomb » avec le plus d'éclat et de luxe possible.

4°—Exécution de l'Oratorio « Le Paradis Perdu » de Théodore Dubois.

5°—Deux concerts à être donnés par la Société Symphonique de Québec, avec le concours des meilleurs artistes du pays : Albani, Donalda, Melles La Palme, Eva Gautier, Berthe Roy, et Messieurs Plamondon, Mercier, Saucier, Bourdon, etc.

6°—Demande d'une somme suffisante pour l'étude et la préparation de ce programme.

Après discussion, le comite est d'opinion que vu le temps relativement court que devront durer les fêtes, ce programme est un peu chargé. Pour le moment, il se déclare favorable à l'idée d'une messe

en plein air et de l'exécution de l'Ode Symphonique « Christophe Colomb », avec le plus d'apparat possible, costumes du temps et décors scéniques appropriés.

Quant à la question du local, il est impossible de construire un édifice spécial comme le demande le comité de musique, pour le temps des fêtes. Les succès obtenus déjà au Manège Militaire dans des occasions de ce genre, font croire aux membres du comité qu'une telle œuvre artistique peut parfaitement être rendue dans cet édifice.

Monsieur le Secrétaire est prié d'écrire en conséquence au comité de musique pour lui faire part de ces décisions et pour lui demander de concentrer tous ses efferts sur la préparation d'une messe en plein air et de l'Ode Symphonique de David.

Monsieur Chapais dépose, au nom du comité d'histoire et d'archéologie un rapport sur les grandes scènes de notre histoire parmi lesquelles on pourrait choisir les sujets dignes d'être représentés dans les *pageants*. Ce rapport, après examen d'un mémoire préparé par M. Chouinard, secrétaire général, conclut au choix de plusieurs événements importants de notre histoire qui pourraient être dramatisés, laissant à prendre, au besoin, d'autres suggestions parmi celles contenues dans le mémoire de M. Chouinard (1).

A la suite de ce rapport, monsieur Chapais annonce que l'on s'est de plus occupé de « tablettes historiques ». Une liste de 45 endroits où elles devront être posées, a été préparée jusqu'à présent,

---

(1) Ces deux documents sont reproduits à la suite du présent procès-verbal.

mais étant donnés l'étendue de ce travail et le prix que pourrait coûter la matière de ces tablettes, le comité d'histoire, avant d'aller plus loin, demande au comité d'action une autorisation spéciale pour continuer ce qui est déjà commencé. Cette demande est unanimement agréée après que quelques membres eurent donné leur appréciation sur le coût et la matière de ces plaques commémoratives.

Voici la liste des tablettes commémoratives qui seront placées aux divers endroits historiques de la cité de Québec à l'occasion de son troisième centenaire :

1. Fort Saint-Louis.
2. Château Saint-Louis.
3. Magasin des Poudres.
4. Notre-Dame de la Recouvrance.
5. Chapelle Champlain.
6. Fort des Hurons.
7. Trésorerie.
8. Sénéchaussée.
9. Maison des Cent Associés.
10. Hôtel des Barons.
11. Eglise et Monastère des Récollets.
12. Kent House.
13. Maison d'Arnoux, où est mort Montcalm.
14. Cimetière des morts du 31 décembre 1775.
15. Imprimerie de la *Gazette de Québec.*
16. Eglise et Collège des Jésuites.
17. Maison où est mort l'historien Garneau.
18. Maison où est mort l'historien William Smith.
19. Résidence de Montcalm.
20. Imprimerie du *Canadien.*
21. Maison de Guillaume Couillard.

22. Maison de Louis Hébert.
23. La première messe presbytérienne.
24. Cimetière de la Côte de la Montagne.
25. Palais épiscopal de Mgr de Saint-Vallier.
26. Porte Prescott.
27. Porte Hope.
28. Porte du Palais.
29. Maison de Charles Aubert de la Chesnaye.
30. Buste de Louis XIV.
31. Maisons des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame.
32. Magasin et « Abitation » de Champlain.
33. Chapelle de Québec ou de l'« Abitation ».
34. Maison de Noël Juchereau des Châtelets, première résidence des Ursulines.
35. Fontaine Champlain.
36. Bureau de la Marine.
37. Endroit où fut blessé Arnold.
38. Palais de l'Intendant.
39. Premier couvent et église des Récollets.
40. Chapelle Saint-Jean.
41. Porte Saint-Jean.
42. Première Chapelle à Saint-Roch.
43. Cimetière de l'Hôpital Général, où furent enterrés les soldats français et anglais morts aux deux batailles du 13 septembre 1759 et 28 avril 1760,
44. Le Cavalier du Moulin.
45. L'endroit où sautèrent les Américains Dodge et Theller en s'évadant de la citadelle de Québec, en 1838.

Certains doutes ont été manifestés au sujet de la possibilité de représenter la défense de Québec par

Guy Carleton, M. Chapais répond que son comité s'est surtout attaché à émettre l'idée de ce spectacle, laissant aux spécialistes en la matière, le soin de son exécution.

La question des timbres-poste spéciaux du tricentenaire, annonce-t-il, est en bonne voie.

Il a de plus été question au comité d'histoire et d'archéologie, de la reconstruction temporaire des anciennes portes de guerre Prescott, Hope et du Palais.

A ce sujet, le comité d'action est d'opinion qu'en ce qui concerne les portes Prescott et du Palais, cette reconstruction est impossible, en considération du trafic considérable passant par les côtes de la Montagne et du Palais, mais il recommande fortement celle de la porte Hope. A cet effet, il prie le comité d'histoire et d'archéologie de se procurer tous les détails historiques pouvant servir à la construction de cette porte, et de se mettre en rapport, pour l'exécution de son plan, avec le comité des travaux et embellissements. Avec ces modifications, le rapport du comité d'histoire et d'archéologie est adopté.

Un rapport de ce comité est déposé par monsieur LeMay suggérant de presser les gouvernements d'Ottawa et de Québec et la cité, de mettre en ordre toutes leurs propriétés ; de presser les compagnies de gaz de mettre en bon état les rues ouvertes l'an dernier ;

Suggérant de construire quelques arcs de triomphe dans des endroits bien en vue ;

De reconstruire les portes de guerre si la chose est possible, ainsi que la porte Saint-Jean, en matériaux temporaires ;

De faire déblayer le terrain Joseph Choquette sur la Grande-Allée ;

Aussi les abords des différents marchés et surtout ceux du marché Montcalm ;

Prier le conseil-de-ville de réparer, peinturer, etc., ces édifices et d'embellir les parcs et jardins publics ;

Enfin de faire appel aux particuliers pour qu'ils réparent et embellissent leurs propriétés.

Au cours de la lecture de ce rapport, Monsieur Turgeon dit qu'il a l'intention de saisir les autorités provinciales du projet d'entourer les terrains dépendant de Parlement, de candelâbres portant des globes avec lumières électriques. Cette déclaration est accueillie avec plaisir par le comité.

Suivant les conclusions du rapport, le comité d'action devra communiquer avec les autorités fédérales, provinciales et municipales pour les prier de mettre en ordre toutes leurs propriétés ainsi qu'avec les deux compagnies de gaz pour activer la réparation des rues ouvertes par elles pour la pose de leurs conduits de gaz.

Le comité approuve aussi le projet de construire des arcs de triomphes, aux endroits de la ville les mieux en vue.

PROJET DE DÉCORATIONS

DES RUES, PLACES PUBLIQUES, MONUMENTS, ÉDIFICES PUBLICS ET PRIVÉS

Les fêtes du centenaire devront revêtir un cachet historique très prononcé. Aussi, faut-il étudier dès maintenant, car le temps presse, la question du genre de décoration qu'il faudra adopter en rapport avec l'importance des démonstration projetées.

Québec, avec ses 75,000 habitants, ne peut, évidemment, songer à rivaliser avec les grandes métropoles de l'Ancien et du Nouveau Monde,— ni même avec des villes comme Buffalo, Détroit, où la richesse et l'opulence des particuliers s'ajoutent à la puissance financière d'un gouvernement comme celui des Etats-Unis.

Avec nos ressources modestes, nous devrons donc viser à suppléer par le caractère distingué de nos fêtes, par l'abondance et la richesse des trésors d'histoire et d'archéologie que nous pourrons réunir et exposer, par le déploiement d'une parade historique de premier ordre, par le savoir-faire de la mise en scène, par la distinction et le goût achevés de l'ensemble et des détails.

Il nous faut arriver à un résultat tel que les connaisseurs et les juges compétents les plus sévères puissent être satisfaits.

Je suppose que nous avons obtenu du gouvernement fédéral la législation et les subsides demandées ; que le gouvernement de notre province a

généreusement contribué à nos fêtes; que la cité, en tant qu'organisation muuicipale, a rempli sa part d'obligations comme principale intéressée au centenaire; enfin, que les citoyens ont embelli et amélioré leurs propriétés de façon à faire aussi belle que possible la toilette de notre bonne ville de Québec.

Il nous faut maintenant songer à la parure dont il convient de l'orner pour les fêtes de 1908.

Il faut que la ville entière se couvre de drapeaux, que les rues principales, les places publiques les plus en vue, les plus fréquentées, soient brillamment et artistement décorées; pour cela il faut une multitude innombrable de drapeaux, de banderolles, de riches étoffes drapées, avec une forêt de mâts vénitiens peints en vives couleurs, surmontés d'oriflammes ou de bannières variées.

Pour tendre les cordes nécessaires pour les pavillons, drapeaux, oriflammes, banderolles, inscriptions, etc., on pourrait utiliser les poteaux de tous genres qui ornent toutes nos rues, et particulièrement ceux du tramway, en les supplémentant avec des mâts vénitiens partout où besoin sera.

Il faudrait au préalable obtenir la permission des compagnies intéressées: tramway, lumière électrique, téléphone, télégraphe, etc.

Puis quelques arcs de triomphe, peu nombreux, mais très beaux.

Il faudra apporter un soin particulier à orner les endroits célèbres, les monuments religieux ou civils, illustrés par de hauts faits, ou qui rappellent des grands noms, des dévouements patriotiques ou des vertus chrétiennes admirables. Enfin, il faudra veiller d'une façon toute spéciale à l'ornementation

des rues sur lesquelles se fera le parcours des processions, parades, etc.

Maintenant, fermons pour quelques instants les yeux sur tout ce qui nous entoure et rassemblons nos souvenirs. Ne vous semble-t-il pas que ce serait un superbe décor, dont la valeur serait réhaussée par une pensée d'unité et de coordination, que celui qui déroulerait, comme sur le ruban d'un cinématographe, tous les événements saillants, tous les noms illustres de nos annales, en les faisant défiler dans l'ordre chronologique, avec les dates, les noms, les portraits, les hauts faits, la pensée même de nos illustres morts, ressuscités dans des mots, des phrases caractéristiques de chacuu pris dans leurs écrits, dans la tradition, dans leur biographie ou dans nos annales. Ce serait un tableau d'histoire immense, coordouné, facile à défricher à première vue; une leçon de choses pour l'enfance et la jeunesse, un aide-mémoire pour l'âge mûr et la vieillesse; et pour les étrangers à notre pays et à notre histoire, se serait une révélation, une évocation de toutes nos gloires et de tous nos chers souvenirs, un hommage suprême aux générations disparues; et pour celle d'aujourd'hui, une leçon de courage et de constance en face des problêmes de l'avenir.

Ce panorama de notre histoire, si je puis l'appeler ainsi, devrait suivre, dans la haute-ville, dans la basse-ville, une partie de Saint-Roch, Saint-Sauveur et Saint-Vallier, le parcours du tramway, afin de permettre à tous de le voir se dérouler à leurs yeux dans son ensemble, en faisant le tour circulaire de la voie électrique. Ce grand tableau chronologique que je mènerais jusqu'à 1866, au seuil de l'ère nouvelle de la confédération des pro-

vinces, je n'ai ni la compétence voulue pour le faire, ni la présomption de vouloir l'entreprendre seul.

Je me contente d'en esquisser ici quelques-unes des grandes lignes, afin de mieux faire comprendre ma pensée.

Dans la basse-ville.—C'est-à-dire, la place de l'église de Notre-Dame des Victoires, les rues avoisinantes et les marchés Finlay et Champlain, la décoration serait consacrée à Champlain et à son époque (1608-1635).

A l'est de la côte de la Montagne, c'est-à-dire, cette partie des rues Saint-Pierre et Dalhousie, ainsi que la rue Saint-Paul jusqu'à la rue Saint-Roch, seraient décorées en souvenir de tous ceux qui ont précédé Champlain ou qui l'ont aidé dans son entreprise.

De la rencontre de la rue Dalhousie avec la côte de la Montagne et en remoutant cette côte jusqu'en deça du monument Laval, la décoration rappellerait la période de Montmagny et de ses successeurs jusqu'à l'arrivée de Monseigneur de Laval (1659).

Haute-ville.—Partant du monument Laval et suivant les rues Dauphine, Sainte-Anne (du bureau de poste à l'avenue Chauveau), l'avenue Chauveau, la rue de la Fabrique, le carré de l'Hotel-de-ville, la rue Buade, la place de la Basilique, les rues des Jardins, Donnacona et du Parloir, les décorations rappelleraient l'époque de 1659 à 1700.

Quartier Saint-Jean.—Les décorations de la rue Saint-Jean tout entière jusqu'à son intersection

avec l'avenue des Erables rappelleraient les administrations de Callières, Vaudreuil, Beauharnois, la Galissonnière, Jonquière et Duquesne (1700-1755).

Quartier Montcalm.—Pour la période de 1755 à 1760, je suggère de faire une décoration spéciale rappelant les grands drames de cette époque et qui commencerait à l'intersection de la rue Saint-Jean avec l'avenue des Erables, remontant la dite avenue jusqu'à la Grande-Allée et revenant par la Grande-Allée jusqu'à l'avenue Lansdowne entrée monumentale du parc des Batailles. La section commençant au coin de l'avenue Lansdowne, et suivant la Grande-Allée et la rue Saint-Louis jusqu'à la Place d'Armes et le Château Frontenac, serait consacrée à rappeler les événements importants de la domination anglaise jusqu'à 1866.

Quartiers Saint-Roch, Jacques-Cartier, Saint-Sauveur, Saint-Vallier et Saint-Malo.—Ces parties importantes de notre ville ne sont pas oubliées dans notre panorama d'histoire ; seulement il nous faut leur consacrer nne décoration spéciale.

Partant de la rue Saint-Jean, à son intersection avec la rue d'Youville et en suivant cette dernière, puis la rue d'Aiguillon, la côte d'Abraham, la rue de la Couronne, la rue Saint-Joseph et les grandes rues de Saint-Sauveur, la décoration rappellerait, surtout dans la première partie, l'histoire religieuse de notre pays, et dans la seconde partie, en gagnant Saint-Malo, et s'étendant jusqu'au parc Victoria, nous rappellerions Jacques-Cartier et son époque, les premiers explorateurs Roberval, de La Roche, etc.

Une partie de la décoration de ces quartiers

pourrait faire revivre les noms de nos hardis explorateurs, de ceux qui ont fondé des villes, tant au Canada que sur le territoire actuel des Etats-Unis; les noms de tous ceux qui se sont illustrés dans la carrière des armes,—les noms des Intendants, le travail qu'ils ont accompli pour développer dans notre pays l'agriculture, le commerce, les grandes industries du cuir, de l'exploitation des forêts, de la construction des navires. On pourrait faire revivre aussi la mémoire des apôtres et des martyrs de la Nouvelle-France, des pionniers et des bienfaiteurs de notre éducation nationale: de ceux qui se sont dévoués pour la grande cause de la colonisation.

La partie de Saint-Malo, en gagnant le parc Victoria jusqu'au monument Cartier-Brébeuf, pourrait être consacrée à la mémoire de Jacques Cartier et de ses hardis compagnons et de tous ceux qui ont été mêlés, de près ou de loin, à son entreprise.

Rues portant un nom historique.— Dans chacune des rues portant le nom d'un personnage historique, on pourrait placer, à l'endroit le plus en vue, un trophée avec portrait du personnage, millésimes, faits marquants ou œuvres de sa vie, etc.

ENDROITS HISTORIQUES, DÉCORATIONS SPÉCIALES

1. La place de Notre-Dame des Victoires (1608-1690-1711.)
2. Les alentours des banques Molson et Montréal (1775).
3. Le monument Wolfe et Montcalm (Jardin du Fort).

4. Le monastère des Ursulines, l'Hôtel-Dieu, le Séminaire.
5. Un souvenir aux Jésuites.
6. Un souvenir aux Récollets, Place d'Armes.
7. La place Saint-Malo.
8. La place Saint-Pierre.
9. La place Jacques-Cartier.
10. Les églises, écoles, presbytères, etc., — le-édifices des gouvernements, de la municipas lité, etc.
11. Les édifices publics ou privés auxquels se rattachent des faits d'histoire ou des noms de personnages.
12. Les plus vieilles constructions de Québec.
13. L'Hopital Général (Mgr de Saint-Vallier— les Récollets).
14. Le monument Wolfe (près de la prison).
15. La citadelle et les fortifications.
16. La tombe de Montgomery, côte de la citadelle.
17. Le monument des Braves de 1760, à Sainte-Foy.
18. Au Cap-Rouge, les vestiges de l'habitation de Roberval.
19. A Sillery, la résidence des Jésuites, le monument Massé.
20. Le monument Cartier-Brébeuf.
21. A Beauport, le camp de Montcalm et les ouvrages retranchés.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Les décorations devraient être faites d'après des plans approuvés par le comité exécutif, sous son contrôle et sa direction absolus.

Elles devraient être faites à l'entreprise et par contrat afin d'assurer l'unité de conception, la suite dans les idées et le bon goût dans l'exécution.

On devrait s'entendre parfaitement sur le choix des noms, des faits historiques à rappeler, afin d'éviter tout ce qui serait de nature à blesser des susceptibilités et à provoquer des dissensions ou des conflits.

On devrait employer pour les décorations, etc., des étoffes, des peintures et des ornements capables de supporter l'action de la pluie, afin qu'elles puissent se conserver en bon état pendant toute la durée des fêtes.

Toutes ces décorations devraient être confiées à la garde de quelques hommes entendus qui veilleraient à leur conservation, en feraient l'examen, de manière à empêcher qu'elles se déplacent ou qu'elles se détériorent pendant tout le temps que l'on désire les conserver.

Les inscriptions, les millésimes, les noms, les portraits etc., devraient être choisis et exécutés à l'avance, pour éviter l'encombrement de la fin et garantir que tout sera prêt à temps.

Afin d'éviter tout ce qui serait disparate ou briserait l'unité de conception, on devrait prier les corps publics et les institutions et les particuliers de renoncer à faire eux-mêmes leurs décorations pour en confier le soin à l'exécutif.

On devrait faire exécuter ces décorations, soit en entier ou en blocs importants, par des maisons comme la compagnie Beullac, de Montréal, ou celle de Londres (J. Pain & Sons) qui est venue décorer Québec lors de la visite du duc d'York. Ces maisons ont un matériel immense et tout prêt, un personnel

d'ouvrier spéciaux, d'experts et d'artistes qui leur permettent de faire à meilleur marché que les entrepreneurs particuliers.

Peut être sera-t-on effrayé du montant élevé de la dépense à encourir. A cela je réponds : les gouvernements et la cité sont en état de faire leur part de cette dépense, et quant aux particuliers, la plupart, propriétaires, locataires et occupants de maisons, auront certainement à faire des frais de décoration plus ou moins élevés, suivant leur goût, leur zèle et leurs moyens.

Mettons pour chaque maison, immeuble ou terrain, en moyenne $10 ou tout au moins $5.

Que dans chaque rue, un percepteur zélé fasse souscrire et recueille $5 par maison. On recueillerait un montant qui couvrirait en grande partie la dépense pour cette rue, et le comité exécutif pourrait fournir la balance nécessaire.

H.-J.-J.-B. CHOUINARD.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

SUR LE MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR H.-J.-J.-B. CHOUINARD, AU SUJET DE LA PROCESSION ET DU "PAGEANT" HISTORIQUES AUX FÊTES DU IIIe CENTENAIRE DE QUÉBEC

Le sous-comité a siégé, à l'Hôtel-de-ville, dans l'après-midi du jeudi, 23 janvier 1908. Etaient présents à cette séance: l'honorable M. Thos Chapais, M. l'abbé A. Gosselin, M. le Dr N.-E. Dionne, MM. P. Gagnon et Ernest Myrand.

Après examen et discussion des différents sujets étudiés dans ce Mémoire, le sous-comité en est venu aux conclusions suivantes:

I

Pour la *Procession Historique*, il choisit et recommande les *sujets* de cortège ci-dessous mentionnés:

1°—JACQUES CARTIER et les trois équipages de ses vaisseaux avec fac-similés de la *Grande Hermine*, de la *Petite Hermine* et de *L'Emérillon.*

2°— Une cavalcade représentant une «visite officielle» du Marquis de Tracy — suite d'officiers, gardes, pages, etc., avec escorte fournie par un détachement du Régiment de Carignan-Salières ?

3°—MONTCALM et LÉVIS, à la tête de leurs régiments; La Sarre, Languedoc, Béarn, Guyenne

et Royal-Rousillon, etc., bataillons de milices canadiennes-françaises.

4°—WOLFE et MURRAY à la tête de leurs régiments, Amherst, Amstruther, Lascelles, Kennedy, Bragg, Otway, Grenadiers de Louisbourg, Highlanders et Royal American.

5°—SALABERRY et ses 300 Voltigeurs de Châteauguay.

6°—Neuf chars allégoriques représentant les provinces fédérales du Dominion : Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince Edouard, Manitoba, Colombie Anglaise, Saskatchewan et Alberta.

II

Quant aux sujets du *Pageant*, le choix s'est arrêté à ceux-ci :—

1°—JACQUES CARTIER à la cour de François Ier rendant compte de la découverte du Canada (1535).

2°—CHAMPLAIN de retour à Québec, (1633).

3°—DOLLARD et ses compagnons au Long-Sault.

4°—FRONTENAC recevant le parlementaire de Phips au Château Saint-Louis.

5°—MADEMOISELLE DE VERCHÈRES et les Iroquois.

6°—GUY CARLETON repoussant l'assaut de Québec par Montgomery, dans la nuit du 31 décembre 1775.

III

Le sous-comité désire attirer tout particulièrement l'attention du comité d'histoire et d'archéologie sur *deux autres sujets* qui offrent, comme effets scéniques, de magnifiques ressources aux compositeurs.

Il propose une *fête navale* dont le sujet serait celui-ci : — Champlain, monté sur son vaisseau, le *Don de Dieu*, débarquant à Québec, et tous les vaisseaux de guerre en rade saluant son entrée dans le port. Et à ce propos, il recommande, soit la construction d'un fac-similé du vaisseau de Champlain, soit l'achat de celui qui a servi à Saint-Jean, (Nouveau-Brunswick) le 24 juin 1905, au *pageant* du tricentenaire de la découverte de la rivière Saint-Jean et de son baptême historique.

L'autre proposition est celle-ci : représenter « le bombardement de Québec, pendant la nuit du 23 juillet 1759 ».

L'effet scénique en devrait être d'un dramatique incomparable. Tout Québec se rappelle encore le spectacle du combat naval simulé donné par l'escadre du Prince de Battenberg, au mois d'août 1905.

Le sous-comite a éliminé du Mémoire de M. Chouinard, partant de la procession et du *pageant*, le personnage de Christophe Colomb, pour cette raison-ci : que le comité de musique doit faire donner comme concert de gala l'*Ode symphonique* de Félicien David, Christophe Colomb, comme hommage artistique à la mémoire du découvreur du Nouveau-Monde. Mais, s'il advenait que, pour des raisons ou des obstacles imprévus, le comité de musique abandonnât cette idée excellente, le sous-comité d'histoire et d'archéologie propose que cet article du Mémoire de M. Chouinard soit remis aux programmes historiques de la Procession et du *pageaut*.

Enfin, le sous-comité recommande, comme étant l'un des plus caractéristiques des sujets offerts à sa considération, le groupe des hérauts d'armes escor-

tant les hommes du guet lesquels « feront à haute voix et à son de trompe » les proclamations, les annonces, les ordres du jour, aux portes de la ville et sur les places publiques, puis, le soir « à la lueur des flambeaux » procéderont à la « criée des fêtes du centenaire. »

Le sous-comité propose encore, en terminant, que des copies du Mémoire intégral de M. Chouinard, tel que soumis à son étude, soient distribués à chacun des membres du comité d'histoire et d'archéologie pour références ultérieures, si besoin est.

L'excellence de ce travail impose cette recommandation et le comité est heureux d'en féliciter l'auteur.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST MYRAND,

Rapporteur du sous-comité
d'Histoire et d'Archéologie.

MEMOIRE

LES GRANDES SCÈNES DE NOTRE HISTOIRE

A la troisième séance du comité exécutif, tenue le 25 septembre 1906, j'avais l'honneur de soumettre un mémoire exposant un projet de parade ou cortège historique qui pourrait être organisé pour les fêtes du troisième centenaire.

Ce mémoire avait été référé au comité d'histoire et d'archéologie qui en a fait le sujet de plusieurs délibérations.

Depuis cette époque, j'ai eu le temps de faire de sérieuses réflexions et j'ai obtenu des renseignements importants qui ont modifié ma manière de voir, et changé la conception que je m'étais faite de ce que pourrait être ce cortège historique.

J'avais pensé d'abord à faire défiler dans une immense procession de toutes nos sociétés nationales et autres, des groupes de personnages historiques, d'officiers et de soldats de différentes époques, entremêlés de chars allégoriques portant des représentations des plus belles scènes de notre histoire.

Au cours de la discussion qui s'est faite au comité d'histoire et d'archéologie, je me suis convaincu des obstacles presqu'insurmontables que présentait l'exécution de ce plan, surtout en ce qui concerne les chars allégoriques toujours difficiles à mettre en mouvement.

Puis, les succès remportés en Angleterre par les grands drames historiques (*pageants*) joués en plein air m'ont fait ouvrir les yeux sur la facilité plus grande que ce procédé nouveau offre pour l'exécu-

tion de grands spectacles à nombreux personnages. En effet, le *pageant*, au lieu de n'être vu que par le nombre comparativement restreint des curieux qui bordent les rues, se déroule dans toute son ampleur aux yeux d'une foule immense.

On peut ainsi atteindre un double but : faire figurer dans une procession, comme groupes de marche, des corps organisés militairement, avec les costumes et les armes de différentes époques, et ensuite, leur faire jouer un rôle dans le grand spectacle théâtral devant un auditoire immense, alors que les acteurs interprètent les incidents dramatiques de l'époque que l'on veut rappeler, avec un réalisme revêtu de splendeur et d'éclat.

Je reprends donc les idées maîtresses du mémoire que vous connaissez déjà, en leur donnant une forme plus large et susceptible de produire un plus grand effet dramatique.

Je ne suis pas versé en la matière, mais je ne crois pas me tromper en disant qu'avec l'aide d'un directeur compétent comme M. Lascelles qui a préparé et conduit les grandes scènes historiques jouées en Angleterre avec un succès d'enthousiasme depuis quelques années, et en lui adjoignant un expert artiste, choisi parmi les meilleurs de France, pour la partie française de nos spectacles, nous pourrions arriver à un succès, pourvu que nous y mettions le zèle, le travail et l'argent.

Pour faciliter le travail du comité, j'ai préparé, me soumettant d'avance à toutes les corrections que l'on jugera à propos d'y faire, une liste des pages de nos annales entre lesquelles l'on pourrait choisir les sujets les plus propres à des tableaux

animés et vivants qui seraient de véritables leçons d'histoire.

Par courtoisie, et pour faire plaisir à nos visiteurs, on pourrait y mêler quelques scènes de l'histoire de la Nouvelle-Angleterre.

Je maintiens d'abord le projet d'organiser les deux corps spéciaux que j'ai désignés sous les noms :

1°—D'hommes du guet (1).

2°—De hérauts d'armes (2) et qui sont caractérisés de la manière suivante :

Hommes de Guet.— Un groupe d'hommes du guet faisant la police de la ville, portant, la nuit, des flambeaux et annonçant les heures de la nuit.

Hérauts d'Armes.— Un groupe de hérauts d'armes précédés des hommes du guet, faisant à haute voix et à son de trompe les proclamations, les annonces des programmes de chaque jour ; le soir, portant des flambeaux, s'arrêtant sur les places

---

(1) *Guet.*— Troupes chargées de la surveillance pendant la nuit dans une ville.... On voit par les registres du Parlement que le guet de cette ville (Paris) était alors réduit à 45 hommes mal payés et qui même ne servaient pas (VOLTAIRE, siècle de Louis XIV).

Chevalier du Guet.—Chef de la compagnie du Guet, commandant des Archers du Guet. (LITTRÉ, *Dict.* page 1954).

(2) *Hérauts d'armes.*— Dans l'antiquité, officiers chargés des publications solennelles et de diverses fonctions dans les cérémonies publiques. — Dans le moyen âge, officiers qui faisaient diverses proclamations et messages. — Du temps de l'ancienne monarchie, officiers qui servaient pour les cérémonies des mariages et des sacres des rois, des publications de paix, etc.—Ils étaient au nombre de 28 dont le premier, qui était roi d'armes, se nommait Montjoie Saint-Denis, ancien cri de guerre des Français.—(LITTRÉ, *Dict.* page 2006).

publiques et les carrefours pour faire la criée des annonces du programme du lendemain.

Ces deux groupes feront aussi escorte aux personnages officiels à leur arrivée, prendront part à toutes les cérémonies et précéderont toutes les parades, processions, etc.

CHRISTOPHE COLOMB.— Dans l'ordre des dates, la première grande figure qui s'offre à l'imagination d'un enfant du Nouveau-Monde, est sans contredit celle de l'immortel découvreur Christophe Colomb.

Il est vrai qu'elle n'entre pas strictement dans le cadre de nos annales canadiennes, où, pour nous, la place d'honneur appartient, sans contredit, à Jacques Cartier.

Mais ne serait-il pas à propos de consacrer à la mémoire de Christophe Colomb une soirée spéciale, dans laquelle nos artistes musiciens aidés d'acteurs exécuteraient, avec orchestre, chœurs, décors et costumes appropriés l'œuvre magistrale de Félicien David, depuis longtemps connue et appréciée chez nous.

LE MONDE SAUVAGE.— Cet hommage rendu à Colomb, nous entrons dans notre histoire par une scène qui a inspiré à l'un de nos artistes canadiens, M. Dubé, un tableau saisissant, dont le titre est; « Le Monde Sauvage » et qui représente un chef indien de l'Amérique du Nord s'arrêtant stupéfait au bord du grand fleuve, devant une croix de bois qu'il trouve échouée sur le rivage.

C'est l'aurore des temps nouveaux.

JACQUES CARTIER.— Puis vient la grande figure de Jacques Cartier que nous devrons trouver moyen

de faire ressortir avec éclat dans quelques scènes à personnages :

Soit son arrivée à Québec avec son équipage ;

Ou son hivernement à la rivière Cabir-Coubat, si dramatiquement raconté par M. Ernest Myrand ;

Ou encore Jacques Cartier à la cour de François Ier, rendant compte de son voyage et de ses découvertes.

CHAMPLAIN. — Passons maintenant au héros principal des fêtes du troisième centenaire : Samuel de Champlain. Choisissons entre :

a. Champlain à Port-Royal entouré de personnages divers, appartenant à l'ordre du *Bon-Temps.*

b. Champlain devant Henri IV et Sully, recevant sa commission.

c. Champlain débarquant à Québec, avec son équipage, de son vaisseau le *Don de Dieu.*

d. Champlain devant Louis XIII et Richelieu, fondation de la Compagnie des Cent Associés.

e. Champlain de retour à Québec en 1633.

Pour mieux rappeler la mémoire de Champlain et pour frapper davantage l'imagination du peuple, il conviendrait peut-être de construire un modèle aussi exact que possible de son vaisseau le *Don de Dieu.* Ce vaisseau de 120 tonneaux, reproduction de l'ancien modèle, avec ses voilures, ses agrès, son capitaine et son équipage, portant les costumes et les armes du temps, pourrait faire son entrée dans notre port au milieu des acclamations populaires et des salves d'artillerie de la citadelle et des escadres de guerre réunies à Québec, par un beau jour des fêtes du troisième centenaire.

1629-1632. — Scène empruntée à l'histoire de la

Nouvelle-Angleterre: Pocahontas sauvant la vie du capitaine Smith, ou le débarquement des pèlerins du *May Flower*, ou quelqu'autre scène.

LES TEMPS HÉROIQUES DE NOTRE HISTOIRE.— Les défricheurs soldats, tableau: une maison en bois rond au bord de la forêt avec une femme et ses enfants. Le père semant dans l'abattis, son fusil accroché à son cou. Caché dans les broussailles un sauvage armé jusqu'au dents se tenant en embuscade.

LES FONDATEURS ET LES DÉFENSEURS DE MONTRÉAL. — De Maisonneuve, Lambert-Closse, LeMoyne, la Mère Primot, Mlle Mance.

LES HÉROS DU LONG-SAULT.— Dollard et ses compagnons.

MGR DE LAVAL ET LE MARQUIS DE TRACY.— Mgr de Laval recevant le marquis de Tracy, avec ses 24 gardes, 6 pages, 6 laquais et une partie du régiment de Carignan-Salières.

1670-71—TALON, faisant prendre, par Daumont de Lusson, possession des pays de l'Ouest au nom de Louis XIV, en présence de 14 chefs de nations sauvages réunis au Sault Sainte-Marie.

1690—LES MILICES CANADIENNES de d'Iberville, de Robineau de Bécancour et autres chefs.

SCÈNE DE L'HISTOIRE DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE.—Corlaer aidant à l'évasion du Père Jogues.

FRONTENAC.— Entouré de son Conseil, de ses lieutenants, de soldats et de miliciens, ainsi que de quelques sauvages alliés, répondant à la sommation qui lui est faite par l'envoyé de Phipps.

SAUVAGES.— Groupe de sauvages amis et ennemis, Hurons, Algonquins, etc.

1755 — LES ACADIENS.— Evangeline au milieu de la famille du notaire LeBlanc, ou autre scène empruntée à Longfellow.

1859 — MONTCALM et son état major, officiers et soldats des régiments de La Sarre — Languedoc,— Béarn — Guienne — Royal-Roussillon — Marine — Milice — Sauvages alliés.

1759 — WOLFE et son état major, officiers et détachements de ses régiments.

1759 — LA DÉFENSE NATIONALE.— Scènes du camp de Beauport — des vieillards de 80 ans et des enfants de 12 ans demandant des armes pour combattre.

1760—LÉVIS et ses compagnons d'armes, officiers et soldats.

Autre scène de la défense nationale : Des femmes, des vieillards et des enfants, aidant, à travers les marais de la Suète, au transport des canons et des fourgons de vivres et de munitions.

1760—MURRAY et ses compagnons d'armes, officiers et soldats.

1775 — GUY CARLETON et les défenseurs de Québec.

Je m'arrête à Carleton, n'osant aller plus loin que 1775, à moins, toutefois, que l'on veuille clore par 1812 avec la page glorieuse de Châteauguay.

LE DUC DE KENT. — Par courtoisie pour son Altesse Royale le Prince de Galles, on pourrait

peut-être ajouter une scène se rapportant au séjour à Québec, de Son Altesse Royale le Duc de Kent, grand'père de Sa Majesté le Roi : peut-être une scène de bal ou un lever au Château Saint-Louis.

1792—Une séance du premier parlement canadien.

1812—SCÈNE DE LA GUERRE DE 1812.—Brock et de Salaberry quittant Québec pour aller à la frontière.

Pent-être pourrait-on admettre dans les *pageants* comme tableaux-vivants, ou dans la procession, comme chars allégoriques, des groupes artistement formés, représentant les différentes nationalités ou les différentes provinces de la confédération canadienne, avec leurs attributs nationaux, ou empruntés à leurs richesses particulières.

CHARS NATIONAUX.—Saint-George.
Saint-André.
Saint-Patrick.
Saint-Jean-Baptiste.

LES PROVINCES DU DOMINION.—Chars allégoriques avec attributs ; Ontario ; Nouveau Brunswick ; Nouvelle Ecosse ; Ile du Prince Edouard ; Colombie Anglaise ; Manitoba ; Alberta ; Saskatchewan et Yukon.

On pourrait encore rappeler dans des tableaux vivants ou dans la procession :

Un groupement des fondateurs canadiens de villes d'Amérique.

Les découvreurs et les explorateurs canadiens du Nouveau-Monde.

Les missionnaires et les martyrs.

Il y aurait aussi des scènes vivantes à reproduire, soit dans les *pageants*, comme tableaux, ou comme groupes de marche dans la procession, caractéristiques de nos mœurs et de nos costumes nationales.

Une nombreuse famille canadienne-française, avec une scène d'intérieur, rouets et métiers, etc.

Ou bien encore, un groupe de gens battant au fléau ou travaillant à la fenaison, une scène de brayeuses de lin et de chanvre.

Un groupe de charpentiers de navires, escortant un modèle réduit d'un vaisseau en construction.

Un groupe de bûcherons, hommes de chantiers ou de cages, dans leurs costumes pittoresques.

***

Le comité du centenaire se réserve le contrôle exclusif de la composition des plans des chars allégoriques, du choix des personnages historiques, des costumes, des armes, des insignes, bannières, etc., des groupes de marche, et aucun char, personnage historique, groupe de marche ne pourra figurer dans les processions, parades, démonstrations, cérémonies, durant les fêtes à moins d'avoir été contrôlé, accepté et approuvé par le comité exécutif, d'après les plans, dessins, etc., fournis par le dit comité ou accepté par lui.

Les chars allégoriques, personnages historiques, groupes de marche, seront exclusivement aux ordres du comité exécutif pendant toute la durée des fêtes quant à leurs sorties, à leur participation aux processions, parades, etc.

Plusieurs de ces chars, personnages historiques et groupes de marche pourraient être fournis et

équipés d'après les plans et sous le contrôle du comité exécutif par des sociétés qui les organiseront, soit entièrement à leurs frais, ou avec l'aide d'une allocation en argent qui pourra leur être attribuée par le comité exécutif.

Le tout pourrait se terminer par une brillante allégorie, inspirée par le dessin superbe de M. Taché, (monument Champlain) représentant La Patrie canadienne sous les traits d'une femme resplendissante de jeunesse et de beauté, mais aussi revêtue de force et d'énergie et proclamant sa foi en Dieu, sa confiance assurée dans un brillant avenir.

On remarquera que les équipages de Colomb, de Cartier, de Champlain, les états majors des gouverneurs et de commandants en chefs, les officiers et soldats des régiments français et anglais, ainsi que las milices canadiennes de d'Iberville, de Robineau de Bécancourt, de Hertel de Rouville et autres, et un détachement de sauvages alliés formeraient de superbes groupes de marche, qui rehausseraient l'éclat de la grande procession nationale.

Ces différents corps avec costumes, armes, etc., pourraient être constitués à même nos régiments de volontaires, qui consentiraient volontiers à remplir ces rôles auxquels ils sont tout préparés par leur discipline et leur esprit de corps.

Je remets ce travail au comité d'histoire et d'archéologie, pour servir de base à une étude approfondie des projets qu'il contient, avec prière d'en venir, le plus tôt possible, à une conclusion.

H.-J.-J.-B. CHOUINARD.

XXII

NEUVIÈME SÉANCE DU COMITÉ D'ACTION

MERCREDI, 19 FÉVRIER, 1908.

En réponse à une question de Monsieur le Président, M. Chapais dit qu'il espère donner à la prochaine réunion du comité, des détails au sujet de la composition et du coût approximatif des défilés historiques et, il profite de la circonstance pour dire que son comité a présumé que les « Inscriptions » sur les tablettes historiques devraient être faites dans les deux langues française et anglaise. Le comité d'action approuve absolument cette manière de voir.

Monsieur le Président annonce au comité que le colonel Hanbury-Williams lui a télégraphié le 11 février, à l'effet qu'il avait reçu la nouvelle d'Angleterre, que M. Lascelles, l'organisateur du *Pageant* d'Oxford, était libre, vu la remise à l'an prochain du *pageant* de Londres, et qu'il pourrait être ici de la fin de mars jusqu'au mois d'août. Le colonel Williams dit dans son télégramme que cela lui paraît être une excellente occasion, et il demande une réponse immédiate afin de la pouvoir câbler au plus tôt. Par communication téléphonique avec le colonel Hanbury-Williams, M. le Président a prié celui-ci de câbler à M. Lascelles de venir au Canada. Le lendemain, le colonel Williams communiquait à M. le Président un câblogramme de M. Lascelles dans lequel celui-ci consentait à venir organiser les

pageants en août prochain, s'il était assuré de ses dépenses, laissant en suspens la question de la rémunération de ses services.

M. le Président a consulté l'honorable M. Turgeon au sujet de la responsabilité à prendre, et tous deux en sont venus à la conclusion qu'il fallait faire venir M. Lascelles. Un télégramme à cet effet a été immédiatement envoyé au colonel Hanbury-Williams.

M. le Dr Dawson, président de la Société Royale du Canada, en réponse à l'invitation de M. le Président, dit que la date et l'endroit de la réunion régulière et annuelle de la Société Royale ne peut être changée maintenant, et que cette réunion doit avoir lieu à Ottawa, en mai prochain. Cependant, l'invitation étant faite pour une réunion spéciale de la Société et dans un but tout particulier, elle sera soumise au conseil de la Société Royale, et il a tout lieu d'espérer qu'elle y sera favorablement accueillie.

A ce sujet, M. Chapais dit qu'il a vu M. Jos.-Edmond Roy arrivant de la réunion du conseil de la Société Royale à Ottawa, qui lui a déclaré que la réunion projetée à Québec, est virtuellement décidée.

Monsieur le Président enverra au Dr Dawson une lettre de remerciements et lui dira que la ville de Québec sera heureuse de recevoir au mois d'août prochain, la Société Royale pour cette réunion spéciale.

M. Chouinard a reçu de M. P.-B. Casgrain un projet de guide historique pouvant servir à l'information des visiteurs qui viendront à Québec, lors des fêtes. C'est une liste des principaux endroits remarquables

au point de vue historique, et dont la plupart ont déjà occupé l'attention du comité d'histoire et d'archéologie au sujet des tablettes commémoratives projetées. M. Casgrain offre son concours et ses connaissances au comité pour la préparation d'un tel ouvrage, mais il déclare ne pouvoir faire les frais de cette publication. Les notes de M. Casgrain sont mises devant le comité.

En réponse à M. Hone, Monsieur le Président dit qu'un tel guide assumerait un caractère officiel et que de son côté le comité des logements et hôtelleries pourrait en publier un autre qui serait fait exclusivement au point de vue des affaires. M. Wood demande si les deux pourraient être combinés en un seul, et de son côté, M. Vandry favorise l'idée de la publication par le comité d'un guide complet, fidèle et bien fait, dans le genre de *Paris en poche*, et dont la vente pourrait rapporter un profit appréciable. M. le Président est d'opinion qu'il devrait y avoir deux guides: l'un consacré aux informations pour hôtels, logements, et autres renseignements d'affaires, et l'autre, sous une forme condensée, ayant exclusivement pour but l'enseignement de l'histoire de Québec aux étrangers. Le premier pourrait être laissé à l'entreprise privée et le second, préparé par des hommes compétents, porterait le sceau officiel du comité et pourrait être livré à un éditeur moyennant une certaine somme. Dans l'opinion de M. Chapais, ce dernier ouvrage existe déjà, mais plus au long ; il mentionne le guide de Hawkins. Quelqu'un qui serait au courant pourrait compiler cette publication en s'appuyant sur le livre du Dr Doughty et du Dr Dionne, *Quebec*

under Two Flags. Une compilation de ce genre constituerait un ouvrage excellent.

Monsieur le Président pense que le moyen le plus pratique est de laisser savoir à l'entreprise privée qu'un tel travail bien préparé et bien fait serait accepté par le comité comme son guide officiel. En attendant, on informera Monsieur Casgrain que l'attention la plus sérieuse sera donnée à son projet et que le comité lui est reconnaissant de son excellente suggestion.

M. Georges Hébert suggère, dans une lettre, l'organisation d'un chœur puissant qui, le soir de la grande illumination, à 11 heures, exécuterait sur les Plaines d'Abraham, un *Te Deum* d'actions de grâces, avec accompagnement de fanfares, salves d'artillerie, etc. Dans l'opinion du comité cette conception est très belle, et elle sera soumise au comité de musique pour savoir si elle est praticable. Le secrétaire accusera réception avec remerciements à M. Hébert de cette heureuse suggestion.

***

La question étant la construction d'un vaisseau reproduisant exactement le *Don de Dieu*, vaisseau de Champlain, M. Chapais parle à ce sujet, du navire construit pour rappeler celui de Champlain et qui servait aux fêtes de 1903, à Saint-Jean N. B. M. J.-Ed. Roy qui l'a vu, dit-il, en est revenu avec une impression déplorable au point de vue archéologique. M. Chapais est fermement d'opinion que ce vaisseau pourrait être construit à Québec. Il mentionne le nom de M. Elzéar Auger, homme très compétent en la matière, et qui pourrait, selon

lui, avec les dessins, les plans et les données qui existent, parfaitement reconstruire ici ce vaisseau. Il soumet que l'entreprise devrait être donnée au plus tôt possible et il est sûr que des données suffisantes pour l'élaboration des plans du *Don de Dieu* pourraient être réunies en assez grande quantité. Il est décidé de laisser au comité d'histoire et d'archéologie toute latitude pour voir à l'exécution de ce projet.

Une lettre des autorités du chemin de fer le Grand Tronc offrant de prêter au comité pour les fêtes, le char qui servait en 1760 à S. A. R. le prince de Galles pour l'inauguration du pont Victoria, et une autre de M. Woolsey, d'Ottawa, faisant la même offre pour un groupe de famille peint il y a cent ans, sont lues au comité.

La question d'une exposition d'archéologie n'étant pas encore réglée, le comité ne peut considérer pour le moment ces deux offres, et conséquemment le secrétaire est prié de répondre en ce sens à ces deux lettres.

M. Chouinard soumet aux membres du comité une lettre qu'il a reçue du Dr N.-E. Dionne et dans laquelle celui-ci émet le projet de publier à l'occasion de nos fêtes, une histoire de Québec en deux volumes, en français et en anglais, avec cartes, gravures, fac-similés, etc. Le coût approximatif de l'entreprise serait de $15,000. Le comité des éditeurs serait sous le contrôle de la Faculté des Arts de l'Université Laval et serait composé de M. Chapais, J.-E. Roy, l'abbé Gosselin, MM. Chouinard, Dionne, Wood ou Chambers. L'Université en prendrait la responsabilité au point de vue historique et litté-

raire. M. Dionne demande le patronage du comité des fêtes et la somme nécessaire à la réalisation de l'entreprise. M. Chouinard, qui a conféré à ce sujet avec le Dr Dionne, dit que cette histoire monumentale de Québec serait dans le genre du « Siège de Québec » par M. Doughty et constituerait le souvenir intellectuel de nos fêtes. La question qui est d'une très grande importance et qui demande une étude approfondie, est ajournée pour plus ample considération.

M. le Président lit une lettre de M. Hone suggérant au comité de se mettre immédiatement en relations avec les diverses associations de chemins de fer relativement à la question de la réduction des prix de passages. Cette lettre suggère aussi de fournir à ces associations et aux représentants des compagnies de chemins de fer tous les détails du programme. Ces associations contrôlent, dit M. Hone, tout le réseau des lignes de chemins de fer ayant leur terminus à Québec, et il serait très important de se mettre au plus tôt en communication avec elles. L'idée de M. Hone est approuvée, mais le comité n'est pas encore en position de donner aucune information concernant la date des fêtes. Cette lettre sera prise en considération aussitôt que le comité sera fixé à ce sujet.

La Garde Indépendante Champlain soumet au comité l'idée d'une grande convention des Gardes Indépendantes du Canada et des Etats-Unis, pour laquelle elle demande un octroi de $1200. Le comité décide, avant de prendre en considération cette requête, de demander à la Garde Champlain un programme complet et détaillé de son projet.

Dans une lettre adressée à M. le Président qui en

fait lecture, M. D. Watson déclare qu'un syndicat a été formé dans le but de construire sur les Plaines d'Abraham, un immense hôtel qui porterait le nom de « Battlefields' Inn ». M. Watson expose que le problême le plus difficile à résoudre pour les grandes célébrations de l'été, étant sans nul doute, celui de l'accommodation et du logement des milliers de visiteurs qui envahiront Québec, le projet du syndicat au nom duquel il écrit servira à applanir en partie ces difficultés. Cet immense hôtel aurait une longueur de 560 pieds, contiendra 600 chambres et pourra recevoir et loger 1500 personnes. Le coût approximatif de cette construction est de $95 à $100.000, plus $20,000 pour l'ameublement. Il demande 1°—que le comité accorde un octroi de $50,000 à ce syndicat ; 2°—qu'il lui obtienne d'une manière assurée pour une période d'au moins cinq années la site où sera élevé cet édifice et 3° — de plus, une exemption complète de taxes et cotisations de la part de la ville. Le syndicat s'engage de son côté, en se mettant à l'œuvre dans le plus court delai, à terminer une partie de cet hôtel pour les fêtes de Laval, en juin, et de livrer en entier l'édifice au public voyageur pour les fêtes du mois d'août. M. Hone qui fait partie de ce syndicat, produit en même temps les plans de cette grande construction.

On objecte que le terrain demandé ne peut être obtenu, car d'après le contrat passé entre le gouvernement fédéral, la ville de Québec et les Dames Ursulines, les Plaines d'Abraham doivent être exclusivement employées pour l'établissement d'un parc public. On fait remarquer de plus que, probablement, la commission fédérale ne consentira pas à

aliéner une partie des Plaines pour l'objet demandé. M. le Président fait remarquer que le syndicat pourrait peut-être se procurer un autre site, soit entre l'avenue Laurier projetée et la Grande-Allée, soit entre le Female Orphan Asylum et le chemin qui conduit à l'observatoire. Quant à la question de l'octroi de $50,000, la commission fédérale est la seule autorité compétente en la matière et le comité d'action n'a pas le pouvoir de disposer d'uue telle somme. Incidemment, M. Hone rapporte que les recherches qu'il a fait faire dans la ville l'amènent à croire que pas plus de 10,000 personnes pourront trouver le logement, dans Québec, en sus de notre population, durant les fêtes.

Dans une conversation qu'il a eue avec un des chefs de la Cie du Pacifique, celui-ci lui a déclaré que c'est l'opinion des gens compétents qu'il y aura, à un moment donné, dans Québec, durant les fêtes de 50 à 75,000 visiteurs. Il faut donc avant tout s'occuper du logement.

Certains particuliers, entr'autres M. J.-H. Gignac songent à bâtir des constructions temporaires pour loger ces visiteurs.

Finalement la lettre de M. Watson est référée au comité des logements et hôtelleries, suggérant en même temps à M. Watson de voir si le terrain près du Female Orphan Asylum conviendrait au syndicat.

XXIII

DIXIÈME SÉANCE DU COMITÉ D'ACTION

LUNDI, 24 FÉVRIER 1908.

Lu une lettre de M. Jean Lionnet, au nom du comité Dupleix, annonçant pour le mois d'août prochain une excursion organisée par cette association de concert avec « La Canadienne » de Paris sous la direction de M. Bouvalot, l'explorateur, et demandant des renseignements au sujet de la date et du programme de la célébration. Ces renseignements seront fournis aussitôt que le comité d'action sera fixé lui-même à ce sujet.

Reçu une lettre de la compagnie Pain & Sons de New-York et une autre de la Cie Manufacturière de pièces pyrotechniques Hand, de Hamilton Ont. au sujet des illuminations et feux d'artifices qui auront lieu au mois d'août prochain.

Une lettre a été envoyée par M. le Président au colonel Hanbury-Williams pressant celui-ci d'user de son pouvoir pour faire régler dans le plus court délai, la question des fêtes. Aucune réponse n'a encore été reçue et M. le Président est sous l'impression qne le colonel Hanbury-Williams attend des informations d'Angleterre de jour en jour.

M. le Président insiste sur la nécessité de préparer une série de rapports sur tous les projets qui ont été approuvés et qui devront être soumis aux commissaires dès les premières séances que ces messieurs tiendront. Chacun de ces rapports devra

être concis, clair, et accompagné d'une demande de l'octroi nécessaire à l'accomplissement des travaux projetés. Les officiers en charge du bureau permanent sont priés de s'entendre au plus tôt possible avec les présidents des différents comités pour que ces rapports soient bientôt prêts.

Un comité s'est récemment formé à Québec et dont le but est d'obtenir aux familles qui occupent actuellement le même bien patrimonial «que leurs ancêtres d'il y a 200 ans», un diplôme et une médaille d'honneur à l'occasion des fêtes du troisième centenaire.

M. le Président a requis le matin même, une délégation de ce comité qui lui a exposé sa demande. Les membres de cette délégation ont exposé à M. le Président qu'ils comptent trouver dans la province de Québec, à peu près 200 familles qui occupent les mêmes terres que leurs ancêtres ont prises et défrichées il y a deux siècles. Ils auront à faire des recherches pour la vérification des titres, et la réalisation de ce projet sera l'objet d'un travail assez considérable. M. le Président leur a conseillé de commencer dès maintenant leurs démarches, et il croit que raisonnablement, le comité devrait leur accorder une certaine somme pour leur venir en aide. Il est d'opinion que cette idée qui a été conçue par M. Valin, de Saint-Augustin, est magnifique, et qu'elle devrait être mise à exécution. Le comité d'action approuve absolument cette manière de voir, et il décide d'accorder pour le moment à la réalisation de ce projet, la somme de $100. Le secrétaire informera les intéressés du fait de se mettre en relation avec eux au sujet de la manière dont cette somme leur sera versée. Il est décidé de

plus que les familles qui voudront bénéficier de ce diplôme et de cette médaille devront justifier le fait que leurs ascendants se sont établis sur le « bien familial » pas plus tard qu'à la fin de l'année 1700.

XXIV

ONZIÈME SÉANCE DU COMITÉ D'ACTION

MERCREDI, 4 MARS 1908

Plusieurs demandes d'emploi sont déposées sur la table, et le comité décide qu'à l'avenir toutes ces demandes devront être considérées par les officiers du bureau permanent sans qu'il soit nécessaire de les soumettre au comité.

M. le Président communique :

Que le sujet le plus intéressant pour le comité, est la nouvelle donnée hier soir par Sir Wilfrid Laurier à la chambre des Communes annonçant que la date des fêtes du troisième centenaire de la fondation de Québec a été fixée. Sa Majesté le Roi qui avait été invitée à honorer de sa présence ces grandes assises de la nation canadienne, a répondu qu'Elle ne pouvait l'accepter mais qu'Elle se ferait représenter par Son Altesse Royale le Prince de Galles qui devra arriver ici, accompagné de vaisseaux de guerre, mercredi le 22 juillet, et faire voile pour repartir une semaine plus tard, le 29. Les fêtes auront donc lieu dans la quinzaine commençant le 20 juillet et finissant le 1er août. Il est impossible pour le Prince d'être ici en un autre temps que celui mentionné, vu qu'il doit être de retour à Londres pour le 8 août. Le travail doit donc être d'autant plus ardu que le temps pour l'accomplir est plus court.

La question qui présente actuellement le plus

de difficultés est certainement celle du logement. Le président du comité formé pour étudier cette question, M. Hone, est présentement en voyage, et il devra être de retour, avant peu, avec des renseignements et des suggestions utiles.

Les fêtes de Laval commençant le 21 juin, l'intervalle entre les deux célébrations sera de courte durée, et il n'y a pas de doute que le mouvement des voyageurs sera entretenu d'une manière continuelle pendant cette période.

Un point important qni doit être réglé avec Son Excellence le Gouverneur général ou avec son représentant, le colonel Hanbury-Williams, c'est celui du programme à fixer pour la période pendant laquelle le Prince de Galles sera à Québec. Il devra, naturellement, y avoir une grande réception au personnage princier avec présentation le trois adresses, l'une au nom du gouvernement du Canada, la seconde au nom du gouvernement de la Province de Québec et la dernière au nom de la ville de Québec.

Le principal *pageant* devra aussi être représenté pendant cette semaine-là, et le colonel Hanbury-Williams, déclare M. le Président, insiste tout particulièrement sur la reconstitution de la scène du débarquement de Champlain. Les détails relatifs aux autres scènes historiques qui devront être représentées, seront réglés de concert avec M. Lascelles après son arrivée qui doit avoir lieu vers le milieu de mars. Il est parfaitement entendu que le but du voyage de M. Lascelles est d'aider à l'organisation des pageants et non d'en assumer la direction. Celle-ci sera donnée par les représentants du pays.

Des revues militaires et navales auront lieu. Le gouvernement est à considérer le projet de concentrer ici pour l'époque des fêtes, 15 à 20 mille hommes ; une flotte anglaise, constituée probablement par l'escadre de l'Atlantique Nord, accompagnera le Prince, et le port de Québec recevra aussi tout probablement la visite d'une escadre française et d'une escadre américaine.

M. le Président est d'opinion qu'un comité restreint quant au nombre de ses membres, choisi parmi les membres du comité d'action, devra, de concert avec le colonel Hanbury-Williams, élaborer un programme qui sera envoyé au Prince avant son départ d'Angleterre.

La question des illuminations et des feux d'artifice est ensuite traitée par M. le Président. Il a reçu à ce sujet, il y a quelques jours, un pamphlet de la maison Brock, de Sutton, en Angleterre, maison dont la renommée en la matière est presqu'universelle, et il croit qu'il serait bon pour le comité de se mettre immédiatement en rapport avec cette maison.

Quant à savoir s'il sera nécessaire de constituer un sous-comité à cet effet, le comité approuve unanimement la suggestion de M. Turgeon, qui veut que les officiers du bureau permanent demandent dès maintenant aux deux maisons Brock, de Sutton, et Hand, de Hamilton, d'envoyer ici des représentants qui devront préparer un programme, soumettre des plans en même temps que le coût approximatif de tels déploiements pyrotechniques. Les secrétaires sont autorisés à écrire immédiatement à la maison Hand et de câbler à la maison Brock

pour savoir si elle a un agent au Canada, afin de se mettre aussitôt en rapport avec lui.

M. Ernest Gagnon a adressé au comité une lettre et une composition musicale relatives au « Couvre-feu ». Ce chant du couvre-feu devra être exécuté chaque soir dans différentes parties de la ville par les hommes du guet. Le comité décide de transmettre le tout au comité de musique, et le secrétaire écrira une lettre de remerciements à M. Gagnon.

Une réponse à la lettre adressée à Mgr Mathieu lui demandant si le Séminaire consentirait à mettre une ou deux de ses salles à la disposition du comité pour une exposition d'histoire et d'archéologie, est lue par M. le Président. Cette lettre fait voir les difficultés qu'il y aurait et pour les messieurs du séminaire et pour le public, à la tenue d'une telle exposition dans les salles demandées. Cependant, Mgr Mathieu espère pouvoir trouver à ces difficultés une solution dans un avenir prochain. Néanmoins, le comité, tout en étant reconnaissant à Mgr Mathieu pour ses bons offices, dispose finalement de cette question d'exposition, et il décide, étant donné le peu de temps qui reste à sa disposition, de laisser tomber ce projet.

Il est lu une lettre du secrétaire de la Garde Indépendante Champlain, soumettant un programme pour justifier la demande d'un octroi faite déjà par ce corps militaire. M. le Président pense que la démonstration projetée par la Garde ne pourrait trouver place dans la semaine du 22 au 29 juillet et il croit que son rôle sera plutôt de prendre part aux fêtes de Laval. D'ailleurs la mobilisation projetée des milices canadiennes amènera à Québec

un nombre suffisant de corps militaires, mobilisation dont la dépense sera couverte par les autorités fédérales. Le comité décide qu'il ne peut pas se rendre à la demande de la Garde Indépendante Champlain.

Quelques membres ayant fait allusion aux déclarations du Premier ministre au sujet de l'octroi que le gouvernement doit mettre à la disposition de la commission pour la célébration des fêtes du troisième centenaire et la création du parc national des Batailles, M. le Président se déclare heureux de constater par les rapports qu'il a des paroles de Sir Wilfrid Laurier, que la «célébration du troisième centenaire a la première hypothèque sur le montant que le parlement est appelé à voter pour cet objet.

Le secrétaire est prié d'écrire à la maison Beullac pour la hâter dans ses préparatifs d'estimés de décoration, maintenant que la date des fêtes est fixée.

Le sujet des invitations est ensuite abordé.— Certaines de ces invitations seront faites par Son Excellence le Gouverneur général; les autres par la commission fédérale. Cependant, le comité pourra, à ce propos, faire des suggestions à la commission et aux autres autorités compétentes. Ainsi il serait tout-à-fait désirable que des représentants des familles de Montcalm, de Wolfe, de Lévis et de Murray fussent invités à venir nous visiter à cette occasion, de même que des représentants des villes de Brouage, de Saint-Malo et de Honfleur; en même temps, il conviendrait aussi que les délégués des régiments qui ont remplacé ceux de Wolfe et de Montcalm fussent priés de venir au Canada; à ce propos le Gouverneur général pourrait s'adresser au gouvernement français, le priant d'envoyer des

officiers des régiments qui ont remplacé ceux de Béarn, de Languedoc et de Roussillon.

Le comité d'action avait chargé antérieusement M. Chouinard de préparer une brochure relatant tout ce qui a sujet à la préparation des fêtes du troisième centenaire. M. Chouinard s'est conformé à ce désir, et la brochure en question, qui aura 200 pages et portera au frontispice la photogravure du monument Champlain, est sur le point d'être prête. 2000 copies françaises en seront tirées, de même que 4000 anglaises. Les éditeurs, MM. Laflamme & Proulx, offrent au comité de faire cette impression, au coût de 19 centins la copie. La soumission de MM. Laflamme & Proulx est favorablement accueillie. A ce propos M. le Président fait remarquer que le travail de préparation de cette brochure a été entièrement fait par M. Chouinard, que la gravure qui orne le frontispice de même que la photographie du monument Champlain, qu'elle contient, sont sa propriété, et qu'il n'est que juste, dit-il, que le comité prenne ces choses en considération. Il croit qu'il serait bon d'acheter de M. Chouinard ses droits d'auteur relativement au travail dont il s'est chargé, et il suggère comme prix d'achat, la somme de $200.00. Le comité approuve en tous points cette suggestion, et M. Chouinard, qui s'est absenté durant la considération de cette question, ayant à son retour été mis au courant de cette offre, l'accepte.

En conséquence l'hon. M. Turgeon propose et il est résolu :

1° — Que le comité d'action accepte la soumission de MM. Laflamme & Proulx, pour l'impression de la brochure de M. Chouinard, intitulée *Fêtes du*

troisième centenaire de la fondation de Québec par Champlain — Projets, Délibérations, Documents, à 2000 exemplaires en français et 4000 exemplaires en anglais, avec couverture illustrée et une photogravure du monument Champlain en frontispice, au prix de 19 centins la copie, et

2° — Que le comité fait l'acquisition, moyennant la somme de $200.00 des droits d'auteur de M. Chouinard sur la dite brochure, et que M. le Trésorier est autorisé à payer cette somme à M. Chouinard ; ce dernier s'engageant à faire enregistrer la dite brochure aussitôt qu'elle sera imprimée, et à transporter ses droits d'auteur à M. J.-Geo. Garneau, président, pour qu'ils deviennent la propriété du comité exécutif des fêtes du troisième centenaire de la fondation de Québec.

Sur proposition du colonel Ray, M. le Président, l'honorable M. Turgeon et M. Wood constitueront le comité chargé de s'entendre avec le colonel Hanbury-Williams, pour la préparation du programme qui sera soumis à S. A. R. le Prince de Galles. Ce comité rencontrera probablement le colonel Hanbury-Williams la semaine prochaine et il est en même temps entendu que les fêtes dureront du lundi 20 juillet au vendredi 31 juillet inclusivement.

M. le Président attire l'attention du colonel Ray, sur l'organisation de régattes auxquelles devront prendre part les marins des flottes de guerre. Le colonel Ray dit que son comité s'est occupé de la chose de même que du projet de courses de yachts et de canots ; les estimés de son comité se montent à environ 5 ou 6000 piastres. Un sous-comité chargé de s'occuper de jeux athlétiques militaires

et de régattes pour les marins a été formé sous la présidence du colonel Turner.

M. le Président suggère d'abandonner l'idée d'une course de yachts en considération du petit nombre qui pourra en être témoin, et du fait que la rade sera couverte de vaisseaux de guerre, mais il croit qu'une course de canots manœuvrés par des sauvages aurait beaucoup de succès. Ces suggestions sont approuvées.

M. Dumoulin propose et il est unanimement résolu que le trésorier soit autorisé à payer, tous les mois, les salaires votés aux secrétaires et au personnel du bureau permanent, sans qu'il soit nécessaire de soumettre ces comptes au comité de finance et que cette résolution soit jointe à celle adoptée à la séance du 27 janvier, par laquelle les services de MM. Chambers et Lessard ont été requis.

XXV

DOUZIÈME SÉANCE DU COMITÉ D'ACTION
MARDI, 10 MARS 1908

Lecture est faite d'un câblogramme venant de la maison Pain, de Londres, offrant d'envoyer un représentant à Québec pour s'entendre avec le comité au sujet des illuminations et feux d'artifice projetés. M. le Secrétaire annonce que la réponse suivante a immédiatement été câblée : « Oui, en concurrence avec d'autres maisons. Signé : Troisième-Centenaire ».

Le deuxième ordre du jour est une lettre de M. de la Tour-Fondue, de Montréal, recommandant hautement, comme architecte-paysagiste, M. Ed. André, de Paris, pour l'agencement et l'aménagement du futur parc des Batailles. Cette lettre, sur l'ordre du comité, est mise de côté pour être transmise à la Commission royale qui décidera de la demande.

Il est présenté au comité une lettre circulaire du journal le *Standard*, de Montréal, qui se propose de publier samedi prochain, un numéro de luxe consacré en entier à l'histoire de Québec, au troisième centenaire de la fondation de cette ville et au parc national des Batailles. M. Langlois, marchand de journaux, a prié un membre de ce comité de suggérer l'achat de 100 copies de ce numéro du journal dans un but de distribution. M. le Président déclare que dans son opinion, le fait pour le comité

de distribuer ces journaux, semblerait dire que cette édition revêt un caractère officiel, et que le comité, jusqu'à un certain point, en serait responsable. Le comité, après une opinion semblable exprimée par M. Chapais et M. Dumoulin, décide que cette question est en dehors de sa compétence, et qu'il doit refuser cette offre. M. Vandry ajoute de plus, que le comité de publicité a déjà refusé des offres du même genre.

M. le Secrétaire produit une lettre de la maison Hart & Riddell annonçant l'envoi de toute la papeterie commandée. Il ajoute que cet envoi est arrivé en effet dans la journée de samedi, et il distribue aux membres présents des exemplaires de papier à lettre et d'enveloppes officiels, au sceau du comité, portant un fac-similé de la signature de Champlain.

Le comité charge le secrétaire d'écrire à M. le Président du comité des finances, pour l'avertir du faît qu'il a octroyé la somme de cent piastres au comité des anciennes familles canadiennes.

M. Chouinard annonce au comité qu'il a pris une police d'assurance contre le feu, au montant de $1000, et pour trois mois, dans le but de protéger la brochure qu'il a préparée au sujet des fêtes du troisième centenaire, et dont le comité a acquis les droits d'auteur. Le montant de la prime est de $6.25 et le comité décide de payer cette somme et autorise le trésorier, à cet effet.

M. Chapais donne quelques renseignements sur les travaux accomplis par le comité d'histoire et d'archéologie. La question principale actuellement à l'étude, est de savoir à qui les travaux de reconstitution du vaisseau de Champlain, seront confiés.

Le comité d'action, sur demande de M. Chapais, est unanime à recommander pour ce travail, M. Elzéar Auger, constructeur de navires, et actuellement à l'emploi de la commission du Havre de Québec. M. Ray est nommé, de concert avec M. Chapais, pour voir au plus tôt possible M. Auger en rapport avec cette décision; tous deux devront s'entendre avec lui au sujet du contrat à entreprendre, du temps demandé, des estimés à soumettre, et feront rapport au comité à la prochaine séance.

M. Vandry soumet certaines modifications apportées au rapport du comité de publicité, qui sont approuvées par le comité.

M. Ray donne quelques détails au sujet des projets mis à l'étude par le comité des jeux athlétiques. M. le Président le prie de préparer pour la prochaine réunion un mémoire de ces projets et un estimé de leur coût.

XXVI

TREIZIÈME SÉANCE DU COMITÉ D'ACTION

LUNDI, 16 MARS 1908

M. le Président fait part au comité que de concert avec M. Turgeon, il a été appelé à Ottawa la semaine dernière, à l'occasion d'une réunion de la commission nationale. Ces messieurs ont siégé à Rideau Hall, parfois sous la présidence de Son Excellence le Gouverneur général, parfois sous celle du président de ce comité. Cette commission qui doit être officiellement nommée cette semaine, doit siéger à Québec, samedi, le 21 mars. Le colonel Hanbury-Williams, M. Pope et M. Doughty seront probablement ici jeudi, le 19, de même que M. Lascelles.

M. le Président et l'hon. M. Turgeon ont discuté avec le colonel Hanbury-Williams la question du programme, et le colonel a remis à ces messieurs l'esquisse d'un programme qu'il suggère pour la semaine que doit passer ici S. A. R. le Prince de Galles.

Dimanche, le 15 mars, M. le Président, l'hon. M. Turgeon et M. Chouinard se sont réunis, ont conféré ensemble et en sont venus à la conclusion de soumettre au comité un projet de programme qui est lu mais dont la publication ne se fera que dans quelques jours. Nous publions plus loin le programme tel que fixé au moment ou nous mettons sous presse.

M. le Président soumet une demande de la Société géographique de Québec qui se propose de publier sur Champlain et son œuvre, un livret de luxe auquel contribueront des écrivains français et anglais. La Société géographique demande un octroi de $1,200.00.

M. le Président dit à ce propos que la commission nationale a l'intention de ne s'occuper que des affaires officielles et de laisser aux différents comités le soin des choses du genre dont il vient d'être question. Il est dans l'esprit des commissaires que la contribution de $50,000.00 de la ville de Québec, pourra être consacrée aux choses présentant un caractère local et aux différentes demandes qui n'intéressent pas le pays en général.

Les autres parties du Canada seront ainsi plus satisfaites.

La ville a déjà voté un crédit de $5000 qui est en partie dépensé. Il restera donc une somme de $45,000 pouvant être attribuée aux exigences des différents comités qui devront préparer des états détaillés motivant leurs demandes.

M. le Président demande donc à M. Chapais de conférer avec M. le Dr Dionne et M. J.-Edmond Roy au sujet du mémoire de la Société géographique de Québec, afin de fournir au comité plus de détails concernant cette requête.

M. le Président fait lecture du projet de loi adopté par le parlement du Canada au sujet de la commission nationale des champs de bataille et du troisième centenaire de Québec et en commente les clauses.

XXVII

QUATORZIÈME SÉANCE, DU COMITÉ D'ACTION

LUNDI 23 MARS, 1908

M. le Président rend compte des opérations de la commission nationale des champs de bataille, officiellement constituée par la sanction donnée le 19 mars au bill qui la constitue. M. le Président a reçu copie de l'ordre-en-conseil le nommant président.

La commission s'est réunie samedi le 21, et s'est surtout occupée des affaires du troisième centenaire. Une somme importante de travail a été accomplie.

Les estimés préparés par les différents comités et par l'exécutif ont été soumis aux commissaires qui les ont discutés et en sont venus aux conclusions suivantes :—

La tenue des *pageants* a été décidée.

L'item de $35,000 demandé par le comité des travaux et embellissements, pour l'érection de portes et d'arcs de triomphe a été remise pour plus de détails. Le comité d'histoire et d'archéologie a obtenu la somme de $12,000 pour la reconstruction du vaisseau de Champlain le *Don de Dieu*, $5,000 pour la construction de l'habitation de Champlain, $2,000 pour les hérauts-d'armes et les hommes du guet, et $10,000 pour les tablettes historiques.

$8,000 ont été accordées au comité de musique, $10,000 ont été votées pour la décoration des rues,

tandis que les demandes de $15,000 faites pour les feux d'artifice et de $13,000 pour les sports, ont été ajournées en attendant plus amples informations.

Quant à la question des feux d'artifice, la commission en a approuvé le principe, mais elle a été d'opinion de demander aux maisons Pain, Brock et Hand, ce qu'elle peuvent offrir de mieux pour un certain montant.

Au sujet des tablettes historiques, Sir George Drummond a fortement recommandé de considérer s'il ne serait pas préférable de fabriquer des tablettes de marbre avec lettres encavées dans la matière et peintes en noir. Il a soutenu que les inscriptions de cette sorte se lisent mieux que sur des tablettes de bronze, sans compter qu'à Montréal, certaines tablettes de bronze qui avaient été posées dans des endroits publics ont été volées. Quant à l'item de $6,000 demandé par nos sociétés nationales, la commission a décidé que cela regarde les comités locaux et elle a de nouveau affirmé qu'elle désire laisser à la ville le soin de subvenir aux dépenses ayant un caractère local à même l'octroi de $50,000 voté par la cité.

Une demande officielle à Son Excellence le Gouverneur en conseil pour les montants approuvés par la commission, est partie aujourd'hui même pour Ottawa.

M. le Président dit que les invitations officielles ont été approuvées et seront transmises par qui de droit. Il ajoute que rien de ce qui concerne les mouvements du Prince de Galles pendant son séjour ici, ne doit être publié tant que Son Altesse Royale n'aura pas donné son consentement.

En réponse à M. le Trésorier, M. le Président dit

que c'est l'intention de la commission de laisser à la ville la disposition de la somme qu'elle a votée pour les fêtes.

Une partie de cet octroi sera dépensée par la ville elle-même, en décorations, en améliorations et en réceptions, etc. Partie sera transmise au comité des finances du comité des fêtes, pour subvenir aux dépenses du comité d'action et aux allocations votées par lui.

Lu une lettre de la Société littéraire et historique de Québec, exposant qu'elle a l'inteution de faire frapper une médaille commémorative des fêtes et de tenir une exposition historique; pour ces deux objets, elle demande une allocation de $2000. M. le Président croit que cette demande doit être acceptée dans une certaine mesure. Le colonel Wood se déclare contre l'idée de la frappe d'une médaille, vu que ce comité a adopté une résolution dans le même sens, et qu'il est probable que la commission se chargera de la chose.

Enfin le comité prie M. le Secrétaire de communiquer à la Société littéraire et historique que le comité est disposé à considérer favorablement sa requête pour un octroi, en retranchant la frappe d'une médaille. Quant à ce qui regarde l'exposition projetée, il faudra que celle-ci soit consacrée à Champlain et à son temps.

M. le Président soumet au comité une lettre-protêt de M. J.-B. Plamondon, président de l'Association athlétique nationale de Québec, relative aux délibérations et aux décisions du comité des sports. M. Plamondou favorise dans sa lettre, l'idée de faire rencontrer six équipes de crosse sur trois terrains différents à Québec, pendant les fêtes.

La commission, remarque M. le Président, a déjà réduit le crédit demandé pour les sports, de $13,000 à $5000 et personne ne veut promouvoir les intérêts d'aucun club local au détriment des autres, ni de payer les frais de promenade de clubs étrangers; le seul but en vue est d'intéresser et d'amuser les visiteurs. A cet effet, une seule joute de crosse aura lieu, mais entre les deux meilleures équipes du Canada, et c'est tout pour ce qui concerne ce sport. Cette joute pourra être donnée sur les terrains Q. A. A. A. et le gymkhana projeté, sur les terrains de l'Exposition. Le comité des sports reçoit instruction d'étudier et de préparer les trois seules séries d'amusements suivants :

1e—Des régattes en face de la ville pour les marins et les amateurs locaux;

2°—Une journée de sports et d'amusements sur terre sous forme de gymkhana si possible, pour les marins et nos visiteurs;

3°—Une seule joute de crosse entre les meilleures équipes du Canada.

M. le Secrétaire transmettra ces instructions au comité des sports.

M. le Président mentionne en passant le fait que M. Byron Walker est président honoraire du *Mendelssohn Choir* de Toronto que le comité a intention d'inviter pour participer au concert du 24 juillet. M. le Dr Doughty a été chargé de s'entretenir avec lui au sujet de cette invitation.

M. Chapais donne quelques renseignements relatif aux entrevues qu'il a eues avec M. Lascelles, et au travail fait avec lui.

M. Lascelles a trouvé les sujets des *pageants* et le terrain où ceux-ci seront representés, admirables.

Il a même demandé un agrandissement du programme, et le comité d'histoire et d'archéologie doit siéger demain soir pour considérer cette demande. M. Lascelles, dit M. Chapais, est un artiste de haute valeur, et il n'avait pas d'idée que notre histoire fut aussi riche en hauts-faits digne de la chevalerie.

M. Chapais dit que M. Lascelles demande la formation d'un comité de costumes et de représentations, il aurait voulu que le comité fit venir un artiste de France. — Mais le nom de M. Charles Huot, artiste-peintre, lui ayant été proposé, tous deux ont eu des entrevues après lesquelles M. Huot s'est chargé de dessiner les costumes des personnages qui prendront part aux *pageants* et au défilé historique.

Les services de M. Huot devront être rémunérés, et le colonel Wood représentant le comité exécutif, et M. Chapais, le président du comité d'histoire et d'archéologie le pressentiront à ce sujet. Ces Messieurs formeront de plus, avec M. Lascelles et M. Huot, un comité chargé de considérer la question des costumes et des représentations.

M. Chapais a eu de plus, une entrevue avec le Dr Dionne et M. J.-Edmond Roy, au sujet de la demande d'un crédit de $1,200. faite par la Société de géographie de Québec, pour la publication d'un livre de luxe sur Champlain et son œuvre. Il donne comme détails que cette brochure sera quelque chose dans le genre de celle publiée lors des fêtes de 1904, à Saint-Jean, N. B., qu'elle aura 200 pages et qu'elle sera tirée à 5000 exemplaires. Il y aura sur la couverture un dessin allégorique; elle contiendra des lithographies, des cartes géographiques, un portrait de Champlain et les plus anciens

plans de Québec. La Société géographique, moyennant cette somme de $1200.00 éditera, surveillera et contrôlera la publication de cette brochure dont 2500 ou 3000 exemplaires seront mis à la disposition du comité. La Société se chargera de distribuer le reste.

Le comité est unanime à recommander le vote de ce crédit et le secrétaire est chargé d'en informer M. J.-Edmond Roy et le président du comité des finances.

M. le Président demande que le comité des finance prépare un état de toutes les dépenses jusqu'à ce jour, et de celles qui sont probables, afin que nous puissions nous rendre compte des sommes que nous pourrons dépenser à l'avenir.

M. Chapais avait été chargé de voir M. J.-E. Roy au sujet du jour à choisir pour la séance de la Société Royale du Canada. M. Roy est actuellement le vice-président de la société et il en sera le président l'été prochain. Il désirerait que cette séance eût le plus d'éclat possible, et il pense que le 28 juillet, tel que décidé d'abord, est une date un peu tardive. De plus, il désirerait avoir une séance du soir. Il aurait préféré celle de vendredi, 24, le même soir que le concert.

M. le Président fait remarquer que le Prince de Galles assistera probablement à ce concert qui sera le principal. Il suggère l'après-midi de vendredi, 22 juillet. M. le colonel Wood favorise aussi cette suggestion, et M. Chapais se charge de proposer la chose à M. Roy.

Une lettre du président de l'Association des Médecins de langue française de l'Amérique du Nord, le Dr Arthur Simard, est mise devant le comité.

Cette lettre expose que l'Association des médecins doir tenir à l'occasion des fêtes, un grand congrès auquel prendront part un grand nombre de médecins canadiens et étrangers; que cette Association doit célébrer en même temps le 300ème anniversaire de l'arrivée à Québec du chirurgien Bonherme, un des compagnons de Champlain, et à cet effet, elle, demande une allocation de $5000.00. L'opinion unanime des membres du comité est que cette demande est de beaucoup trop élevée et après quelques remarques de M. le président, de l'honorable M. Turgeon, de MM. Chapais, Wood et Lessard, la résolution suivante est adoptée.

Proposé par l'honorable M. Turgeon, appuyé par l'honorable M. Chapais :—

Considérant qu'en se réunissant à Québec, cette année, cette Association, outre le but scientifique qu'elle se propose, a pour objet spécial de célébrer le trois-centième anniversaire de l'arrivée en ce pays, du premier médecin français, le chirurgien Bonherme, compagnon de Champlain, il est résolu :

Que ce comité accorde à l'Association des médecins de langue française de l'Amérique du Nord, la somme de $2000.00 pour aider à la tenue du congrès qu'elle doit réunir au mois de juillet 1908.

Il est résolu de convoquer pour jeudi soir, le 26, une séance du comité exécutif, à laquelle il sera proposé de changer le nom de *comité exécutif* en celui de *comité général* et celui de *comité d'action* en celui de *comité exécutif.*

XXVIII

TREIZIÈME SÉANCE DU COMITÉ GÉNÉRAL (1)

26 MARS 1908.

Lu une lettre accompagnée d'un extrait des délibérations du conseil de Limoilou, demandant qu'une démonstration soit faite, durant les fêtes, au monument Jacques Cartier, situé dans les limites de Limoilou. M. le Président croit que cette démonstration pourra avoir lieu le jour du déploiement des sociétés nationales et des gardes indépendantes. La qnestion est laissée au comité d'action.

M. le Président donne un rapport sommaire du travail fait depuis le 13 janvier dernier.

Depuis la dernière séance du comité exécutif, tenue le 13 janvier dernier, et à laquelle il fut résolu de célébrer les fêtes du troisième centenaire durant le cours de l'été prochain, le comité d'action s'est réuni dix fois et les sous-comités chargés d'étudier et de préparer les divers articles du programme ont tenu de nombreuses séances.

Les principales décisions auxquelles s'est arrêté le comité d'action au sujet des différentes parties du programme qui sera suivi durant les fêtes, sont celles-ci :

La date des fêtes a été finalement fixée au mois

---

(1) A partir de cette séance le grand comité devient le comité général et le comité d'action composé des officiers généraux et des présidents des sous-comités devient le comité exécutif.

de juillet 1908. Elles commenceront le lundi, 20 juillet, pour se continuer jusqu'au vendredi, 31 juillet. Ces fêtes seront honorées de la présence de S. A. R. le Prince de Galles, et de nombreux visiteurs de marque. Il y a tout lieu de croire que des escadres nombreuses représenteront l'Angleterre, la France et les États-Unis.

Le comité d'histoire et d'archéologie rapporte progrès très marqué dans la préparation des projets suivants : L'arrivée de Champlain sur le *Don de Dieu*, vaisseau reconstruit sur le modèle de l'ancien.

L'organisation des grandes scènes de notre histoire, du cortège historique, et des tablettes commémoratives avec inscriptions appropriées.

L'émission de timbres-poste du troisième centenaire est pratiquement décidée, ainsi que la frappe d'une médaille commémorative.

Nous aurons nos hommes-du-guet et nos hérauts-d'armes.

Et enfin, l'arrivée de M. Lascelles assure le succès de cette partie du programme.

Des contrats pour la publication de circulaires, d'affiches, de guides d'affaires, de cartes-postales et d'enveloppes du troisième centenaire, etc., ont été accordés par le comité d'action. Des allocations ont été votées pour la préparation et la publication de certains travaux en rapport avec nos fêtes, pour aider à la tenue du congrès des médecins de langue française, et pour le comité des anciennes familles.

Le comité des travaux et embellissements a étudié plusieurs projets, entr'autres la reconstitution de la porte Hope, d'une arche sur le site de la porte Saint-Jean, l'érection d'arcs de triomphe dans divers

endroits de la ville, la mise en ordre de toutes les propriétés fédérales, provinciales et municipales.

Le comité de musique est à l'œuvre pour préparer l'exécution d'une messe en plein-air, le dimanche, 26 juillet, ainsi que trois concerts durant les fêtes.

Trois articles du programme consacrés au jeux athlétiques sont présentement à l'étude par ce comité : régattes en face de la ville, jeux athlétiques et gymkhana pour les marins et amateurs locaux et une joute de crosse entre les deux meilleures équipes du Canada.

Il y aura séance de gala de la Société Royale au Parlement.

Divers projets sont soumis pour la décoration des rues, des illuminations et des feux d'artifice avec propositions des maisons Pain, Brock et Hand.

Le comité des anciennes familles est à l'œuvre et rapporte progrès.

La commission nationale chargée de l'administration des fonds votés par le parlement du Canada, a été nommée et le président de ce comité a reçu l'ordre en conseil le chargeant de présider à ses délibérations.

Cette commission a été chargée de l'achat et du contrôle de tous les terrains destinés à l'établissement du parc national des Batailles. Le gouvernement fédéral a voté la somme de $300,000 et la commission a le pouvoir de dépenser ce montant, soit en partie, soit en totalité, pour l'organisation des fêtes de juillet prochain.

Pour sa part, la ville de Québec a voté $50,000. Ce montant, en tout ou en partie, sera laissé à la ville de Québec pour les dépenses qu'elle aura à encourir lors des fêtes et pour les octrois qu'elle

sera appelée à donner au comité local du troisième centenaire.

Il est probable que l'escadre anglaise qui arrivera une journée avant S. A. R. le Prince de Galles comprendra seize vaisseaux de guerre, et il est à présumer que la France enverra cinq ou six vaisseaux de même que les Etats-Unis.

M. le Président demande à M. Chapais, de vouloir bien donner au comité quelques détails au sujet des *pageants* et du défilé historique. M. Chapais dit que M. Lascelles, l'organisateur des *pageants*, est à l'œuvre et que l'on peut s'attendre à voir, en juillet prochain, quelque chose surpassant tout ce qui s'est jamais vu ici. M. Chapais fait l'éloge de M. Lascelles et dit que celui-ci est un artiste de haute valeur.

M. Wiggs ayant demandé quelques renseignements au sujet de la question des logements, M. le Président répond que M. Hone, le président du comité des logements et hôtelleries étant absent, il ne peut donner de renseignements certains ; cependant il dit que le comité d'action étudie attentivement ce problème et qu'il espère le résoudre à bref délai.

Il est proposé par l'honorable M. Chapais, appuyé par Mgr Gagnon, qu'à compter de ce jour, le nom de ce grand comité sera changé en celui de « Comité général des fêtes du troisième centenaire de Québec » et que le comité d'action, composé des officiers généraux et des présidents des sous-comités, sera désormais connu sous le nom de « Comité exécutif des fêtes du troisième centenaire de Québec. »

La résolution est adoptée à l'unanimité.

XXIX

QUINZIÈME SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF
LUNDI, 30 MARS 1908

Deux lettres de M. L. O. Armstrong, agent de colonisation du Pacifique Canadien, sont lues, dans lesquelles ce monsieur offre de fournir pour le temps des fêtes, pour figurer dans les *pageants* et dans le défilé historique, un contingent de 100 sauvages Algonquins munis de tous leurs costumes de guerre, armes, *tepees* ou tentes, canots, etc. ; moyennant la somme de $5500, il s'engage à les amener à Québec, à en prendre charge et se porter garant de leur bonne conduite.

M. le Président demande à M. Chapais si M. Lascelles a manifesté le désir d'avoir des sauvages pour les représentations historiques. « Oui, le plus possible » répond M. Chapais, « et le comité d'histoire et d'archéologie s'est unanimement prononcé dans ce sens. » Le comité exécutif se déclare aussi favorable à cette proposition, et il accepte l'offre de M. Armstrong. Ces lettres seront transmises à M. Lascelles avec prière d'inclure en vue de l'objet proposé, une somme de $5500 dans les estimés qu'il soumettra à la commission nationale.

M. Dumoulin, président du comité des finances, soumet un rapport signé par le trésorier, M. McDougall, donnant les détails de toutes les sommes dépensées par le comité, du montant qui reste à sa disposition et des prévisions budgétaires connues pour le moment.

M. le Président suggère que le comité exécutif fasse immédiatement la demande d'une subvention au comité des finances de la cité. Cette demande sera pour $10,000.

La question de l'aide à accorder aux sociétés nationales étant soulevée, l'hon. M. Turgeon qui est le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, annonce officieusement que cette association a décidé de demander un crédit de $2000.00, et il comprend qu'une certaine somme devrait être aussi votée aux sociétés Saint-Georges et Saint-André, de même qu'aux différentes sociétés irlandaises qui pourraient se réunir en un corps unique pour la circonstance. M. Wood ne voit pas la nécessité de voter un octroi aux sociétés de langue anglaise; personnellement, il est en faveur d'une allocation à la Société Saint-Jean-Baptiste et il pense que la priorité de celle-ci devrait être reconnue, vu que l'idée de la célébration du troisième centenaire a originé dans son sein.

Cependant, l'opinion générale du comité est qu'il ne serait pas juste de laisser de côté les sociétés anglaises, écossaises et irlandaises; il est vrai qu'elles sont moins fortes quant au nombre de membres, que leurs dépenses devront être moindres et que leurs besoins seront moins considérables.

M. le Président suggère que les présidents de ces diverses sociétes nationales soient admis à venir émettre leur opinion à ce sujet devant le comité ou ses représentants. Il croit que la somme de $3500, dont $2000, pour la Société Saint-Jean-Baptiste, serait une allocation raisonnable. Cette manière de voir rencontre l'approbation unanime du comité.

Quelques lettres sont soumises au comité: l'une

de M. Villotte, de Boston, suggérant aux autorités militaires de faire don aux vétérans de Boston, du canon américain pris à Bunker Hill. Le secrétaire reçoit instruction de répondre que cela ne regarde pas le comité.

Une autre lettre de M. Geo. Hébert, suggérant la formation d'un chœur de 5000 enfants pris à Montréal, à Trois-Rivières, à Québec et à Lévis, est transmise au comité de musique pour être considérée.

Trois lettres des compagnies d'électricité Jacques-Cartier, Slade, et Q. R. L. & P., offrant de soumissionner pour la pose des fils électriques en vue des illuminations de l'été prochain sont transmises au comité des travaux et embellissements.

Le colonel Wood, au nom du 8eme régiment dont il est le commandant, fait part au comité de l'intention entretenue par lui et ses officiers, d'organiser un « mess » temporaire au patinoir Victoria pour les officiers visiteurs. On s'attend pour le temps des fêtes, à recevoir à peu près 2300 officiers, et il n'est pas probable que le club de la Garnison puisse recevoir d'autres officiers que ceux ayant le grade de colonel dans l'armée de terre, ou de capitaine dans la marine. Déjà le colonel Evanturel et les officiers du 9eme régiment ont commencé des négociations avec les autorités du club Saint Louis, dans le même but. M. Wood dit qu'il a fait préparer des estimés quant à la somme que coûterait la conversion du patinoir en quartiers pour les officiers.

M. le Président croit que le général Wilson s'occupe aussi de ce projet et il est de plus d'opinion qne la commission nationale devra elle aussi s'oc-

cuper de la question. Il suggère au colonel Wood de s'entendre avec le général Wilson et de préparer pour la prochaine séance de la commission un plan à soumettre.

La grave question des logements est l'article suivant à l'ordre du jour et est traitée très au long par le comité.

XXX

SEIZIÈME SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF
LUNDI, 6 AVRIL 1908

M. le président fait rapport des délibérations de la commission nationale qui a siégé samedi.

La question des feux d'artifice a été réglée et le contrat a été accordé à la maison Broch, de Sutton, Angleterre. D'après le projet, un immense feu d'artifice sera tiré sur les hauteurs de Lévis, et un autre aussi, très considérable, au parc Victoria, sur la rivière Saint-Charles. A part cela, deux jours seront consacrés à des feux d'artifice de jour spécialement pour les enfants, l'un sur les Plaines et l'autre au parc Victoria.

La question des spectacles historiques a été aussi pratiquement réglée. M. Lascelles a présenté ses estimés et les différents points de ces spectacles ont été discutés avec lui. Une grande estrade sera érigée sur les Plaines et pour les premiers jours, les prix pour y avoir accès seront à la portée de tous: 10, 15, 20, 25, 30 et 50 centins. Les prix cependant iront en montant jusqu'au jour où aura lieu le principal spectacle auquel assistera S. A. R. le prince de Galles; prix qui seront de $1.00 à $10.00. M. Chapais demande si la population ne sera pas désagréablement impressionnée et mécontente en voyant qu'il faut payer pour voir ces spectacles. Il y aurait peut-être moyen de réserver un certain nombre de sièges à des prix passablement élevés et

ouvrir le reste gratuitement au public. M. Turgeon dit que si ces spectacles ne sont pas payants, les fêtes seront nécessairement moins belles.

Les estimés soumis pour les spectacles s'élèvent à $150,000. La commission, en fixant le tarif des premières et des dernières représentations à un prix modique, a eu dans l'esprit de rencontrer les désirs de la population à cet égard.

Plusieurs lettres concernant la fabrication des costumes des figurants des scènes historiques sont référées au comité composé de MM. Chapais, Dumoulin et Lascelles qui devront se réunir demain soir.

M. le Président dit que la construction de l'« abitation de Québec » ayant été décidée par la commission, il est nécessaire de suggérer le nom d'un architecte pour en préparer les devis. Il a pensé à M. Berlinguet pour cet objet et le comité approuve à l'unanimité cette suggestion.

Il est nécessaire de plus de nommer un comité des sociétés et des gardes, un autre pour étudier la question de l'illumination des monuments publics : monuments Champlain, Wolfe et Montcalm, portes Saint-Louis et Kent. Ce comité pourrait s'entendre avee les compagnies d'électricité. Cette question est référée au comité des travaux et embellissements.

Un changement est intervenu dans le programme proposé en ce qui concerne les mouvements du Prince, et affecte la date à laquelle aura lieu la séance de la Société royale du Canada. La première idée était que la cérémonie au pied du monument Champlain devait avoir lieu le jeudi matin. Or le Prince arrivera mercredi après-midi, vers deux

heures, et d'après les règles des marins de guerre, les amiraux iront lui faire visite aussitôt après son arrivée. Le Prince étant tenu de rendre ces visites dans les 24 heures, il faudra donc qu'elles aient lieu le jeudi matin. Ce qui devait avoir lieu ce matin-là, l'arrivée de Champlain, et le défilé historique, sera donc remis à l'après-midi du même jour. M. le Président suggère que la séance de la Société royale ait lieu le mercredi soir. M. Chapais s'engage à conférer à ce sujet avec M. J.-Ed. Roy.

M. Turgeon propose et il est résolu que le col. Ray, les honorables E.-B. Garneau, Chs Langelier, et M. Ed. Joly de Lotbinière forment le comité des enrôlements et que MM. O.-W. Bédard, J.-A. Painchaud, W. H. Wiggs constituent le comité des costumes chargé d'aider à M. Lascelles dans l'accomplissement de ses fonctions.

Le secrétaire est prié d'écrire à ces Messieurs.

M. Jos. Vézina dépose un rapport du comité de musique. Ce rapport expose que le comité ne s'est occupé que de la messe, de l'ode symphonique « Christophe Colomb » et d'une soirée vocale et instrumentale. Pendant la messe, un chœur de 800 voix d'hommes exécutera le *Credo*, le *Sanctus* et l'*Agnus Dei* de la messe royale de Dumont et après la messe : *O Canada*, *God save the King*, et *Domine Salvum*. Cette messe entraînera une dépense de $565.00

La première audition de l'ode symphonique coûtera $3,255.00 ; la deuxième $1,495.00 et $2060.00 devront être allouées au concert. Enfin $1000.00 aux directeurs généraux, ce qui fait un total de $8375.00.

La salle du manège devra être aménagée par les soins du comité exécutif et le rapport se termine

par la désapprobation du projet de M. Hébert relatif à un chœur de 5000 voix d'enfants.

Dans ses remarques M. Vézina demande pour raison d'économie de faire donner la deuxième audition de l'*Ode symphonique* le samedi soir de la première semaine.

L'idée de faire venir le *Mendelsohn Choir* a été abandonnée.

Le désir du comité de musique serait qu'un grand amphithéâtre fut construit dans le manège, dont la capacité serait d'à peu près 2500 places et le coût de $800.00. M. le Président dit qu'il ne peut être question de cette construction, étant donné que les régiments locaux auront à entrer et sortir pendant ces jours de fêtes. Il demande à M. Vézina de faire préparer un rapport supplémentaire concernant ces détails, rapport qui devra être remis devant la commission.

M. Hone présente le rapport de son comité qui conclut en recommandant la construction d'un grand hôtel de 1000 chambres, d'après les plans de M. J.-H. Gignac. Deux mille cinq cents personnes devront facilement s'y loger et en exigeant de chacune d'elles $3.00 par jour pendant 10 jours, c'est un revenu de $75.000 assuré au comité, sans compter les loyers de cafés, restaurants, débits de cigares, etc., etc.

Le coût total de la construction de l'ameublement et de la gérance d'un pareil hôtel, est estimé à $80.000. Les constructeurs demandent $25,000.00 pour garantir leur entreprise.

Le rapport demande en plus une somme de $10,000 pour l'achat de lits, ameublements de chambres à coucher, fourniture, etc., etc., pour les cham-

bres qui devront être meublées. Il suggère la publication de 50,000 livrets contenant la liste des hôtels, maisons de pension, et le reste, de même qu'un plan de Québec et Lévis.

Ce rapport est discuté très au long par le comité. M. Turgeon ne croit pas que la Commission nationale accorde le montant de $25,000 demandé. M. le Président demande pourquoi une compagnie à capital ne se formerait-elle pas pour entreprendre la construction de cet hôtel. Il craint qu'il soit impossible d'obtenir une pareille somme de la commission et il termine ses remarques en suggérant que M. Hone se rende à Montréal pour la séance de la Commission nationale, qui y aura lieu, lundi prochain, afin d'exposer ses plans. Les grandes compagnies de chemins de fer et de navigation pourraient être appelées à subventionner le projet dont il est question et là peut-être est la solution de la difficulté. Que ces compagnies garantissent un montant suffisant et le capital nécessaire pourrait facilement être souscrit ici. M. Hone dit qu'il se rendra à Montréal lundi prochain.

Le président du comité des logements conseille de plus de ne pas arrêter les annonces pour le moment.

La partie du rapport recommandant le vote d'un crédit de $10,000 pour l'achat de lits, meubles et accessoires est unanimement adoptée. Et il est résolu que cette somme sera mise à la disposition du comité des logements et hôtelleries en temps opportun. D'ailleurs M. Hone est d'opinion que la vente de ces objets après les fêtes, rapportera au comité 40% de leur prix d'achat. Des maisons de

Québec auront ces commandes et pourront attendre après les fêtes pour être payées.

M. Vandry dépose le rapport de son comité.

Tous les contrats proposés par le comité et approuvés par le comité exécutif ont été donnés et l'ouvrage est à se faire, sauf pour les annonces que certains grands *Magazines* anglais et américains devaient publier. Le signataire du rapport représente que dans une foule d'occasions comme celle-ci, un très grand nombre de personnes qui se proposent de visiter les endroits où se célèbrent les fêtes, ne s'y rendent pas. Tout de même le comité de publicité a arrêté tout travail et il demande l'avis du comité exécutif en ce qui concerne les annonces qui doivent être publiées dans les magazines, dont le coût est d'à peu près $3000.00 et pour lesquelles le contrat n'est pas encore donné.

Le comité exécutif est unanime à décider la souscription de ce contrat.

M. Chapais parle de la question du vaisseau de Champlain. Les plans et les spécifications de M. Auger ont été soumis mais n'ont pas été acceptés. Le modèle de la coque produit par M. Auger ne ressemble pas du tout au vaisseau du temps de Champlain et les estimés se montent à près de $15,000.

M. Chapais produit des dessins de navires du commencement du XVIIe siècle et il dit que celui qui entreprendra la construction du *Don de Dieu* devra suivre les grandes lignes de ces dessins, soit en construisant un vaisseau en entier ou en se servant d'une coque déjà existante. Il parle d'un

M. Gravel, de Etchemin, comme d'un constructeur qui pourrait entreprendre la chose, et le comité décide de lui donner toute la latitude voulue, ainsi qu'au colonel Ray, pour mener à bien cette entreprise.

XXXI

DIX-SEPTIÈME SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF
10 AVRIL 1908

M. Chapais fait rapport des démarches, qu'il a faites, en compagnie du colonel Ray, au sujet de l'entreprise de la construction du vaisseau de Champlain. Après une tentative infructueuse aux chantiers Davie, à Lévis, ils sont allés voir chez M. Gravel, à Etchemin, un bateau déjà commencé. Après avoir entretenu M. Gravel de la chose, celui-ci a paru enclin à l'entreprendre. Son dessinateur, M. Dale, a préparé un plan que M. Chapais produit à l'instant même. Le bateau sera construit par M. Paul Gagnon, pour la *Gravel Lumber Co.*, qui se rend responsable de toute l'entreprise. M. Chapais dépose un projet de contrat préparé par M. Paul Gagnon et dont voici les principaux points : responsabilité de la *Gravel Lumber Co.*, détails concernant la construction, la voilure, les cordages, la mâture, etc., d'un vaisseau du commencement du dix-septième siècle ; livraison garantie pour le 15 juillet ; retour du bateau aux constructeurs après les fêtes ; prix $7,500.00 dont $2,000.00 au début de l'entreprise et un versement hebdomadaire de $500.00 fait sur estimés.

M. Gravel est invité à se présenter devant le comité et confirme ce que M. Chapais a dit précédemment. Il s'engage à signer le contrat et à se porter garant de son exécution.

Messieurs Chapais, Wood et Ray sont d'accord

pour trouver le plan produit absolument convenable et pour dire que le temps de l'action est arrivé et qu'il faut procéder sans retard.

En conséquence M. Chapais propose, appuyé par le lieut.-colonel Ray, et il est résolu que le comité exécutif recommande à la commission nationale des champs de Bataille d'accepter le projet de contrat soumis par M. Paul Gagnon de Saint-Romuald, pour la construction du *Don de Dieu*, à la condition que la *Gravel Lumber Co* se porte garant de l'exécution de ce contrat et que les paiements hebdomadaires soient faits sur estimés ; et que le président du comité exécutif soit autorisé à signer le contrat, sauf ratification par la commission nationale des champs de Bataille.

Et en présence du comité, M. Gravel signe le contrat et le plan qui y est annexé.

Lecture est faite d'une lettre du secrétaire de l'Association catholique de la Jeunesse française, demandant de mettre au programme une démonstration que les jeunes gens catholiques et canadiens-français ont l'intention de faire au monument Champlain, dimanche le 19 juillet prochain. Ils demandent le concours moral du comité. Celui-ci accueille favorablement cette requête et le secrétaire est prié de répondre en conséquence.

Une lettre de M. J.-E.-A. Pin, secrétaire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, recommandant M. Alph. Cantin pour figurer le rôle de Champlain à bord du *Don de Dieu* et dans le cortège historique, est référée à M. Lascelles.

Lecture est faite d'une lettre de M. l'abbé Eug. Laflamme, président du comité de la procession de la démonstration Laval, apprenant au comité que

les autorités religieuses ont l'intention d'ériger pour les fêtes de Laval, un kiosque adossé à la façade de la Basilique et un grand arc de triomphe, servant de reposoir, sur le boulevard Langelier. Ces deux constructions pourraient être laissées en place pour les fêtes du troisième centenaire, et M. Laflamme demande en retour que le comité entreprenne la décoration à l'électricité et le coût de l'illumination pour les deux fêtes.

La suggestion est adoptée.

Une lettre de M. E.-A. Chartier, dessinateur en modes, est référée au comité des costumes.

Une autre de M. le Dr Pelletier, député de Sherbrooke, concernant la fanfare de l'harmonie de Sherbrooke, est transmise au comité de musique.

Une lettre de la Maison Marier & Tremblay, offrant d'entreprendre la décoration de la ville, est referée au comité des travaux et embellissements.

M. Hone a écrit au président du comité exécutif pour lui apprendre que les gérants d'hôtels ne pouvant accepter toutes les demandes qui leur parviennent pour le temps des fêtes, répandent au dehors le bruit que Québec ne pourra donner l'été prochain l'accomodation dont les visiteurs auront besoin. Il importe grandement d'empêcher immédiatement que cette opinion se répande, et le secrétaire est autorisé à écrire le plus tôt possible aux gérants d'hôtels pour les prier de référer au comité des logements les demandes d'accomodation qu'ils recevront et auxquelles ils ne pourront répondre.

M. Hone soumet un rapport très élaboré recommandant la construction d'un hôtel de 1000 chambres ; ce rapport contient à peu près les mêmes considérations que celui qui fut soumis au comité

exécutif à sa dernière séance, concernant la question du logement, et constituera la base des prétentions que M. Hone sera appelé à développer devant la commission nationale, à sa séance de lundi prochain.

Le comité exécutif approuve en tous points les termes de ce rapport et il autorise son président à dire à la commission qu'il en recommande fortement l'adoption.

La question du terrain pour l'érection d'un hôtel dans le genre de celui dont il a été question, est incidemment touchée. Pour tous les membres du comité, le terrain sur la Grande-Allée appartenant au Séminaire de Québec, serait l'endroit le plus convenable, mais il est à la connaissance de M. Hone que des négociations ont été entreprises entre les autorités militaires et celles du Séminaire pour la location de ce terrain. Aussi le secrétaire est prié d'écrire immédiatement au supérieur de cette institution, Mgr Mathieu, pour le prier de ne conclure aucun marché définitif, concernant ce terrain, avant mercredi prochain, le 15 courant.

XXXII

PROGRAMME

DES FÊTES DU TROISIÈME CENTENAIRE

—

DIMANCHE, 19 juillet.— Démonstration au pied du monument Champlain par l'Association catholique de la Jeunesse Canadienne-française.

LUNDI, 20 juillet.— Première apparition dans les rues de Québec du corps des hommes-du-guet et des hérauts-d'armes à cheval.

Le soir : ouverture du Congrès des Médecins de langue française de l'Amérique du Nord.

MARDI, 21 juillet. — Arrivée et réception des hôtes officiels, ainsi que des flottes française et américaine.

Dans l'après-midi : première représentation des spectacles historiques sur les Plaines d'Abraham.

Le soir : concert au Manège militaire, exécution de l'Ode symphonique de Félicien David : « Christophe Colomb ».

MERCREDI, 22 juillet. — Dans l'après-midi : arrivée

de Son Altesse Royale le Prince de Galles et de l'escadre qui lui servira d'escorte.

Le soir : Musique militaire sur la terrasse Dufferin, au parc Victoria et au boulevard Langelier. Séance solennelle de la Société Royale, consacrée à la gloire de Champlain.

JEUDI, 23 juillet.—Dans l'après-midi : arrivée de Champlain sur son vaisseau, le *Don de Dieu*. Cérémonies officielles de la commémoration de Champlain au pied du monument ; défilé du cortège historique.

Le soir : illumination des flottes et des environs de Québec, et grand feu d'artifice tiré des hauteurs de Lévis.

VENDREDI, 24 juillet.— Dans la matinée : Grande revue miliraire de 20,000 hommes sur les Plaines d'Abraham et dédicace du Parc des Batailles.

Dans l'après-midi : deuxième représentation des spectacles historiques sur les Plaines d'Abraham.

Le soir : concert de gala.

SAMEDI, 25 juillet.— Dans l'après-midi : représentation de gala des spectacles historiques sur les Plaines d'Abraham ; joûte de crosse par deux équipes de la ligue senior.

Le soir : concert de fanfares sur la terrasse Dufferin, au parc Victoria, au boulevard Langelier ; seconde audition de l'Ode symphonique de Félicien David : « Christophe Colomb. »

DIMANCHE, 26 juillet.— Messe solennelle sur les Plaines d'Abraham.

LUNDI, 28 juillet.— Dans l'après-midi : grandes régattes dans le port ; quatrième représentation des spectacles historiques sur les Plaines d'Abraham.

Le soir : démonstration navale par les flottes et combat simulé.

MARDI, 28 juillet.— Dans la matinée : fête des enfants et spectacle pyrotechnique sur les Plaines d'Abraham.

Dans l'après-midi : jeux athlétiques (Gymkhana) Cérémonie officielle au parc Victoria.

Le soir : bal officiel donné par le gouvernement de la province de Québec, au Palais législatif.

MERCREDI, 29 juillet. — Départ de Son Altesse Royale le Prince de Galles. Dans l'après-midi : cinquième représentation des spectacles historiques sur les Plaines d'Abraham. Fête des enfants et spectacle pyrotechnique au parc Victoria.

Le soir : réception civique à l'Hôtel-de-ville.

JEUDI, 30 juillet. — Grande parade et revue des sociétés nationales ainsi que des gardes indépendantes, militaires ou nationales, canadiennes ou étrangères.

Le soir : grand feu d'artifice au parc Victoria.

VENDREDI, 31 juillet.—Dernière représentation des spectacles historiques sur les plaines d'Abraham-

---

ORDRE DU CORTÈGE HISTORIQUE

À TRAVERS LES RUES DE QUÉBEC

—

I.—Hommes-du-guet et hérauts-d'armes.

II.—Jacques Cartier, accompagné de ses 110 marins, précédés d'une croix aux armes de France.

III.—François Ier, roi de France, et sa cour.

IV.—De Monts, Champlain, Pontgravé, les trois chefs de l'expédition, suivis de l'équipage du *Don de Dieu*.

V.—Henri IV, Sully et la cour de France.

VI.—Dollard et ses 16 compagnons français au Long-Sault.

VII.—Découvreurs et fondateurs de villes : Joliette, LaSalle, Maisonneuve, etc.

VIII.—Cavalcade représentant Tracy et sa suite, composée de 24 gardes et de 4 compagnies du régiment de Carignan-Salières.

IX.—Duluth et les Coureurs de Bois.

X.—Frontenac accompagné de ses gardes, de son état-major, du Conseil Souverain et des miliciens de Robineau de Bécancourt, d'Iberville et autres chefs.

XI.—Mademoiselle de Verchères, accompagnée

de ses frères et de ses suivants, et de groupes de sauvages.

XII.—Montcalm et Lévis à la tête de leurs régiments, La Sarre, Languedoc, Béarn, Guienne, Royal-Roussillon, Berry, troupes de la marine, milices canadiennes, Sauvages alliés.

XIII.—Wolfe et Murry et leurs régiments : Amherst, Ansthruther, Lascelles, Kennedy, Bragg, Otway, des Grenadiers de Louisbourg, des Montagnards écossais et du Royal Américain.

XIV.—Guy Carleton et les principaux officiers des troupes régulières et de la milice canadienne, défenseurs de Québec, en 1775.

XV.—Salaberry et ses 300 Voltigeurs de Châteauguay.

N. B. — A la tête de chaque groupe marcheront des pages portant des bannières donnant les dates et une courte description du groupe-

---

LISTE DES « PAGEANTS »

OU

RECONSTITUTION DES GRANDES SCÈNES DE L'HISTOIRE DU CANADA.

—

PREMIER PAGEANT

1535.—JACQUES CARTIER.

1er tableau : La bourgade de Stadaconé.

1536.—2e " Jacques Cartier plante une croix commémorative sur les bords de la rivière Lairet ; prise de possession du Canada.

3e " Enlèvement du chef indien Donnacona.

4e " Jacques Cartier, à la cour de François Ier, rendant compte de sa découverte.

DEUXIÈME PAGEANT

1608.—SAMUEL DE CHAMPLAIN.

5e tableau : Champlain recevant ses instructions d'Henri IV.

1609.—6e tableau : Bataille du Lac Champlain (1609) : première rencontre du Fondateur avec les Iroquois.

TROISIÈME PAGEANT

1639.—MARIE DE L'INCARNATION ET LES JÉSUITES.

7e tableau : Arrivée des religieuses Hospitalières et Ursulines à Québec ; elles sont officiellement reçues par le gouverneur Huault de Montmagny, chevalier de Malte.

8e " Marie de l'Incarnation et les Jésuites catéchisant les Sauvages.

QUATRIÈME PAGEANT

1660.—9e tableau : Dollard des Ormeaux et ses compagnons d'armes au Long-Sault.

CINQUIÈME PAGEANT

1665.—LAVAL ET TRACY.

10e tableau : Mgr de Laval reçoit officiellement M. de Tracy, lieutenant-général de Louis XIV.

SIXIÈME PAGEANT

1670.—11e tableau : Dumont de Saint-Lusson pre-

nant possession, au nom du roi de France, des pays de l'Ouest.

SEPTIÈME PAGEANT

1690.—12e tableau : Frontenac recevant, au Château Saint-Louis, le parlementaire de Sir William Phips.

HUITIÈME PAGEANT

1759 et 1760.—13e tableau : Grandes scènes finales : Montcalm et Lévis, Wolfe et Murray, avec leurs régiments respectifs, représentés dans une parade d'honneur, défilent et se réunissent dans la plaine.— Salut général des troupes, auquel répondent les vaisseaux de guerre par des salves.—Groupement de tous les personnages historiques du Cortège et des *Pageants*.

APPENDICE

—

TROISIÈME CENTENAIRE DE LA FONDATION DE QUÉBEC

COMITÉ GÉNÉRAL (1)

Président : S. H. le maire Garneau.

Vice-présidents : Hon. A. Turgeon, Lt--col. Wood, M. W. Power, M. P.

Trésorier : M. Thos. MacDougall.

Secrétaire-général : M. H.-J.-J.-B. Chouinard.

Secrétaires-adjoints : M. E. T. D. Chambers, Dr Alf. Lessard.

Col. Handbury-Williams	Mgr Gagnon
Mgr Marois	M. D. Watson
Mgr Mathieu	M. Frank Glass
Hon. A. Chauveau	M. A.-J. Painchaud
Hon. A. Robitaille, M.P.P.	M. Nazaire Fortier
Dr Jobin, M. P. P.	M. J.-E. Martineau
Georges Tanguay, M. P. P.	Dr Harper
Dr Dorion	M. Cockburn
M. Cyr. Duquet	M. Wm. Price
M. George Bélanger	M. l'abbé Amédée Gosselin
S. Lesage	M. l'abbé O'Leary

---

(1) En vertu d'une décision prise le 26 mars 1908, le grand comité est devenu le comité général, et le comité d'action est devenu le comité exécutif.

Dr P.-H. Bédard
M. J. Hone
Col. Turnbull
M. John Hamilton
M. Mont. Joseph
M. Walter Ray
M. Th. Hethrington
M. W. Shaw
M. Jos. Ahern
M. J.-B. Laliberté
M. J. H. Holt
M. l'abbé Camille Roy
Hon. Chs Langelier
Jos. Vézina
Général Henry
M. Ernest Myrand
Sénateur Choquette
Arthur Lachance, M. P.
M. C.-F. Delâge, M.P.P.
Hon. Ed. Garneau, M.C.L.
Dr Ed Morin
M. L.-P. Sirois, N. P.
M. G.-A. Vandry
M. Ernest Gagnon
M. G.-E. Amyot
Dr Dussault
M. Joly de Lotbinièr
M. Fairchild
M. E. B. Rattray
Hon. Sir F. Langelier
Hon. R. Roy
Hon. T. Chapais, M. C. L.
M. Aug. Carrier, M. P.
Hon. A. B. Routhier
Col. A. Evanturel
M. O.-W. Bédard
Dr Côté, M. P. P.
Echevin Galipeault
M. P.-B. Dumoulin
Echevin Fiset
Hon. J. C. Kaine
Col. Turner
M. W. H. Wiggs
M. F. Carrel
M. T. J. Murphy
Rév. F. G. Scott
H. M. Price
Dr N.-E. Dionne
M. Chs Grenier
M. P.-B. de la Bruère
Dr Art. Simard
M. J.-E. Prince
M. J.-A. Charlebois
M. Cyr. Tessier
Echevin Lemay
Dr A. G. Doughty
M. Philéas Gagnon

COMITÉ EXÉCUTIF

Président : M. J. Geo. Garneau.

Vice-présidents : Hon. A. Turgeon, M. P. P., Wm. Power, M. P., Lt.-col. Wood, F. R. S. C.

Trésorier : Mr. McDougall.

Secrétaire-général ; M. H.-J.-J.-B. Chouinard.

Secrétaires-adjoints : E. T. D. Chambers, Dr A. Lessard.

Membres du comité : MM. P. B. Dumoulin, Hon. T. Chapais, R. P. Lemay, Lt.-col. W. Ray, Jules Hone, G. A. Vandry, Jos. Vézina.

Sont membres ex-officio de chacun des comités permanents les présidents des comités des finances, histoire et archéologie, travaux et embellissements, publicité, jeux athlétiques, programme, logements et hôtelleries, musique, législation et les officiers généraux du comité exécutif, viz :

Le président : Son Honneur J.-Geo. Garneau.

Les vice-présidents : L'hon. A. Turgeon, M. Wm. Power, M. P., lieut.-colonel Wood.

Secrétaire-général : M. H.-J.-J-.B. Chouinard.

Secrétaires conjoints : M. E. T. D. Chambers, Dr Alp. Lessard.

Trésorier : M. Thos. McDougall.

COMIVÉ DES FINANCES

Président : M. P.-B. Dumoulin.
Secrétaire : M. E. B. Rattray.

L'hon. E.-B. Garnean.
M. Cyr. Duquet
M. G.-E. Amyot
M. L.-P. Sirois
M. Chs. Grenier
M. E. G. Meredith
M. J. H. Holt
M. J.-B. Laliberté
M. W. A. Marsh
M. Wm. Price

COMITÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Président : Hon. Ths. Chapais, M. C. L.

Vice-présidents : Mgr C. O. Gagnon, P. S. S., M. G. M. Fairchild

Secrétaire ; M. Ernest Myrand.

Mgr Hamel
M. l'abbé Amédée Gosselin
M. Philéas Gagnon
Dr Hubert Neilson
M. H. M. Price
M. Cyrille Tessier
M. Ernest Gagnon
Rév. F. G. Scott
M. l'abbé Camille Roy
Sir James LeMoine
M. P.-B. Casgrain
M. l'abbé L. Lindsay
M. Eug. Taché
Mgr Gagnon
Dr N.-E. Dionne
M. E. Joly de Lotbinière
Dr Harper
Dr Bacon

COMITÉ DES TRAVAUX ET EMBELLISSEMENTS

Président : Echevin Lemay

Secrétaire : Dr P.-H. Bédard

Hon. Rod. Roy
M. A. Lachance, M. P.
M. C.-F. Delâge, M. P. P.
Echevin Fiset
M. O.-W. Bédard
M. John Hamilton
M. W. D. Baillargé
M. Elz. Charest
Hon. J. C. Kaine
M. L.-A. Carrier
Dr Côté, M. P. P.
Dchevin Messervey
Echevin Drouin
M. P.-B. Dumoulin
M. C.-E. Gauvin

Membres de la commission consultative : Hon. Sir F. Langelier, M. E.-E. Taché et le lieut.-colonel Wm. Wood.

COMITÉ DE PUBLICITÉ

Président : M. G.-A. Vandry

Secrétaires : MM. Fenwick et Nazaire LeVasseur

MM. W. H. Wiggs
J. Hone
D. Watson
Frank Carrel
J. Mercier
T. LeVasseur
MM. G. Bélanger
Mont. Joseph
Dr Morin
O.-W. Bédard
H. Dumont

COMITÉ DES JEUX ATHLÉTIQUES

Président : Lieut.-colonel Ray

Secrétaires MM. Aug. Malouin et F. McNaughton.

Lieut.-col. Turnbull
Major Hethrington
MM. T. J. Murphy
Jos. Ahern
Lieut.-col. Turner
Dr Dussault
E. E. B. Rattray
Art. Picard
F. S. Stocking
D. Watson
F. Carrel
C. de Rouville
M. Foley
Jos. McCarthy
Dr A. Simard
S. H. Hill

Lieut.-col. Ashmead
MM. J. S. Thom
J. G. Scott
W. Learmonth
N. Lavoie
A. Labrecque
Jos. Savard
Lieut.-col. Evanturel
Geo. Tanguay
J. A. Carrier
Fr. Glass
G. C. Scott
Capt. LeDuc
R. Davidson
W. Hinds

COMITÉ DU PROGRAMME

Président : Echevin O.-W. Bédard

Secrétaire

Mgr Marois
Mgr Gagnon
M. J.-E. Martineau
Sénateur Choquette

Rev. F. G. Scott
Echevin Duquet
Hon. T. Chapais
Dr Jobin

COMITÉ DES LOGEMENTS ET HOTELLERIES

Président : Jules Hone
Secrétaire : G. A. Allen

M. P.-B. Dumoulin
M. E. E. B. Rattray
M. Gale
Hon. E.-B. Garneau
Echevin Lemay
M. C. de Rouville

COMITÉ DE MUSIQUE

Président : M. Jos. Vézina
Secrétaire : M. J.-A. Bernier

MM. Ernest Gagnon
Léon Dessane
E. A. Bishop
A. Lavigne
J.-A. Gilbert
Wm. Reed
J. H. Harvey
MM. Gustave Gagnon
Geo. Hébert
Jos. Vézina
L.-A. Paquet
Mad. Kennedy
L. Crépeault

COMITÉ DE LÉGISLATION

Président : Hon. F. Langelier
Secrétaire : H.-J.-J.-B. Chouinard

Hon. Landry
M. Wm. Power, M. P.
Sénateur Choquette
M. A. Lachance, M. P.

COMITÉ DES COSTUMES

Président : M. A.-J. Painchaud

W. H. Wiggs — O.-U. Bédard

COMITÉ DE RECRUTEMENT

Hon. Chs Langelier

MM. Payment — G. Van Felson
A. T. Price — Ed. Laliberté
Lieut.-col. Turner — M. Blouin
M. G. Scott — M. Fecteau

COMITÉ D'ÉQUITATION

Président : Lieut.-col. Turner

Lieut.-col. Ashmead — G.-A. Vandry

TROISIÈME CENTENAIRE DE LA FONDATION DE QUÉBEC, PAR CHAMPLAIN — ESTIMÉ DES MONTANTS REQUIS

—

FÊTES OFFICIELLES

Hommes du guet et hérauts d'armes. . .	$ 2,000
Chars allégoriques, — 20 —	10,000
Vingt groupes de marche — 500 figurants .	12.000
Aide à la Société Saint-Jean-Baptiste. . .	3,000
Aide aux Sociétés Saint-George, Saint-André et Saint-Patrice, $1,000 chaque .	3,000
Fêtes champêtres dans les environs de Québec, Lévis, Beauport, Lorette, Charlesbourg, Sillery, Saint-Joachim, etc . .	6,000
Jeux athlétiques, courses, etc	6,000
Fêtes musicales	5,000
Médailles commémoratives, insignes, etc .	3,000
Banquets, dîners officiels	10,000
Réceptions	8,000
Décorations des rues	10,000
Illuminations, feux d'artifice, etc. . . .	20,000
Campement des sauvages, 100 familles . .	5,000
Hôtes officiels	10,000
« Abitation de Québeck ».	8,000

Plaques commémoratives des sites historiques	10,000
Service de sûreté	5,000
Edifice pour loger l'exposition d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts, . . .	250,000
Frais de l'exposition d'histoire — traitements, etc.	50,000
Parachèvement des « plans Dufferin » . .	75,000
Allocation pour l'Exposition de la Puissance	50,000
Publicité, réclame, annonces	10,000
Dépenses contingentes et imprévues . . .	59,000
	$630,000

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Chapitre I.— Préliminaires 7

Compte-rendu d'une assemblée publique convoquée par Son Honneur le Maire . . . 12

Projet d'une célébration solennelle du 3eme centenaire de la fondation de Québec . . 22

Chapitre II.— Première séance du comité général, 4 juin 1906 59

Chapitre III.— Deuxième séance du comité général, 19 juin 1906 62

Chapitre IV.— Troisième séance du comité général, 25 septembre 1906 66

Chapitre V.— Quatrième séance du comité général, 24 octobre 1806 71

Chapitre VI. — Cinquième séance du comité général, 15 novembre, 1906 75

Rapport du comité spécial de législation. . 76

Projet de loi concernant la célébration du 3eme centenaire. 80

Chapitre VII.— Sixième séance du comité général, 7 janvier 1907 85

Chapitre VIII. — Septième séance du comité général, 9 février 1907 89

Projet d'une célébration du troisième centenaire de la fondation de Québec. . . . 90

Pages

Chapitre IX.— Huitième séance du comité général, 10 avril 1907 105
Chapitre X.— Neuvième séance du comité général, 10 mai 1907 115
Deuxième Rapport du comité des travaux et embellissements 118
Chapitre XI.— Dixième séance du comité général, 6 juin 1907. Formation du comité exécutif 127
Chapitre XII.— Première séance du comité exécutif, 6 août 1907 131
Chapitre XIII.— Deuxième séance du comité exécutif, 6 décembre 1907 133
Chapitre XIV.— Onzième séance du comité général, 26 décembre 1907. 136
Chapitre XV.— Troisième séance du comité exécutif, 30 décembre 1907 138
Chapitre XVI.— Quatrième séance du comité exécutif, 10 janvier 1908 . , ... 139
Chapitre XVII.— Douzième séance du comité général, 13 janvier 1908 142
Chapitre XVIII. — Cinquième séance du comité exécutif, 16 janvier 1908 153
Chapitre XIX.— Sixième séance du comité exécutif. 20 janvier 1908 . , ... 158
Chapitre XX.— Septième séance du comité exécutif, 27 janvier 1908 161

Pages

Chapitre XXI.— Huitième séance du comité exécutif, 3 février 1908 166
Rapports des comités 168
Projet de décorations des rues et places publiques 174
Rapport du sous-comité d'histoire et d'archéologie. Spectacles historiques 183
Mémoire sur les grandes scènes de notre histoire. 187
Chapitre XXII.— Neuvième séance du comité exécutif, 19 février 1908 197
Chapitre XXIII.— Dixième séance du comité exécutif, 24 février 1908 205
Chapitre XXIV.— Onzième séance du comité exécutif, 4 mars 1906 208
Chapitre XXV.— Douzième séance du comité exécutif, 10 mars 1908. 216
Chapitre XXVI.— Treizième séance du comité exécutif, 16 mars 1907. 219
Chapitre XXVII. — Quatorzième séance du comité exécutif, 23 mars 1908 221
Chapitre XXVIII.— Treizième séance du comité général, 26 mars 1908 228
Chapitre XXIX.— Quinzième séance du comité exécutif, 30 mars 1908. 232
Chapitre XXX.— Seizième séance du comité exécutif, 6 avril 1908 236

Pages

Chapitre XXXI. — Dix-septième séance du comité exécutif, 10 avril 1908 243

Chapitre XXXII. — Programme des fêtes du troisième centenaire. 247

Ordre du cortège historique à travers les rues de Québec 251

Liste des *pageants* 253

Appendice 257

DONAVIT·LVDOVICV

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

Form 410